



Assurances du Crédit Mutuel Nord Vie

Rapport financier annuel 2017

1. Rapport de gestion du conseil d'administration
2. Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels
3. Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés
4. Comptes sociaux
5. Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés
6. Comptes consolidés établis en normes IFRS

1.

Rapport de gestion du conseil d'administration



Rapport de gestion

Exercice clos 2017

Chers actionnaires,

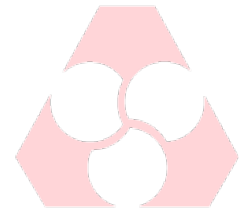
Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire annuelle, en application des statuts et des dispositions du Code de commerce pour vous rendre compte de l'activité de la Société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017, des résultats de cette activité et des perspectives, et soumettre à votre approbation le bilan et les comptes annuels dudit exercice. Ces comptes sont joints au présent rapport.

Les convocations prescrites par la loi vous ont été régulièrement adressées et tous les documents et pièces prévus par la réglementation en vigueur ont été tenus à votre disposition dans les délais impartis.

Vos commissaires aux comptes vous donneront dans leurs rapports toutes les informations quant à la régularité des comptes annuels qui vous sont présentés.

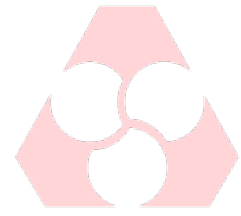
Nous reprenons ci-après, successivement, les différentes informations prévues par la réglementation.





SOMMAIRE

RAPPORT DE GESTION ACMN VIE	3 à 19
I. Marché de l'assurance	3
II. Situation, Activité, Résultats économiques et financiers de la société	4 à 15
III. Activités de filiales	15
IV. Perspectives	16 à 17
V. Présentation des comptes annuels	18
VI. Affectation du résultat et paiement des dividendes	18
VII. Rappel des dividendes antérieurement distribués	18
VIII. Dépenses non déductibles fiscalement	18
IX. Contrôles des commissaires aux comptes	18
X. Informations sur les délais de paiements	19
XI. Activité en matière de recherche et développement	19
XII. Elaboration et vérification de l'information financière et comptable	19
XIII. Informations sur la manière dont la société prend en compte les Conséquences sociales et environnementales de son activité	20
XIV. Evènements importants survenus depuis la clôture de l'exercice	20
 RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE	 21 à 38
I. Informations relatives au capital social	21
II. Participation des salariés au capital	21
III. Sociétés contrôlées	21
IV. liste des mandats et fonctions au 31/12/2017	21
V. Informations concernant les mandataires sociaux	21 à 23
VI. Les conventions et engagements réglementés	24
VII. Délégation consentie au conseil	24
VIII. Situation des mandats des administrateurs	24
IX. Situation des mandats des commissaires aux comptes	24
X. Présentation du conseil d'administration	24
XI. Organisation et préparation des travaux du conseil d'administration	25 à 27
XII. Pouvoirs du Directeur Général	28
XIII. Application du principe de représentation équilibrée hommes-femmes	28
 ANNEXES	 29 à 35
I. Résultats de la société sur 5 ans	29
II. liste des mandats	30 à 35



I. MARCHE DE L'ASSURANCE

Croissance record en 2017

L'activité dans la zone euro poursuit sa progression en 2017. En effet, la croissance du PIB s'élève à 2,5%, soit son plus haut niveau depuis 2007, juste avant la crise financière.

La croissance sur le territoire français devrait atteindre 1,9% en 2017. Dans le détail, le PIB augmenterait de 0,6% sur les trois derniers mois de l'année, puis sera en progression de 0,5% sur le premier trimestre 2018. Il devrait ensuite légèrement ralentir à 0,4% au cours du deuxième trimestre.

Emplois et investissement

Les investissements pour leur part restent soutenus, progressant de 0,9 % sur le troisième trimestre 2017 après une hausse de 1,1 % sur les trois mois précédents. Ceux des entreprises augmentent de 1,1 %, tout comme ceux des ménages. Le pouvoir d'achat des ménages ralentit, progressant de 0,5 %, contre 0,8 % au second trimestre 2017.

L'ASSURANCE EN FRANCE

Chiffre d'affaires :

Assurance vie : Le montant des cotisations collectées par les sociétés d'assurances vie ressort à 131 milliards d'euros (-2% sur un an). Les versements sur les supports en unités de compte représentent 37 milliards d'euros (soit un taux d'UC de 28% en 2017 vs 20% en 2016).

Assurance de personnes : La branche d'activité assurance de personnes affiche un CA de 22Md€, en progression de 4% sur un an.

Prestations :

Les prestations versées par les sociétés d'assurances s'élèvent à 124 milliards d'euros, en hausse de 6% par rapport à 2016. Au niveau des supports en euros, le montant des rachats et sinistres progresse de 4% sur un an et ressort à 108 Md€. Sur les supports en unités de compte, ce montant s'élève à 17 Md€ (+26% vs fin décembre 2016).

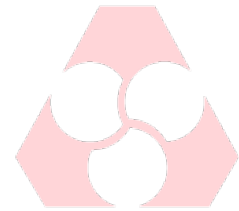
Collecte nette épargne :

À fin décembre 2017, la collecte nette ressort positive à 7,2 milliards d'euros dont :

- - 12,8 Md€ pour les fonds en euros (3Md€ à fin décembre 2016).
- 20 Md€ pour les UC soit une progression de 6Md€ sur un an.

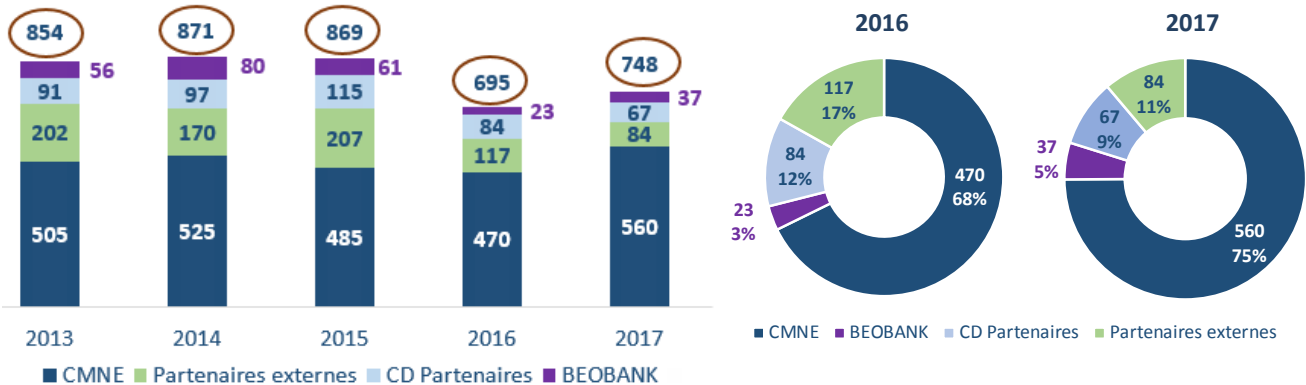
Encours :

L'encours des contrats d'assurance-vie s'élève à 1.676 milliards d'euros à fin Décembre 2017, en progression de 3 % sur un an. À noter un taux d'UC qui progresse d'un point sur un an à 20%



II. SITUATION, ACTIVITE ET RESULTAT

EVOLUTION DU CHIFFRE D'AFFAIRES



Chiffre d'affaires M€	2016	Dont UC		2017	Dont UC		Var CA sur un an	Contribution au CA	
		M€	Part UC		M€	Part UC		2016	2017
CMNE	470,4	151,7	32,2%	560,3	244,7	43,7%	19%	68%	75%
Epargne	394,5	151,7	38,5%	482,8	244,7	50,7%	22%	57%	65%
Produits Grand Public	264,3	84,3	31,9%	304,8	135,3	44,4%	15%	38%	41%
Produits Patrimoniaux	130,2	67,4	51,8%	178,0	109,4	61,4%	37%	19%	24%
Prévoyance	75,9		0,0%	77,5			2%	11%	10%
BEOBANK	23,1	0,8	3,3%	36,8	34,3	93,2%	60%	3%	5%
CDP	84,0	37,1	44,2%	67,3	38,6	57,3%	-20%	12%	9%
Partenaires Externes	117,1	5,3	4,5%	83,5	5,1	6,1%	-29%	17%	11%
CA ACMN VIE	694,6	194,8	28,1%	748,0	322,7	43,1%	8%	100%	100%
Dont épargne	618,7	194,8	31,5%	670,5	322,7	48,1%	8%		

CMNE : Le CMNE représente 75% de la production, soit en volume : 560,3M€. La production en épargne est en hausse de 22% avec un total de 482,8M€. Le taux d'UC augmente de 12 pts sur un an à 50,7% (38,5% en 2016).

BEOBANK : La collecte des contrats commercialisés via le réseau BEOBANK ressort à 36,8M€ (+60% sur un an). Cette production est très majoritairement en UC (taux d'UC 93%).

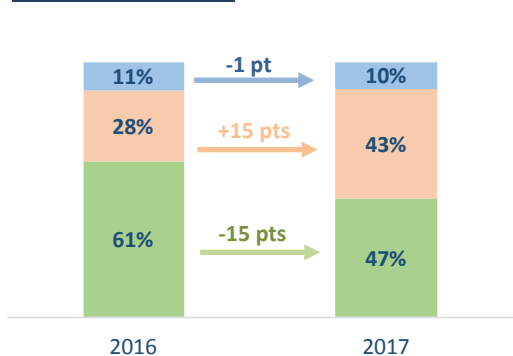
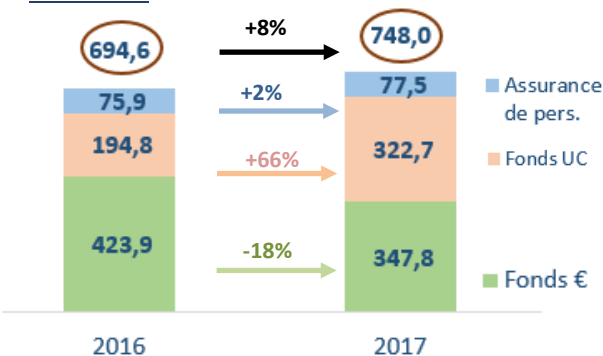
CD Partenaires : 9% du chiffre d'affaires ACMN VIE provient des contrats commercialisés via le réseau CD Partenaires, soit en volume 67,3M€. Le taux d'UC progresse sur un an à 57,3%.

Partenaires externes : La collecte des partenaires externes s'élève à 83,5M€, dont 73,5M€ pour le partenaire SKANDIA.

COMPOSITION DU CHIFFRE D'AFFAIRES PAR BRANCHE D'ACTIVITE

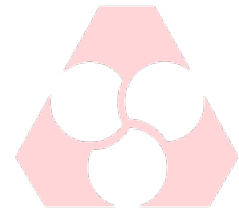
En Volume

Part dans la collecte



La collecte sur les fonds euros baisse de 18% par rapport à 2016 et s'élève à 348M€. Au niveau des unités de compte, le chiffre d'affaires progresse de 66% sur un an à 323M€. A fin décembre 2017, le taux d'UC dans la collecte épargne ressort à 48% (31% en 2016).

La branche d'activité assurance de personnes affiche une collecte de 77,5M€ soit 10% de l'activité ACMN VIE (-1 pt sur un an). Les contrats emprunteurs représentent 65% de ce montant, soit en volume 51M€ (67% en 2016).

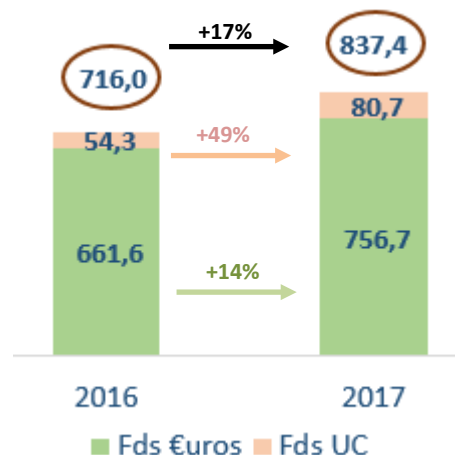


SUIVI DES PRESTATIONS

Prestations épargne et assurance de personnes

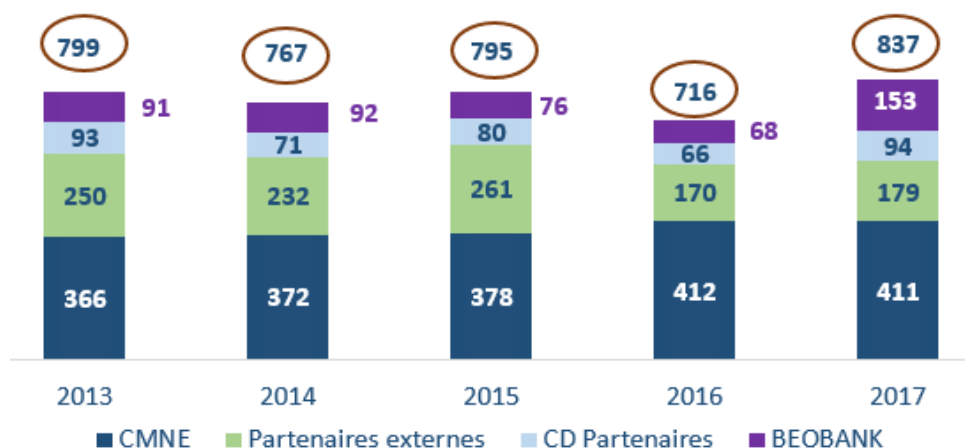
	2016	2017	Var sur un an
Prestations	749,9	867,6	16%
Dont rachats	517,9	650,1	26%
Fds €uros	479,3	590,3	23%
Fds UC	37,8	59,4	57%
Assurance de personnes	0,7	0,4	-40%
Dont sinistres	232,0	217,5	-6%
Fds €uros	182,3	166,4	-9%
Fds UC	16,5	21,3	29%
Assurance de personnes	33,3	29,9	-10%

Prestations épargne



Le volume des prestations s'élève à 867,6M€. Ce montant est en hausse de 16% sur un an. En épargne, ce montant ressort à 837,4M€ en 2017 vs 769M€ en moyenne sur les 4 dernières années.

PRESTATIONS EPARGNE PAR RESEAU DE DISTRIBUTION



Le **CMNE** enregistre 411M€ de prestations (stable sur un an), et représente 49% des rachats et sinistres ACMN VIE (58% en 2016).

BEOBANK enregistre la plus forte progression suite aux actions commerciales menées dans le cadre des transferts de réserves et à l'arrivée à échéance de contrats à taux minimum garantis (153M€ en 2017 vs 82M€ en moyenne sur les 4 dernières années). 27% des rachats constatés en 2017 sont réinvestis vers les contrats branche 23.

Le réseau **CD Partenaires**, affiche 94M€ de rachats et sinistres vs 77M€ sur les 4 dernières années.

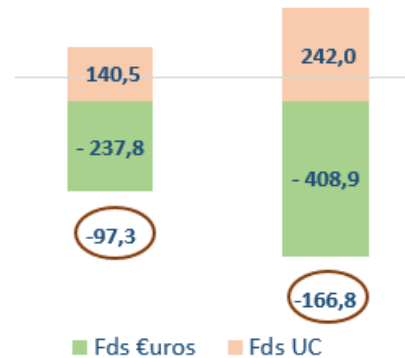
SUIVI DES TAUX DE RACHATS PAR FONDS

Le taux de rachats constaté en 2017 sur les fonds en euros ressort à 6,9% (+1pt vs 2016). Au niveau des supports en UC, ce ratio atteint 3,5% (2,7% en 2016).

COLLECTE NETTE (Hors arbitrages)

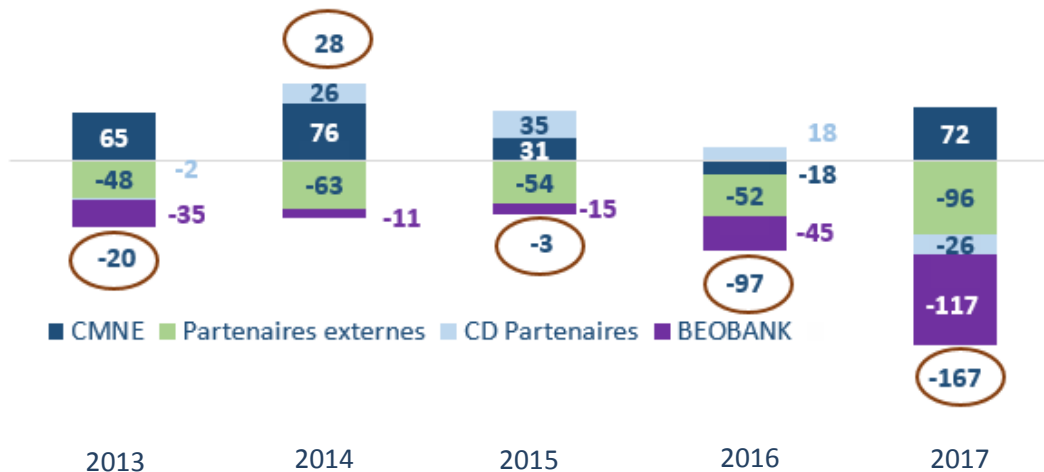
	2016	2017	Var sur un an
Collecte nette	-55,3	-119,7	116%
Fds Euros	-237,8	-408,9	72%
Fds UC	140,5	242,0	72%
Assurance de personnes	42,0	47,2	12%

Collecte nette épargne

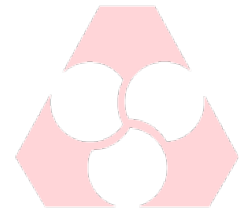


La collecte nette globale ressort négative à -120M€. En épargne, celle-ci s'élève à -166,8M€. Les fonds euros sont globalement en collecte négative de 408,9M€ alors que les fonds UC sont en collecte positive de 242M€, ce qui est cohérent avec la stratégie de la compagnie.

COLLECTE NETTE EPARGNE PAR RESEAU DE DISTRIBUTION (Hors arbitrages)



Le **CMNE** affiche une collecte nette épargne positive à 72M€ soit une progression de +89M€ sur un an. Le réseau **BEOBANK** enregistre une décollecte nette de -117M€ (vs -45M€ en 2016). La collecte nette constatée par **CD Partenaires** ressort négative à -26M€ (-44M€ sur un an).



SOLDE DES ARBITRAGES € VERS UC

	2013	2014	2015	2016	2017
CMNE	33	-42	93	122	130
BEOBANK	0	0	0	0	0
CD Partenaires	4	-1	-2	2	22
Partenaires externes	-11	3	-16	1	-2
Total ACMN VIE	26	-39	74	125	151

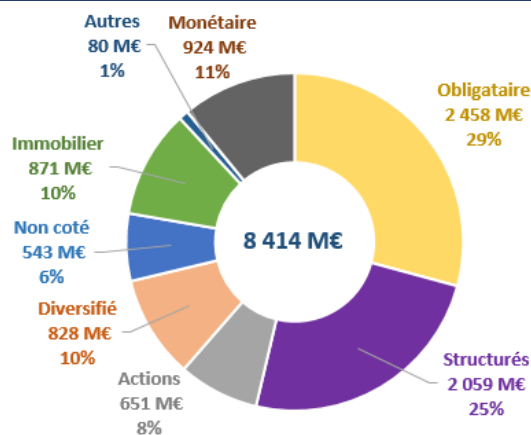
A fin décembre 2017, le solde des arbitrages nets euros / UC ressort positif à 151M€ (+26M€ sur un an). A noter, une augmentation significative des mouvements constatés sur le réseau CD Partenaires. En effet, sur un an, le solde passe de 1,9M€ en 2016 à 22,3M€ en 2017.

Au niveau du CMNE, ce montant ressort à 130,5M€ (soit +8,5M€ sur un an).

PLACEMENTS FINANCIERS (en VNC)

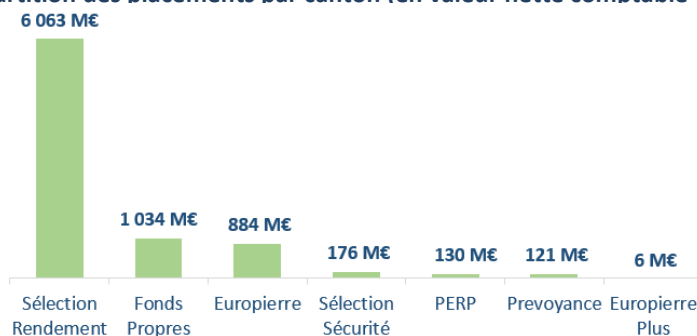
Le montant global des actifs gérés (en valeur nette comptable) par ACMN VIE à fin 2017 s'élève à 10,6 milliards d'euros contre 11,7 milliards d'euros à fin 2016, soit une baisse de 9% sur un an. Ce repli s'explique essentiellement par le transfert des actifs en représentation du portefeuille BEOBANK à NELB pour un montant total de 1,3Md€. Hors UC le total des actifs s'élève à 8.444M€.

Répartition des placements par classe d'actifs (en valeur nette comptable – hors UC)

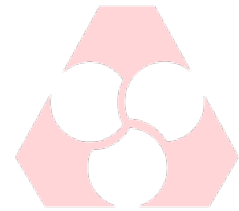


Le montant des placements financiers ressort à 8,4Md€ soit une baisse de 2% sur un an. La part des fonds obligataires baisse de 3 pts par rapport à 2016 et ressort à 29% soit en volume 2,5Md€. La valeur nette comptable des actifs « structurés » ressort à 2,1Md€ et baisse de 4% sur un an. Les supports immobiliers représentent 10% du total des actifs (hors UC) soit une baisse de 1 pt sur un an (0,9Md€ en 2017 vs 1Md€ l'an passé).

Répartition des placements par canton (en valeur nette comptable – hors UC)



Le fonds Sélection Rendement affiche une VNC de 6,1Md€ en 2017 contre 6,3Md€ il y a un an. Son poids dans les placements financiers baisse de -2 pts sur un an et ressort à 72%. Europierre (0,9Md€) reste stable par rapport à 2016 et représente 11% des encours. Les actifs sur les fonds propres s'élèvent à 1Md€ en 2017.



ETATS DES PLUS-VALUES LATENTES

	2016	2017	Var sur un an
Obligataire	343	281	-18%
Structurés	249	204	-18%
Actions	-23	16	-169%
Diversifié	81	87	6%
Non coté	44	58	31%
Immobilier	50	46	-8%
Monétaire	0	-1	NS
Total	744	690	-7%

Le total des plus-values latentes s'élève à 690M€ en baisse de 54M€ par rapport au 31/12/2016 (744M€).

COMPOSITION DES PROVISIONS MATHÉMATIQUES

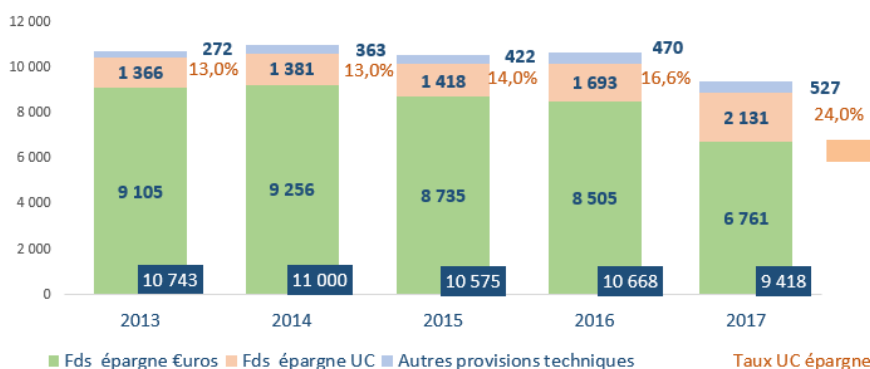
Les provisions techniques brutes d'ACMN VIE au 31 décembre 2017 s'élèvent à 9.418 millions d'euros contre 10.668 millions à fin 2016, soit une baisse de 12% sur un an. A noter le transfert du portefeuille BEOBANK dont l'encours fin 2017 s'élève à 1,3M€.

	2016	2017	Var sur un an
Provisions mathématiques	10 667,5	9 418,2	-12%
Fds épargne €uros	8 504,6	6 760,6	-21%
Fds épargne UC	1 692,8	2 130,8	26%
Dont assurance de personnes	147,0	147,1	0%
Dont PPE	291,4	346,2	19%
Dont autres prov. Rente / épargne	31,6	33,5	6%
PPE en % des encours libellés en €uros	3,43%	5,12%	+2pt(s)

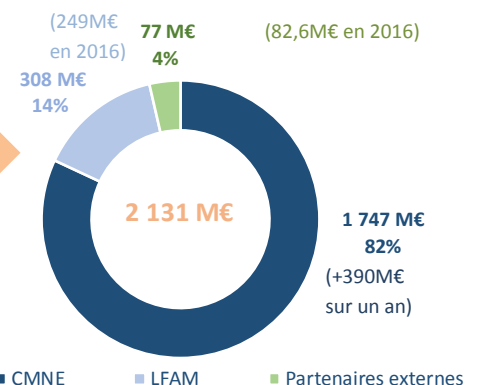
Les principaux taux servis aux assurés sur les fonds en euros sont en recul par rapport à 2016. En intégrant l'impact des taux garantis, la rémunération moyenne nette de frais de gestion s'élève à 1,60% contre 1,66% en 2016. La Provision pour Participation aux Excédents (PPE) est dotée à hauteur de 55M€.

Au 31/12/2017, le stock de PPE s'élève à 346,2M€ et représente désormais 5,12% des provisions mathématiques libellées en Euros.

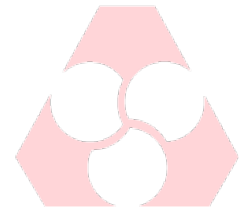
Evolution des PM sur les 5 dernières années



Répartition des encours UC par réseau de distribution (fin décembre 2017)



En 2017, le taux d'unités de compte dans les provisions mathématiques augmente de 7pts sur un an et ressort à 24% (16,6% en 2016).

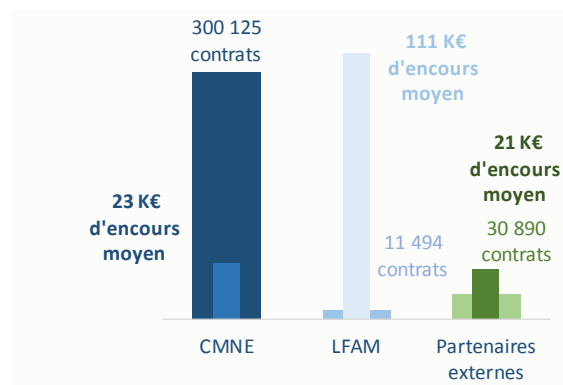


STOCK DE CONTRATS

Stock de contrats par branche d'activité

	2016	2017	Var sur un an
Epargne	367 282	341 500	-7%
Prévoyance Individuelle	264 902	274 267	4%
Emprunteurs	450 909	457 422	1%
Rente	1 010	1 009	0%
Total contrats	1 084 103	1 074 198	-1%

Stock de contrats par réseau et encours moyen (épargne + rente)



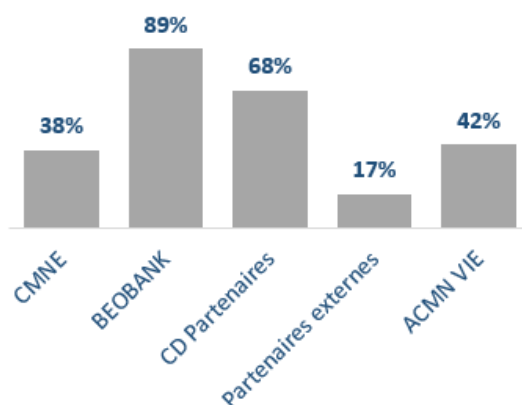
Le nombre de contrats en stock baisse de 1% sur un an suite au transfert des contrats BEOBANK vers NELB et ressort à 1 074 198. Hors produits BEOBANK, le nombre de contrats progresse de 1% sur un an.

SUIVI DES AFFAIRES NOUVELLES

Nombre d'affaires nouvelles épargne

	2016	2017	Var sur un an
CMNE	19 569	18 980	-3%
BEOBANK	263	638	143%
CD Partenaires	622	512	-18%
Partenaires externes	424	364	-14%
Total Epargne ACMN VIE	20 878	20 494	-2%

Poids des affaires nouvelles dans la collecte épargne 2017 (en volume - hors transferts)

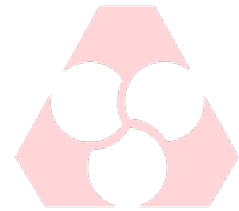


Le nombre d'affaires nouvelles en épargne est en baisse de 2% pour atteindre 20.494.

Le CMNE enregistre 18.980 nouvelles souscriptions sur des contrats d'épargne. En volume, ce montant ressort à 185,7M€ et représente 38% de son chiffre d'affaires (+3 pts sur un an).

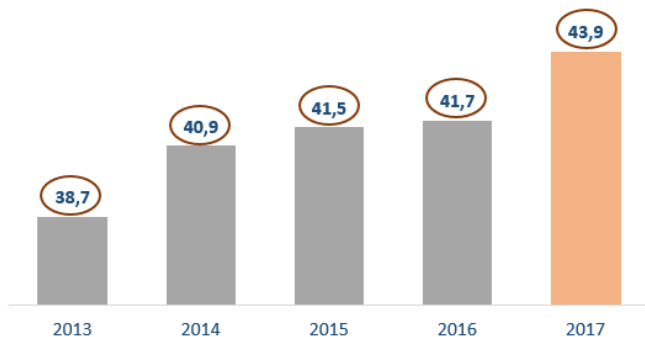
A noter que pour le réseau BEOBANK, ce nombre ressort à 638 nouveaux contrats constatés en 2017 (vs 263 en 2016). En volume, ce montant ressort à 33M€ soit 89% de la collecte du réseau (35% en 2016).

Le nombre d'affaires nouvelles pour CD Partenaires baisse de 110 contrats en un an et ressort à 512 souscriptions.



SUIVI DES COMMISSIONS VERSEES AU RESEAU CMNE

Evolution des commissions versées sur 5 ans



Détail des commissions versées au réseau CMNE

	2016	2017	Var sur un an
Epargne (en M€)	26,2	26,9	3%
Commissions d'acquisition	2,5	2,5	1%
En % des primes	0,63%	0,52%	-0,1pt(s)
Commissions sur encours	23,7	24,4	3%
En % de l'encours moyen	0,351%	0,354%	
Prévoyance (en M€)	15,5	16,9	9%
Commissions d'acquisition	14,5	15,5	7%
En % des primes	19,05%	19,99%	0,9pt(s)
Commissions variables	1,0	1,5	41%
Total Commissions CMNE	41,7	43,9	5%

Le montant versé au titre des commissions CMNE s'élève à 44M€ contre 42M€ pour l'exercice 2016.

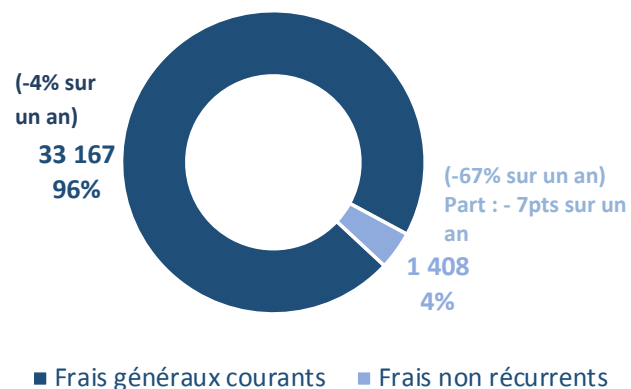
La branche d'activité épargne représente 61% de ce montant soit en volume 27M€ (en progression de 3% sur un an). En assurance de personne, la marge sur les primes et encours progresse de 9% sur un an et s'élève à 17M€.

SUIVI DES FRAIS GENERAUX

Détail des frais généraux par poste de charge

Montant en K€	2016	part en %	2017	part en %	Var sur un an
Charges de personnel	17 520	45%	15 773	46%	-10%
Charges externes	17 030	44%	14 717	43%	-14%
Dont travaux informatiques	4 606	12%	4 969	14%	8%
Dont autres travaux	2 598	7%	1 786	5%	-31%
Dont location immobilière	3 583	9%	2 792	8%	-22%
Dont honoraires généraux	3 847	10%	3 221	9%	-16%
Dont autres charges externes	2 396	6%	1 948	6%	-19%
Impôts et taxes	3 740	10%	3 741	11%	0%
Amortissements	329	1%	349	1%	6%
Autres charges de gestion	0	0%	-5	0%	0%
Total frais généraux	38 619	100%	34 576	100%	-10%
Encours moyen	10 621 380		10 042 554		
Ratio Frais généraux / Encours moyen	0,364%		0,344%		
Ratio FG (hors exceptionnel) / Encours moyen	0,324%		0,324%		

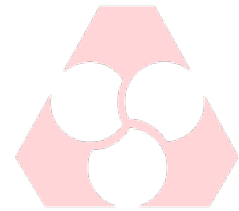
Répartition des frais généraux (courants/non récurrents)



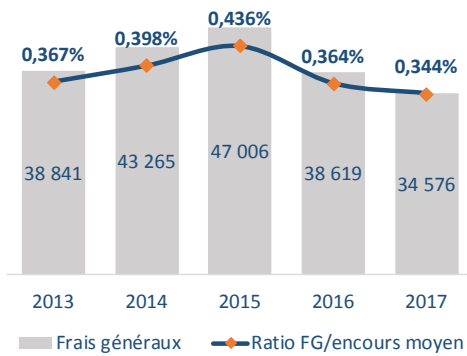
Les frais généraux s'élèvent à 34,6M€, en baisse de 10% par rapport à l'exercice précédent.

Les charges de personnel représentent 46% des frais généraux, soit en volume 15,8M€. Ce poste est en baisse de 13% en raison des départs de collaborateurs non remplacés.

Les charges externes sont en baisse de 2,3M€ en raison de la baisse des charges non récurrentes entre 2016 et 2017.



Ratio frais généraux sur encours



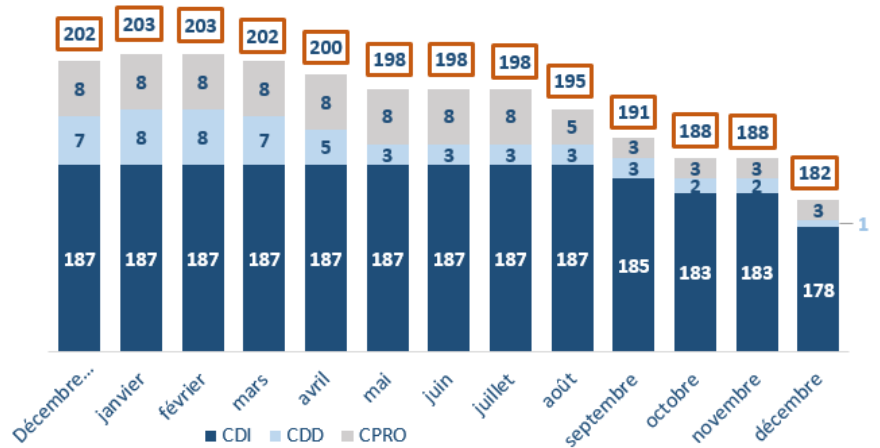
Ratio frais généraux sur encours :

Malgré une baisse des encours moyens entre 2016 et 2017 (-5%), le ratio frais généraux sur encours diminue de 0,019 pt sur un an et ressort à 0,34% en 2017, soit son plus bas niveau depuis 5 ans.

Suivi des effectifs :

A fin décembre 2017, le nombre de collaborateurs s'élevé à 182 personnes dont 98% de CDI (soit 178 salariés).

Suivi des effectifs

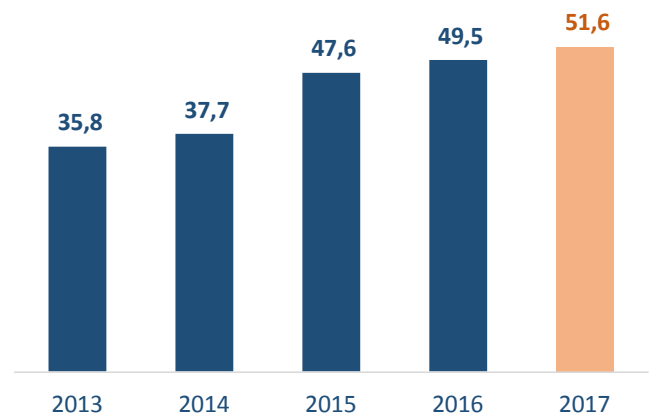


COMPOSITION DU RESULTAT

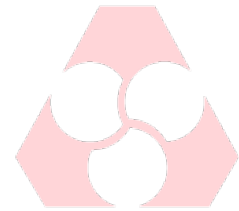
Composition du résultat net 2017

	2016	2017	Var sur un an
Marge technique	88,9	96,5	9%
Marge prévoyance	23,1	31,2	35%
Marge épargne	65,8	65,3	-1%
Frais généraux	-38,6	-34,6	-10%
Résultat technique	50,3	62,0	23%
Résultat fonds propres	22,2	25,0	13%
Autres non techniques	5,9	1,7	-72%
Résultat brut	78,4	88,6	13%
Autres éléments & IS	-28,9	-37,0	28%
Résultat net	49,5	51,6	4%

Evolution du résultat net sur les 5 dernières années



A fin décembre 2017, Le résultat net s'élevé à 51,6M€ contre 49,5M€ en 2016 soit une hausse de 4% (+2,1M€).



DETAIL DE LA COMPOSITION DES MARGES

Marge technique :

La marge technique avant frais généraux augmente de 88,9M€ à 96,5M€ en 2017 :

Marge prévoyance :

La marge brute en prévoyance s'élève à 31,2M€ pour un CA de 77,5M€ soit 40,3% du CA contre 30,4% à fin 2016. La progression de la marge (+8,1M€) s'explique principalement par la baisse de la charge des sinistres et des provisions en assurance des emprunteurs. Le résultat financier du portefeuille prévoyance recule de 3,4M€ à 3,0M€.

Marge des fonds euros :

La marge brute des fonds euros s'élève à 53,4M€ en baisse de 2,0M€ par rapport à 2016 (-4%). Cette baisse s'explique principalement par le recul des chargements de gestion conservés par la compagnie (-1,5M€) consécutif à la baisse de l'encours euros.

Le rendement des actifs des fonds euros ressort à 3,37% contre 3,20% en 2016. Les taux servis au titre de 2017 sont globalement stables toutefois en raison de la baisse du poids des taux garantis, le taux moyen de rémunération ressort en baisse à 1,60% contre 1,66% en 2016, et 2,12% en 2015.

Les chargements de gestion conservés s'élèvent à 31,6M€ (soit 0,38% des encours) et sont en diminution de 5% par rapport à 2016 du fait de la baisse des provisions moyennes (-5% avant transfert Beobank).

Les chargements sur primes conservés sont globalement de 0,8M€ soit 0,23% du CA euros sur un total de 0,86%. Ils baissent en raison du recul de la production euros (-18%).

La marge technique et financière nette est de 21M€ contre 21,3M€ en 2016.

Marge épargne en UC :

La marge brute des produits en UC est de 12,0M€.

Les chargements de gestion conservés s'élèvent à 6,8M€ soit 0,36% des provisions sur un total de 0,77%. Ce montant augmente de 22% sur un an, en raison de la hausse des PM UC moyennes (+26%).

Les chargements sur primes conservés s'élèvent à 0,5M€ soit 0,15% du chiffre d'affaires sur un total de 0,63%.

La marge technique et financière est positive de 4,6M€. Elle est essentiellement composée de rétrocessions nettes de reversement, de frais financiers et de la variation de la PGG (dotation de 0,4M€ contre une reprise de 0,8M€ en 2016 principalement sur le produit Capital).

Frais généraux : cf point 1.7.

Eléments non techniques :

Le total des produits financiers sur fonds propres s'élève à 25M€ contre 22,2M€ en 2016.

Les autres éléments non techniques (1,7M€) sont principalement constitués:

- Des frais d'administration de la SCI Pérennité Pierre encaissés par ACMN VIE pour un montant de 1,1M€, en hausse en raison des augmentations de capital réalisées au niveau de la SCIPP.
- Des mouvements non techniques sur la Réserve de Capitalisation. Depuis la défiscalisation de la RC, l'économie ou la charge d'IS liée à ses variations est neutralisée par un produit ou une charge non technique. La RC ayant été dotée de 1,9M€, la compagnie a donc constaté un produit non technique de 0,6M€ afin de neutraliser l'effet IS lié à la non déductibilité de cette dotation. Ce produit est lui-même non imposable. En 2016 le même mécanisme avait donné lieu au constat d'un produit non technique de 5,1M€.

Impôts des Sociétés :

Afin de financer l'impact du remboursement de la taxe sur les dividendes jugée anticonstitutionnelle (10Md€ depuis 2012), l'Etat a mis en place une taxe exceptionnelle touchant les grandes entreprises.

Il résulte du I de l'article 1er de la loi de finances rectificative pour 2017 que les personnes morales assujetties à la contribution exceptionnelle sont celles qui réalisent des résultats imposables à l'impôt sur les sociétés (IS) aux taux mentionnés à l'article 219 du code général des impôts (CGI) et un chiffre d'affaires supérieur à 1 milliard d'euros.

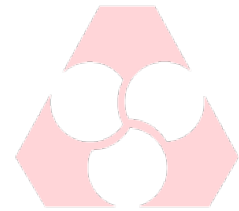
Le taux est progressif de 1 milliard d'euros à 1,1 milliard d'euros. À partir de ce dernier seuil la surtaxe est de 15% du montant de l'IS dû au taux normal (soit $33,33\% \times 15\% = 5\%$).

La définition fiscale du chiffre d'affaires applicable aux sociétés d'assurance retient les primes mais également les produits financiers.

Le chiffre d'affaires d'ACMN VIE ressort ainsi à 1.224M€, à comparer à une collecte de 748M€.

La surtaxe est donc de 15% soit un taux d'impôt total de 39,43% (contre un taux normal de 34,43%).

L'impact de la surtaxe sur les comptes 2017 d'ACMN VIE est de 4,4M€.



RESULTAT IFRS

PERIMETRE DE CONSOLIDATION

Le périmètre de consolidation regroupe la consolidante (ACMN VIE), la SCI Pérennité Pierre ainsi que des OPCVM, SCPI et OPCI détenus à plus de 35% par la compagnie. La consolidation de ces entités conduit à une augmentation du bilan de 1.367M€ au 31 décembre 2017 (1.403M€ au 31 décembre 2016). Au passif, la part des minoritaires dans les OPCVM contrôlés est constatée en « autres passifs » pour 1.367M€ au 31 décembre 2017 (1.403M€ en 2016).

RETRAITEMENTS LIES A LA PRODUCTION DES COMPTES IFRS

Les principaux retraitements entre les comptes sociaux et les comptes IFRS d'ACMN Vie portent sur :

- L'annulation des dotations à la provision d'égalisation.
- L'annulation des mouvements sur la réserve de capitalisation.
- La constatation de la provision IFC.
- La mise en valeur de marché des actifs financiers de la compagnie.
- Le constat d'une provision pour Participation aux Bénéfices Différés qui reflète la part des assurés dans les plus-values comptabilisées à l'actif.
- Les impôts différés liés aux ajustements ci-dessus.
- La consolidation des OPCVM, SCPI et SCI contrôlés.

Les méthodes et principes sont développés dans les annexes aux comptes consolidés.

REPORT DE L'APPLICATION D'IFRS 9

L'IASB a publié en septembre 2016 des amendements à la norme IFRS 4, Contrats d'assurance, qui visent à résoudre les préoccupations des assureurs concernant les dates d'entrée en vigueur différentes d'IFRS 9, au 1er janvier 2018, et de la nouvelle norme IFRS 17 sur les contrats d'assurance et qui s'appliquera au 1er janvier 2021.

Les amendements permettent, sans toutefois l'exiger, à une entité qui émet des contrats d'assurance d'effectuer un choix entre deux options :

- la première option consiste à appliquer une exemption temporaire pour continuer d'appliquer la norme IAS 39, Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation, plutôt qu'IFRS 9 pour les exercices ouverts avant le 1er janvier 2021 si l'entité n'a pas préalablement appliqué IFRS 9, et que ses activités prédominantes sont liées à l'assurance ;
- la deuxième option dite « Overlay » permet à une entité, sur le périmètre des titres qui sont reclassés en juste valeur par résultat avec IFRS 9, de reclasser du résultat vers les autres éléments du résultat global, la différence entre le résultat IFRS 9 et le montant qui aurait été présenté en résultat si l'entité avait continué d'appliquer IAS 39 pour ces actifs.

Pour la publication de ses comptes consolidés en normes IFRS à compter de l'exercice 2018 et jusqu'à 2020, ACMN VIE a décidé d'opter pour le report d'application de la norme IFRS 9 qui s'appliquera donc à compter de l'exercice 2021.

RESULTAT IFRS

Le résultat IFRS 2017 s'élève à 62,4M€ (59,0M€ au 31 décembre 2016)

En M€	2016	2017
Résultat social	49,5	51,6
Variation Provision d'égalisation	1,8	2,6
Variation Réserve de capitalisation	9,7	1,2
Var. de la Juste Valeur titres en HFT	-33,3	26,7
Variation PB Différée HFT	31	-14,2
Variation Impôts Différés	0,3	-5,5
Résultat IFRS	59	62,4

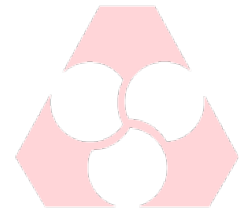
En M€	2016	2017
Total provisions norme locale	10 668	9 418
Provision d'égalisation	-11	-13
Participation aux bénéfices différés	685	619
Total provisions norme IFRS	11 342	10 024

PROVISIONS TECHNIQUES IFRS

Le total des provisions techniques s'élève à 10 024M€ au 31 décembre 2017.

FONDS PROPRES IFRS

Le total des fonds propres ressort à 973,9M€ contre 927,1M€ en 2016 (+46,8M€). L'évolution des capitaux propres IFRS entre les deux exercices provient du résultat de l'année (+62,4M€) nette du dividende cash versé (-15M€) et des écritures IFRS comptabilisées directement en fonds propres (-0,6M€).



IMPACT TRANSFERT DE PORTEFEUILLE BEOBANK

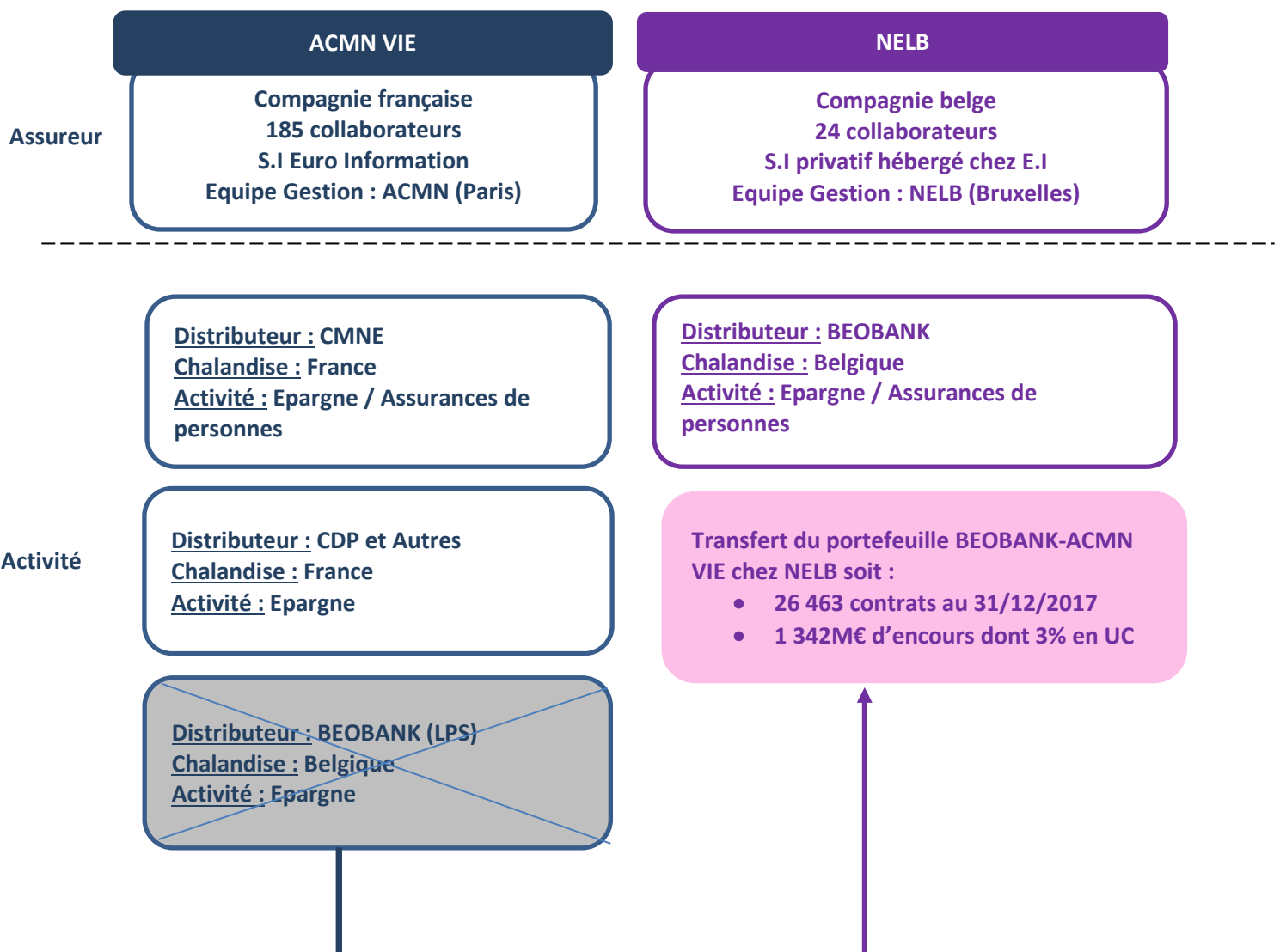
Rappel du contexte

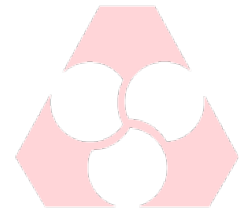
L'autorité de contrôle prudentiel (ACPR), a autorisé le 23 novembre 2017 l'entreprise d'assurance de droit français Assurances Crédit Mutuel Nord Vie (ACMN VIE), dont le siège social est situé 9, boulevard Gouvion-Saint-Cyr, 75017 Paris, France, à céder les droits et obligations résultant de contrats d'assurance relevant de portefeuilles assurances vie (branches 21 et 23) à l'entreprise d'assurance de droit belge North Europe Life Belgium SA (NELB), dont le siège social est situé Boulevard de la Plaine 11, 1050 Bruxelles. L'autorisation a également été publiée au moniteur Belge le 27 décembre 2017. Le portefeuille a été transféré avec une date d'effet au 31 décembre 2017.

Principales opportunités du projet

- Permettre à BEOBANK d'accroître sa présence sur le marché belge au travers d'une compagnie d'assurance belge. Ce projet s'inscrit parfaitement dans les actions menées depuis de nombreuses années.
- Un seul et unique interlocuteur Assurance pour BEOBANK en ce qui concerne l'activité VIE en lieu et place de trois.
- Permettre la mise en conformité avec la future réglementation sur le statut des agents. Cette réforme obligera les agents à ne travailler qu'avec un seul assureur pour les produits d'Epargne Investissement (disparition du statut d'agent non lié).

Situation cible sur les portefeuilles Vie





Impacts comptables : transfert de portefeuille BEOBANK

L'ensemble des passifs relatifs aux contrats visés ont donc été transférés au 31/12/2017 : provisions mathématiques, provisions pour participation aux bénéfices (dont PPE).

Les actifs financiers en représentation (actifs fonds euros, UC) et droits attachés ont été transférés des portefeuilles BNP France d'ACMN Vie vers les comptes BNP Belgium ouverts au nom de NELB.

Le transfert est réalisé en valeur comptable et avec une date d'effet au 31/12/2017. Ainsi l'intégralité de la marge 2017 est conservée par ACMN Vie.

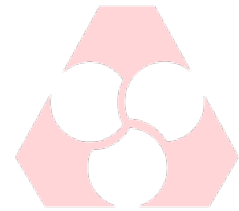
ACMN Vie a constaté une sortie de portefeuille du montant des passifs transférés, et NELB une entrée de portefeuille symétrique.

Valeur des passifs transférés

31/12/2017	
Provisions mathématiques €	1 304,0
PM au taux techniques	1 291,6
Provisions pour participation aux bénéfices	5,9
Provision pour excédent	6,4
Provisions mathématiques UC	38,3
Valeur des passifs (M€)	1 342,2

II. ACTIVITE DES FILIALES

La SCI Pérennité Pierre a réalisé deux augmentations de capital pour un montant total de 65M€. L'objectif de ces opérations était d'augmenter la capacité de collecte de ce support vendu en unités de compte, dans le cadre des contrats CMNE et CD Partenaires.



IV. PERSPECTIVES

RAPPROCHEMENT NEA – GACM

Opérations envisagées en France

Le Groupe Crédit Mutuel CM11 et le Groupe Crédit Mutuel Nord Europe ont annoncé fin septembre 2017 l'ouverture de discussions relatives à un projet de rapprochement de leurs activités d'assurance-vie et non-vie en France, en Belgique et au Luxembourg.

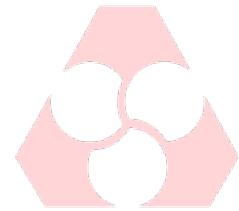
Le projet se traduirait par une fusion-absorption de Nord Europe Assurances SA (NEA), la holding d'assurance du CMNE, par le Groupe des Assurances du Crédit Mutuel SA (GACM), immédiatement suivie de la fusion-absorption des filiales d'assurance-vie et non-vie de NEA (ACMN VIE et ACMN IARD) par les filiales d'assurance-vie et non-vie de GACM, respectivement (ACM VIE SA et ACM IARD SA).

Fin 2017, les instances de représentation du personnel ont émis un avis favorable.

Les Assemblées Générales Extraordinaires des mêmes entités seront amenées, en 2018, à se prononcer sur ces opérations pour approuver les fusions, sous condition suspensive de l'obtention des agréments des autorités de contrôle belge, française et luxembourgeoise.

Les objectifs de ce projet sont notamment de :

- simplifier les liens déjà existants entre le Crédit Mutuel Nord Europe et Groupe Crédit Mutuel CM11 dans le domaine de l'assurance ;
- consolider les positions du GACM en France et en Europe ;
- faciliter les adaptations réglementaires et optimiser les exigences de solvabilité et d'allocations de fonds propres ;
- dégager des économies à travers la simplification et la réduction du nombre des structures, l'optimisation des coûts de réassurance et des ressources informatiques.



DEVELOPPEMENT COMMERCIAL

PREVOYANCE

Lancement d'une nouvelle offre en emprunteur 2018 (commune avec les ACM)

Le 12 janvier dernier, le Conseil Constitutionnel a pris une décision confirmant la possibilité de résilier annuellement les contrats d'assurance emprunteur souscrits avant le 21 février 2017.

En modifiant rétroactivement le fonctionnement de ces contrats souscrits avant la promulgation de la loi Consommation, c'est tout l'équilibre de notre portefeuille qui se voit potentiellement menacé.

Le droit à la résiliation annuelle sur l'ensemble des contrats en stock met un terme au principe de mutualisation tarifaire entre les assurés. Le marché se dirige dès à présent vers une individualisation de la prime d'assurance emprunteur calculée en fonction du profil de risque que présente chaque assuré.

Pour faire face à cette nouvelle concurrence, une stratégie de défense réactive est mise en place au sein du groupe.

Défendre notre portefeuille existant en valorisant nos atouts auprès de nos assurés et en revoyant, si nécessaire, les conditions actuelles à travers des dérogations tarifaires.

Réaffirmer plus que jamais nos valeurs mutualistes à travers le Maintien de l'Acceptation Médicale, une exclusivité sur le marché et l'absence d'exclusion professionnelle ou sportive faisant de notre contrat une véritable offre « tous risques » sans mauvaise surprise.

Nous adapter à ce nouvel environnement en mettant en marché une nouvelle offre qui nous permettra d'être compétitifs face à nos concurrents tout en garantissant l'accès au crédit à tous les clients de nos réseaux bancaires. Cette nouvelle offre sera opérationnelle dans le courant 2018.

Action commerciale de montée de gamme sur les contrats prévoyance en stock

La prévoyance est un relais important de diversification de l'activité pour NEA.

Au-delà du simple équipement de nos clients, l'objectif est de leur faire bénéficier en permanence du meilleur niveau de garanties afin de répondre précisément à l'évolution de leurs besoins de couverture. Des actions sont donc prévues régulièrement permettant de faire le point avec chaque assuré sur le niveau de ses garanties et les adapter le cas échéant. Sont principalement concernés les détenteurs d'un contrat Famili Sécurité (augmentation des capitaux décès assurés et/ou mise en place d'options).

Nouvelle démarche prévoyance conseil

Une nouvelle démarche prévoyance conseil sera déployée au sein du réseau CMNE à partir de mars 2018.

Celle-ci reposera sur la mise à disposition de nouveaux outils commerciaux à destination du chargé de clientèle (outil d'aide à la vente PICASO / outil d'entraînement au conseil SKILLGYM).

L'objectif est d'accompagner le réseau dans la mise en œuvre de réponses adaptées et argumentées aux besoins de protection de leurs clients.

EPARGNE

CMNE : consolider les acquis en termes de collecte en UC

Gestion pilotée

2018 sera la première année complète de commercialisation de la gestion pilotée** sur les produits d'épargne du CMNE.

Mise en place en 2017, la gestion pilotée a permis d'apporter aux clients et au réseau de distribution, une solution clé en mains, simple et efficace en termes de gestion financière des contrats d'assurance vie.

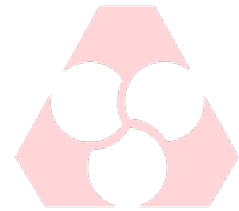
Le succès de cette option et sa rapide appropriation par le réseau de distribution du CMNE démontre la pertinence de cette offre désormais disponible sur les contrats ACMN Opale, ACMN Opale Patrimoine, ACMN Avenir et ACMN Horizon Patrimoine.

EMTN*

Les campagnes EMTN seront reconduites en 2018, en réponse à une stratégie UC qui vise à développer une approche globale, mixant la gestion pilotée et la diversification des investissements via les EMTN et les UC immobilières.

*EMTN: Euro Medium Term Notes

** Gestion pilotée : La gestion pilotée consiste à déléguer à un professionnel de la finance, les décisions de répartition et d'arbitrage entre les différents supports d'un contrat d'assurance vie.



V. PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2017 que nous soumettons à votre approbation ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues sont identiques à celles de l'exercice précédent.

VI. AFFECTATION DU RESULTAT ET PAIEMENT DES DIVIDENDES

Nous vous proposons d'affecter le résultat de l'exercice s'élevant à 51 625 738 euros de la manière suivante :

Affectation du résultat 2017	Montant
Résultat 2017	51 625 738
Report à nouveau	46 972 584
Réserve fonds de garantie	0
Résultat distribuable	98 598 323
Dividende	0
report à nouveau	98 598 323
Total	98 598 323

Le tableau des résultats de la société au cours des cinq derniers exercices est repris à l'annexe 1.

VII. RAPPEL DES DIVIDENDES ANTERIEUREMENT DISTRIBUES

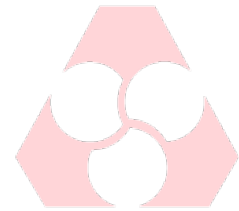
Exercice	Dividendes distribués	Dividende par action
2016	14 954 883	51
2015	47 549 062	181
2014	40 990 966	173
2013	20 592 909	85

VIII. DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal.

IX. CONTROLE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Conformément aux dispositions législatives et réglementaires, nous tenons à votre disposition les rapports de vos Commissaires aux comptes.



XIII. INFORMATIONS SUR LA MANIERE DONT LA SOCIETE PREND EN COMPTE LES CONSEQUENCES SOCIALES ET ENVIRONNEMENTALES DE SON ACTIVITE

Le changement climatique n'est pas un vain mot pour les assureurs qui seront -et sont déjà dans une certaine mesure- les premiers à en subir les conséquences à double titre : en tant qu'assureurs mais également en tant qu'investisseurs de long terme. En tant qu'assureurs les risques physiques liés à l'augmentation de la fréquence des événements climatiques extrêmes seront clés et l'ancien PDG d'Axa, Henri de Castries, le résumait fort bien : « un monde plus chaud de 4° sera impossible à assurer ». En tant qu'investisseurs de long terme, ce sont les risques réglementaires et de marché portant sur les placements et les risques de réputation qui seront les plus prégnants.

C'est dans ce contexte que l'article 173 de la loi de transition énergétique pour la croissance verte demande aux investisseurs institutionnels, dont les sociétés d'assurance, d'expliquer leurs approches en matière de gestion des enjeux Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG) et au sein de l'Environnement de préciser l'approche en matière de risques et opportunités climatiques. Le législateur laisse le choix à l'investisseur d'organiser son reporting comme il le souhaite. Il peut expliquer son approche par fonds, par classes d'actifs, par secteur, par région, etc.

NEA a souhaité saisir cette occasion pour faire un premier état des lieux en matière d'enjeux ESG et de risques et opportunités climatiques et s'interroger sur la mise en place d'une stratégie en la matière. Le présent rapport prend donc la perspective d'un investisseur-assureur, NEA, et de la gestion de ses actifs par le groupe La Française. Etant donné le degré de maturité des sujets en interne et les incertitudes sur les méthodologies disponibles, notamment d'analyse des risques et opportunités climatiques, NEA a fait le choix de publier des informations sur :

- Les fonds actions ou fonds de fonds actions détenus en direct et pour lesquels la transparence a été possible, qui correspondent à 6% du portefeuille NEA.
- Une sélection d'investissements obligataires.
- Une sélection de 3 véhicules immobiliers représentant 8,6% des fonds investis par NEA (sur un total de 12,6% soit plus de 68% des fonds immobiliers en valeurs).

XIV. EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Néant



RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Conformément aux dispositions des articles L. 225-37 alinéa 6, L. 225-68 alinéa 6 et L. 226-10-1 alinéa 1er nous vous présentons notre rapport sur le gouvernement d'entreprise lequel est inclus dans le présent rapport de gestion par application des dispositions de l'article L. 225-37 alinéa 6 du Code de commerce.

I. INFORMATIONS RELATIVES AU CAPITAL SOCIAL

Au 31 décembre 2017, le capital social de la société s'élève à 334.285.620 euros, soit 293.233 actions de 1.140 euros de valeurs nominales. La répartition est la suivante :

•	NORD EUROPE ASSURANCES (NEA)	:	293.223	99,9970%
•	Divers	:	10	0,0030%

II. PARTICIPATION DES SALARIES AU CAPITAL

Conformément aux dispositions de l'article L 225-102 du Code de Commerce, nous vous indiquons que la participation des salariés au capital de la société ne dépasse pas 3% au dernier jour de l'exercice, soit le 31 décembre 2017.

Les actionnaires ayant été consultés sur une augmentation de capital réservée aux salariés de la société lors de l'Assemblée générale extraordinaire du 30 juillet 2015, il n'y a pas lieu de renouveler la consultation cette année.

III. SOCIETES CONTROLEES

Nous vous rappelons que notre Société contrôle les sociétés suivantes :

- SCI PERENNITE PIERRE à 99,5%

IV. LISTE DES MANDATS ET FONCTIONS AU 31/12/2017

Voir annexe.

V. INFORMATIONS CONCERNANT LES MANDATAIRES SOCIAUX

Conformément aux dispositions de l'article L.225-102-1 du Code de commerce, nous vous communiquons en annexe 2 la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans d'autres sociétés par chacun des mandataires sociaux de la Société.

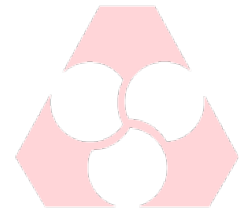
Les rémunérations fixes sont définies par le Conseil d'administration et avec une analyse comparative des rémunérations des dirigeants dans des postes similaires

Le versement des éléments variables et exceptionnels est conditionné à un vote ex post positif.

Les montants repris dans les tableaux ci-dessous intègrent, pour les exercices 2016 et 2017, les rémunérations versées par ACMN VIE, par la Caisse Fédérale du CMNE et l'ensemble des filiales du Groupe CMNE.

Pour 2018, les méthodes de calcul pour les rémunérations demeurent inchangées.

Monsieur Eric Charpentier Président du Conseil d'Administration	Exercice 2016		Exercice 2017	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
1/ Rémunération fixe	528	528	530	530
2/ Rémunération variable annuelle	191	115	185	111
3/ Rémunération variable pluriannuelle		27		53
4/ Rémunération exceptionnelle	40	40		
5/ Jetons de présence				
6/ Avantages en nature	3	3	3	3
TOTAL	762	712	718	697



RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

2/ Rémunération variable annuelle : Rémunération variable égale à 1/1000 de la Marge Nette d'Autofinancement consolidée du Groupe correspondant à l'exercice (n-1), dans la limite de 50 % de la rémunération annuelle brute ; en application de la directive CRD IV et du Règlement européen CRR1, la quotité différée est de 40 % dont le versement est réparti sur 3 années en 3 tiers. En application des articles L511-77 et 83 du COMOFI, le paiement effectif de la fraction différée est soumis à la condition suivante : si le résultat d'exploitation (RBE net du coût du risque) baisse de 30 % ou plus par rapport à celui de l'exercice de référence, le paiement est suspendu, et si cette baisse persiste plus de deux ans, le paiement ainsi suspendu est définitivement perdu.

3/ Rémunération variable pluriannuelle : montant versé au titre des exercices précédents : 27K€ en 2016 et 53K€ en 2017.

6/ Avantages en nature : véhicule de fonction.

Aucune rémunération n'est versée par ACMN Vie et NEA.

Madame Sabine Schimel Directeur Général	Exercice 2016 (1)		Exercice 2017	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
1/ Rémunération fixe	178	178	275	275
2/ Rémunération variable annuelle	34	-	137	34
3/ Rémunération variable pluriannuelle	-	-	-	-
4/ Rémunération exceptionnelle	-	-	-	-
5/ Jetons de présence	-	-	-	-
6/ Avantages en nature	2	2	10	10
TOTAL	214	180	422	319

(1) prise de fonction en qualité de mandataire social le 1er octobre 2016 - Le montant indiqué pour 2016 intègre des honoraires facturés à la CFCMNE pour la période du 02/05/2016 au 30/09/2016.

Monsieur Tristan Guerlain EX Directeur Général	Exercice 2016 (1)		Exercice 2017 (1)	
	Montants dus (2)	Montants versés	Montants dus (2)	Montants versés
1/ Rémunération fixe	248	248		
2/ Rémunération variable annuelle	120	160		120
3/ Rémunération variable pluriannuelle	-	-		
4/ Rémunération exceptionnelle	-	-		
5/ Jetons de présence	-	-		
6/ Avantages en nature	-	-		
TOTAL	368	408	0	120

(1) décomptés et versés sous forme d'honoraires (inclus les charges sociales patronales et fiscales associées aux rémunérations du mandataire social)

(2) prise de fonction en qualité de mandataire social en septembre 2014

Madame Odile Ezerzer Dirigeant effectif	Exercice 2016 (1)		Exercice 2017 (1)	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
1/ Rémunération fixe	176	176	176	176
2/ Rémunération variable annuelle	34	34	39	39
3/ Rémunération variable pluriannuelle	-	-		
4/ Rémunération exceptionnelle	-	-		
5/ Jetons de présence	-	-		
6/ Avantages en nature	5	5	4	4
TOTAL	215	215	219	219

RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

(1) décomptés et versés sous forme de salaires (rémunérations brutes hors charges sociales patronales et fiscales)

Tableau relatif aux régimes de retraites supplémentaires

Monsieur Eric CHARPENTIER	Contrat de travail		Régime de retraite supplémentaire		Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions		Indemnités relatives à une clause de non concurrence	
	oui	non	oui	non	oui	non	oui	non
Président du Conseil d'Administration	x		x		x			x
Date début mandat chez ACMN VIE: 17/03/2011								

(1) Régime de retraite supplémentaire :

Régime à prestations définies (art 39) octroyant un supplément de retraite égal à 9 % du salaire brut perçu au cours des 12 derniers mois d'activité précédant le départ – hors gratification et prime – à condition d'être âgé de 65 ans et d'avoir obtenu la liquidation de ses pensions.

(2) Indemnités susceptibles d'être dues à raison de la cessation ou du changement de fonction :

En dehors du cas d'une faute lourde et grave, l'indemnité de licenciement est égale à deux années du dernier salaire brut annuel (partie fixe et variable) en complément des éléments prévus par la convention collective.

Madame Sabine Schimel	Contrat de travail		Régime de retraite supplémentaire		Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions		Indemnités relatives à une clause de non concurrence	
	oui	non	oui	non	oui	non	oui	non
Directeur Général	x			x	x			x
Date début mandat chez ACMN Vie : 1/10/2016								

Indemnités susceptibles d'être dues à raison de la cessation ou du changement de fonction : souscription d'une assurance perte d'emploi des dirigeants d'entreprise.

Madame Odile Ezerzer	Contrat de travail		Régime de retraite supplémentaire		Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions		Indemnités relatives à une clause de non concurrence	
	oui	non	oui	non	oui	non	oui	non
Dirigeant effectif	x			x		x		x
Date début mandat chez ACMN Vie : 8/12/2015								



RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

VI. LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS REGLEMENTES

Les commissaires aux comptes ont été informés des conventions visées aux articles L 225-38 et suivants du Code de commerce.

Nous vous précisons qu'au cours de l'exercice écoulé, il n'a été conclu aucune convention donnant lieu à application de l'article L. 225-86 du Code de commerce.

VII. DELEGATION CONSENTIE AU CONSEIL

L'assemblée générale extraordinaire du 30 juillet 2015 a délégué au Conseil d'Administration, conformément aux dispositions de l'article L. 225-129-2 et suivants du Code de commerce, toutes compétences pour décider dans un délai maximum de 26 mois à compter de cette assemblée et dans la limite d'un plafond maximum de 200.000.000 €, d'une ou plusieurs augmentations du capital social, en numéraire ou par incorporation de réserves ou primes d'émission, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires, par création et émission, avec ou sans prime d'émission, d'actions ordinaires.

Le Conseil d'Administration n'a pas usé de cette délégation de compétences au cours de l'exercice 2017, laquelle a pris fin le 31 octobre 2017.

VIII. SITUATION DES MANDATS DES ADMINISTRATEURS

Aucun mandat d'administrateur n'arrive à échéance cette année.

IX. SITUATION DES MANDATS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Aucun mandat de Commissaire aux comptes n'arrive à échéance cette année.

X. PRESENTATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

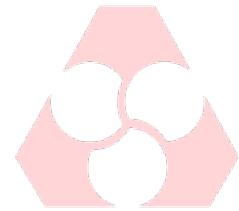
Le Conseil d'Administration d'ACMN Vie détient ses pouvoirs des statuts.

Il arrête la stratégie sur la base des propositions qui lui sont soumises par la Direction Générale. Il en contrôle la mise en œuvre. En tant qu'organe de pilotage, il détermine les orientations relatives à l'activité, la politique de gestion des risques, la politique de gestion des risques financiers, la politique de fonds propres, la rentabilité et veille à leur mise en œuvre.

Sous réserve des pouvoirs expressément attribués par la loi aux assemblées d'actionnaires et dans les limites de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la société et règle, par ses délibérations, les affaires qui la concernent.

A la date de clôture de l'exercice 2017, la composition du Conseil d'Administration d'ACMN Vie est la suivante :

Président	<ul style="list-style-type: none">Monsieur Eric CHARPENTIER
Administrateurs	<ul style="list-style-type: none">NORD EUROPE ASSURANCES, représentée par Monsieur Christian DESBOIS ;CAISSE FEDERALE DU CREDIT MUTUEL NORD EUROPE représentée par Monsieur Christian NOBILI.



RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

XI. ORGANISATION ET PREPARATION DES TRAVAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'Administration d'ACMN Vie ne se réfère pas à un code de gouvernement d'entreprise élaboré par les organisations représentatives de l'entreprise.

Pour mener à bien ses missions, il s'appuie sur les recommandations et les travaux des Comités spécialisés NEA présentés ci-dessous :

- Le Comité Financier, en matière de politique d'investissement et de pilotage du résultat financier du groupe ;
- Le Comité des Risques et le Comité d'Audit pour le pilotage des risques et le contrôle financier et périodique.

Réunions du Conseil d'Administration :

Les ordres du jour comportent un point sur la conjoncture et le contexte institutionnel, la gouvernance d'entreprise, les résultats d'activités et le suivi des risques. Un point régulier sur l'évolution des marchés et l'impact pour la compagnie est également présenté aux Administrateurs.

Le Conseil d'administration a pris connaissance des actualisations trimestrielles des résultats prévisionnels de gestion de l'exercice en cours.

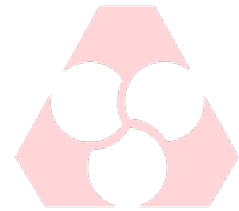
Le Conseil d'Administration s'est réuni les 06 janvier, 12 janvier, 14 mars, 20 avril, 15 mai, 19 juin, 25 août et 15 décembre 2017.

Le 06 Janvier 2017 :

- Approbation du projet de PV du CA du 5 septembre 2016 ;
- Fixation des taux de rendement 2016 ;
- Questions diverses.

Le 12 Janvier 2017 :

- Approbation du projet de PV du CA du 6 janvier 2017 ;
- Activité au 30 novembre 2016 ;
- Budget 2017.
- Présentation du rapport ORSA
 - Rapport actuariel
 - Relations avec les autorités de tutelle
 - Procédure disciplinaire ACPR ACMN VIE
 - Questions diverses
 - Impact des évolutions de modélisation du périmètre épargne d'ACMN VIE



RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Le 14 mars 2017 :

- Approbation du PV du Conseil d'Administration du 12 janvier 2017 ;
- Réexamen des conventions conclues et autorisées au cours des exercices antérieurs dont l'exécution a été poursuivie au cours du dernier exercice ;
- Arrêté des comptes au 31 décembre 2016 dont :
 - Comptes sociaux (bilan, compte de résultat, annexes aux comptes) ;
 - Comptes consolidés établis en normes IFRS (bilan, compte de résultat, annexes aux comptes) ;
 - Rapport de gestion du Conseil d'Administration ;
 - Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels ;
 - Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés ;
 - Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés ;
- Décisions à prendre pour la préparation et la convocation de l'Assemblée Générale annuelle ;
- Présentation des :
 - Rapport du Président du Conseil d'Administration d'ACMN VIE ;
 - Rapport sur la Lutte Contre le Blanchiment et le Financement du Terrorisme ;
 - Rapport Responsabilité Sociétale des Entreprises ;
- Relations avec les autorités de tutelle ;
 - Sanction ACPR – Regroupement des fonds en euros ;
- Questions diverses.

Le 20 avril 2017 :

- Rémunération des dirigeants : nouvelle obligation d'information ;
- Questions diverses.

Le 15 mai 2017 :

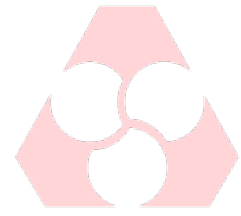
- Approbation des PV des Conseils d'Administration des 14 mars et 20 avril 2017 ;
- Présentation et validation du rapport sur les procédures d'élaboration et de vérification de l'information financière et comptable ;
- Solvabilité 2 :
 - Nomination du responsable de la fonction clé Gestion des risques ;
 - Cadre d'appétence ;
 - Présentation et validation du rapport régulier au contrôleur – RSR ;
- Compte rendu d'activité à fin mars 2017 et point d'activité ;
- Questions diverses.

Le 19 juin 2017 :

- Approbation des PV du Conseil d'Administration du 15 mai 2017 ;
- Constatation de la démission d'un Administrateur et cooptation d'Administrateur ;
- Présentation et validation du rapport ORSA d'ACMN VIE ;
- Révision annuelle des politiques de contrôle ;
- Compte rendu d'activité à fin mai 2017 ;
- Point d'information sur l'adaptation du PMT Vision 2020 ;
- Questions diverses.

Le 25 août 2017 :

- Transfert du portefeuille Beobank d'ACMN VIE vers North Europe Life Belgium – NELB ;
- Agrément à cessions d'actions ;
- Questions diverses.



RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Le 15 décembre 2017 :

- Approbation des PV des Conseils d'Administration du 19 juin et du 25 août 2017 ;
- Activité au 30 novembre 2017 ;
- Résultat prévisionnel au 31 décembre 2017 et tendance 2018 ;
- Détermination des taux de revalorisation 2017 ;
- Présentation et validation de l'allocation d'actifs ACMN VIE 2018 ;
- Rapport actuariel ;
- Questions diverses.

Documentation à destination des Administrateurs :

Les membres du Conseil d'Administration ont reçu toutes les informations nécessaires à l'accomplissement de leur mission selon un calendrier prédéterminé et sont convoqués conformément aux statuts.

Les supports numérisés sont envoyés par mail. Un dossier papier complet est remis à chaque Administrateur au moment du Conseil.

Les documents et informations fournis, nécessaires à la mission des Administrateurs, sont principalement les suivants :

- Notes d'actualités et d'activité,
- Les comptes sociaux,
- Les notes de présentation sur les sujets soumis à l'approbation des membres du Conseil,
- Les supports écrits publiés sous la forme de commentaire des présentations PowerPoint faites en séance.

L'ensemble des participants aux réunions du Conseil d'Administration est tenu à une obligation de confidentialité et de discrétion, s'agissant des informations communiquées ou reçues dans le cadre de ces réunions.

Conformément à l'article L.225-238 cc, les commissaires aux comptes ont été convoqués aux réunions du conseil qui ont examiné et arrêté les comptes.



RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

XII. POUVOIRS DU DIRECTEUR GENERAL

Conformément à la gouvernance du Groupe Crédit Mutuel Nord Europe qui distingue les responsabilités d'orientation, de surveillance et de contrôle, d'une part, et les responsabilités de direction effectives, d'autre part, les fonctions de Président et de Directeur Général sont dissociées. Les limitations apportées par le Conseil d'Administration aux pouvoirs du Directeur Général sont celles prévues dans les statuts.

Le Directeur Général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la Société. Il exerce ces pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux Assemblées d'actionnaires et au Conseil d'Administration, et selon les validations et approbations du Conseil. Il représente ACMN VIE dans ses rapports avec les tiers.

Conformément aux exigences de la Directive « Solvabilité 2 », un deuxième Dirigeant Effectif renforce la gouvernance d'ACMN VIE.

Les missions de la Direction Générale sont les suivantes :

- Mettre en œuvre les politiques et les décisions prises par le Conseil ;
- Participer à la définition de la stratégie du groupe ;
- Piloter l'activité de l'entreprise et suivre l'exécution des décisions prises ;
- Veiller à la préparation des délibérations du Conseil et notamment :
 - Préparer les comptes en vue de leur arrêté ;
 - Elaborer et présenter au Conseil les rapports réglementaires, analyser les rapports des fonctions clés ; qui leur seront également présentés ;
 - Proposer annuellement au Conseil des politiques revues ;
 - Proposer des plans d'actions en regard des conclusions des rapports d'audit interne ;
 - Préparer tout dossier nécessaire à la prise de décision stratégique ;
- Mettre en œuvre un dispositif de contrôle interne adapté à la taille des entités de NEA et aux risques encourus.

XIII. APPLICATION DU PRINCIPE DE REPRESENTATION EQUILIBREE HOMMES - FEMMES

Concernant le principe de représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein du Conseil d'Administration, le groupe CMNE a décidé d'anticiper la règle de la représentation à hauteur de 40%/60% en remplaçant, autant que faire se peut, les départs par des candidatures féminines et complétant les compositions des Conseils par la nomination de candidatures féminines.

Le Conseil d'Administration

I. RESULTATS DE LA SOCIETE SUR 5 ANS

Nature des indications en K€	2013	2014	2015	2016	2017
1/ Capital en fin d'exercice					
. Capital social	270 121	270 121	299 480	334 286	334 286
. Nombre d'actions ordinaires existantes	236 948	236 948	262 702	293 233	293 233
2/ Résultats de l'exercice					
. Chiffre d'affaires hors taxes	853 559	871 431	868 501	694 625	747 971
. Résultat avant impôts et charges calculées	60 189	68 400	82 186	79 220	86 888
. Impôt sur les bénéfices & IFA	-22 326	-29 527	-33 450	-28 823	-34 537
. Résultat après impôts et charges calculées	35 793	37 712	47 571	49 503	51 626
. Résultat distribué	20 141	40 992	47 549	14 955	
3/ Résultats par Action					
. Résultat après impôts, et avant charges calculées	159,79	164,06	185,52	171,87	178,53
. Résultat après impôts et charges calculées	151,06	159,22	181,15	168,82	176,06
. Dividende attribué à chaque action	85,00	173,00	181,00	51,00	0,00
4/ Personnel					
. Effectif moyen des salariés	219	206	208	202	182
. Montant de la masse salariale de l'exercice	11 693	11 048	10 962	10 842	11 077
. Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice	7 026	6 391	6 230	6 540	5 717

(1) Sous réserve des décisions de l'AGO statuant sur les comptes 2017

II. LISTE DES MANDATS

LISTE DES MANDATS
AU 31/12/2017

Eric CHARPENTIER	
Directeur Général	
CAISSE FEDERALE DU CREDIT MUTUEL NORD EUROPE (SA Coopérative) Lille	
Président du Conseil d'Administration	
ACMN Vie (SA) Paris	
Administrateur	
CONFEDERATION NATIONALE DU CREDIT MUTUEL	
CREDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL (SA)	
CCCM PARIS (SA Coopérative) Paris	
Vice-Président du Conseil de Surveillance	
BANQUE COMMERCIALE DU MARCHE NORD EUROPE (SA) Lille	
GROUPE LA FRANCAISE (SA) Paris	
NORD EUROPE ASSURANCES (SA) Paris	
Représentant Permanent	
GROUPE DES ASSURANCES DU CREDIT MUTUEL (SA) Strasbourg – RP de la CAISSE FEDERALE DU CREDIT MUTUEL NORD EUROPE (Membre du Conseil de surveillance)	
EURO INFORMATION (SAS) Strasbourg - RP de CAISSE FEDERALE DU CREDIT MUTUEL NORD EUROPE (Membre du Conseil de Direction)	
EURATECHNOLOGIES (SA) Lille - RP de CAISSE FEDERALE DU CREDIT MUTUEL NORD EUROPE (Membre du Conseil d'administration)	
A l'étranger	
Président du Conseil d'Administration	
BEOBANK (SA) belgique	
Administrateur et Président du Comité de Direction	
CMNE BELGIUM (SA) Belgique	
Représentant Permanent	
BANQUE DE TUNISIE - RP de BANQUE FEDERATIVE DU CREDIT MUTUEL (Membre du Conseil d'administration)	

Christian NOBILI
Directeur Général Délégué
CAISSE FEDERALE DU CREDIT MUTUEL NORD EUROPE (SA Coopérative) Lille
Président du Directoire
BANQUE COMMERCIALE DU MARCHE NORD EUROPE (SA) Lille
Président du Conseil d'administration
NORD EUROPE LEASE (SA) LILLE
BAIL ACTEA (SA) LILLE
NORD EUROPE PARTENARIAT (SA) LILLE
Représentant Permanent
ACMN VIE (SA) Paris - RP de CAISSE FEDERALE DU CREDIT MUTUEL NORD EUROPE (Administrateur)
GRUPE LA FRANCAISE (SA) Paris - RP de CAISSE FEDERALE DU CREDIT MUTUEL NORD EUROPE (Membre du CS)
NORD EUROPE ASSURANCES (SA) Paris - RP de CAISSE FEDERALE DU CREDIT MUTUEL NORD EUROPE (Membre du CS)
A l'étranger
Administrateur Directeur
CMNE BELGIUM (SA) Belgique
Administrateur
BEOBANK (SA) belgique

Christian DESBOIS	
Président	
FINANCIERE NORD EUROPE (SASU) LILLE	
Vice-Président du Conseil de Surveillance	
LA FRANCAISE GLOBAL INVESTMENTS (SA Directoire et CS) PARIS	
Membre du Conseil de Surveillance	
GROUPE LA FRANCAISE (SA Directoire et CS) PARIS	
LA FRANCAISE BANK (SA) Luxembourg	<i>fin de mandat le 2 mars 2017</i>
LA FRANCAISE INVESTMENT SOLUTIONS (SAS) PARIS	
NORD EUROPE ASSURANCES (SA Directoire et CS) PARIS	
LA FRANCAISE AM INTERNATIONAL (SA) Luxembourg	
Représentant permanent	
SILVERSTONE (SPPICAV) PARIS - RP CAISSE FEDERALE DU CREDIT MUTUEL NORD EUROPE - Membre du conseil d'administration	<i>fin de mandat le 9 octobre 2017</i>
ASSURANCES CREDIT MUTUEL NORD VIE (SA) LILLE - RP NORD EUROPE ASSURANCES - administrateur	
LA FRANCAISE AM FINANCE SERVICES (SAS) PARIS - RP CAISSE FEDERALE DU CREDIT MUTUEL NORD EUROPE - Membre du Conseil de Surveillance	
LA FRANCAISE ASSET MANAGEMENT (SAS) PARIS - RP CAISSE FEDERALE DU CREDIT MUTUEL NORD EUROPE - Membre du Conseil de Surveillance	
LA FRANCAISE REAL ESTATE MANAGERS (SAS) PARIS - RP CAISSE FEDERALE DU CREDIT MUTUEL NORD EUROPE - Membre du Conseil de Surveillance	
ASSURANCES CREDIT MUTUEL NORD IARD - RP NORD EUROPE ASSURANCES - Membre du Conseil d'administration	
CERTIVIA (SICAV) PARIS - RP CAISSE FEDERALE DU CREDIT MUTUEL NORD EUROPE - Membre du comité de surveillance	
STONE (SAS) PARIS - RP CAISSE FEDERALE DU CREDIT MUTUEL NORD EUROPE - Membre du conseil d'administration	

Sabine SCHIMEL	
Président	
COURTAGE CREDIT MUTUEL NORD EUROPE (SAS) LILLE	<i>fin de mandat le 24 décembre 2017</i>
Directeur Général	
ASSURANCES CREDIT MUTUEL NORD VIE (SA) LILLE	
Président du Conseil d'administration	
ASSURANCES CREDIT MUTUEL NORD IARD (SA) PARIS	
NORD EUROPE LIFE LUXEMBOURG (SA) LUXEMBOURG	
NORTH EUROPE LIFE BELGIUM (SA) BRUXELLES	
Président du Directoire	
NORD EUROPE ASSURANCES (SA Directoire et CS) PARIS	
Représentant permanent	
PERENNITE PIERRE (SCI) PARIS - RP ASSURANCES CREDIT MUTUEL NORD VIE - Gérant	
LA FRANCAISE PIERRE (SCPI) PARIS - RP SCI PERENNITE PIERRE - Membre du Conseil de Surveillance	
LA FRANCAISE PIERRE (SCPI) PARIS - RP ASSURANCES CREDIT MUTUEL NORD IARD - Membre du Conseil de Surveillance	
LA FRANCAISE PIERRE (SCPI) PARIS - RP ASSURANCES CREDIT MUTUEL NORD VIE - Membre du Conseil de Surveillance	
MULTIMOBILIER 2 (SCPI) PARIS - RP ASSURANCES CREDIT MUTUEL NORD VIE - Membre du Conseil de Surveillance	
MULTIMOBILIER 2 (SCPI) PARIS - RP SCI PERENNITE PIERRE - Membre du Conseil de Surveillance	
CREDIT MUTUEL PIERRE 1 (SCPI) PARIS - RP SCI PERENNITE PIERRE - Membre du Conseil de Surveillance <i>fin de mandat le 21 juin 2017</i>	
CREDIT MUTUEL PIERRE 1 (SCPI) PARIS - RP ASSURANCES CREDIT MUTUEL NORD VIE - Membre du Conseil de Surveillance	
SILVERSTONE (OPCI) PARIS - RP ASSURANCES CREDIT MUTUEL NORD VIE - Membre du Conseil d'administration <i>fin de mandat le 9 octobre 2017</i>	
SELECTINVEST 1 (SCPI) PARIS - RP ASSURANCES CREDIT MUTUEL NORD VIE - Membre du Conseil de Surveillance	
SELECTINVEST 1 (SCPI) PARIS - RP SCI PERENNITE PIERRE - Membre du Conseil de Surveillance	
UFG PIXEL 1 (SCPI) PARIS - RP SCI PERENNITE PIERRE - Membre du Conseil de Surveillance	
LF EUROPIMMO (SCPI) PARIS - RP ASSURANCES CREDIT MUTUEL NORD VIE - Membre du Conseil de Surveillance	
VIVASHOPS (OCPI) PARIS - RP ASSURANCES CREDIT MUTUEL NORD VIE - Membre du Comité de Surveillance	
EUROPIMMO MARKET - RP ASSURANCES CREDIT MUTUEL NORD VIE - Membre du Conseil de Surveillance	
Administrateur	
GFI Informatique (SA) SAINT-OUEN	
Administrateur délégué	
CP BK Reinsurance (SA) LUXEMBOURG	

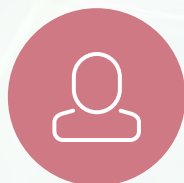
Odile EZERZER	
Directeur Général	
	ASSURANCES CREDIT MUTUEL NORD IARD (SA) LILLE
Membre du Directoire	
	NORD EUROPE ASSURANCES (SA Directoire et CS) PARIS
Président du Conseil d'Administration	
	CP BK Reinsurance (SA) LUXEMBOURG
Administrateur	
	NORTH EUROPE LIFE BELGIUM (SA) BRUXELLES
	PARTNERS ASSURANCES (SA) BRUXELLES
Représentant Permanent	
	NORD EUROPE LIFE LUXEMBOURG (SA) Luxembourg - RP NORD EUROPE ASSURANCES - Administrateur

NORD EUROPE ASSURANCES	
Membre du Conseil de la Présidence	
	COURTAGE CREDIT MUTUEL NORD EUROPE (SAS) LILLE <i>fin de mandat le 24 décembre 2017</i>
Administrateur	
	ASSURANCES CREDIT MUTUEL NORD IARD (SA) LILLE
	ASSURANCES CREDIT MUTUEL NORD VIE (SA) PARIS
	NORD EUROPE LIFE Luxembourg (SA) Luxembourg

CAISSE FEDERALE DU CREDIT MUTUEL NORD EUROPE	
EN France	
Membre du Conseil d'administration	
L'IMMOBILIERE DU CMN (SA) LILLE	
ASSURANCES CREDIT MUTUEL NORD IARD (SA) LILLE	
ASSURANCES CREDIT MUTUEL IARD (SA) STRASBOURG	
ASSURANCES CREDIT MUTUEL NORD VIE (SA) PARIS	
CRITEL (SA) NANCY	
SEM ZENITH D'AMIENS METROPOLE (SA) AMIENS	
SILVERSTONE (SPPICAV) PARIS	
SOCIETE D'EXPLOITATION DE LILLE GRAND PALAIS (SA) LILLE	
EURATECHNOLOGIES (SA) LILLE	
Membre du Conseil de Surveillance	
GACM (SA Directoire et CS) STRASBOURG	
LA FRANCAISE AM FINANCE SERVICES (SAS) PARIS	
NORD EUROPE ASSURANCES (SA Directoire et CS) PARIS	
BANQUE COMMERCIALE DU MARCHE NORD EUROPE (SA Directoire et CS) LILLE	
GROUPE LA FRANCAISE (SA) PARIS	
LA FRANCAISE ASSET MANAGEMENT (SAS) PARIS	
LA FRANCAISE REAL ESTATE MANAGERS (SAS) PARIS	
UFG PIXEL 1 (SCPI) PARIS (<i>société en liquidation</i>)	
LFP PIERRE (SCPI) PARIS	
Membre du Comité de Surveillance	
CERTIVIA (SICAV) PARIS	
Membre du Conseil de Direction	
EURO INFORMATION (SAS) STRASBOURG	
Membre du Comité de la Présidence	
COURTAGE CREDIT MUTUEL NORD EUROPE (SAS) LILLE 2017	<i>fin de mandat le 24 décembre</i>
A L'ETRANGER	
Membre du Conseil d'administration	
NORD EUROPE LIFE Luxembourg (SA) Luxembourg	

RAPPORT RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE DES ENTREPRISES POUR L'ANNÉE 2017

AU SENS DE L'ARTICLE R 225-105-1 DU CODE DE COMMERCE



SOMMAIRE



**INFORMATIONS
SOCIALES**

P3



**INFORMATIONS
ENVIRONNEMENTALES**

P9



**INFORMATIONS RELATIVES
AUX ENGAGEMENTS
SOCIÉTAUX EN FAVEUR
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE**

P11



NOTE MÉTHODOLOGIQUE

P13



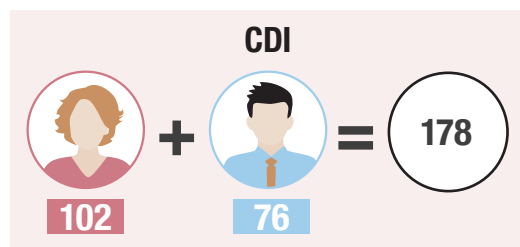
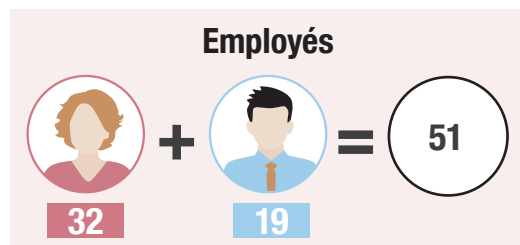
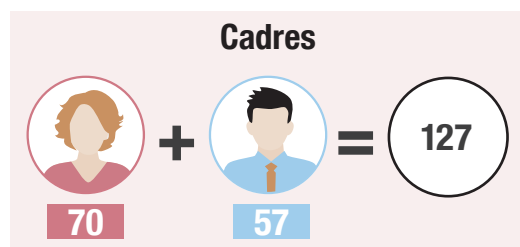
INFORMATIONS SOCIALES

A) EMPLOI

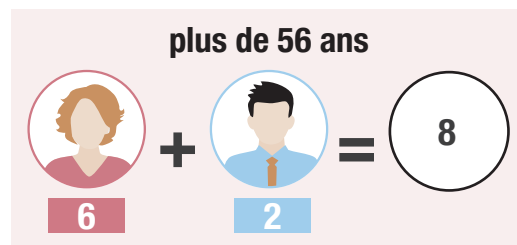
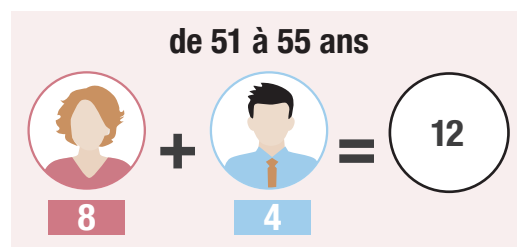
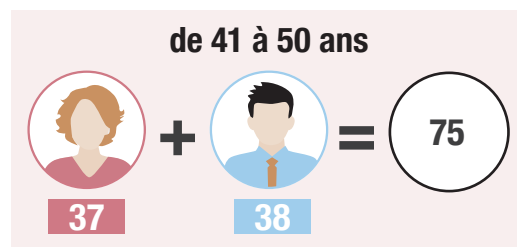
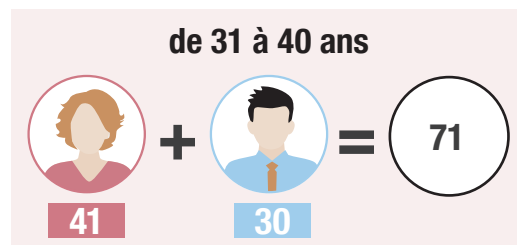
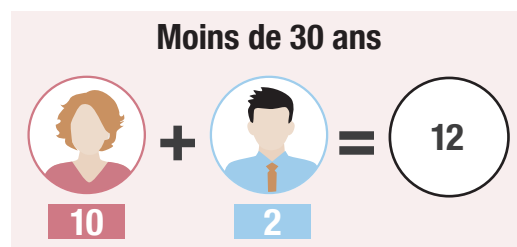
■ L'effectif total et la répartition des salariés par sexe et par âge :

Répartition des effectifs par zone géographique :
La grande majorité des effectifs est basée en Ile-de-France.

• Répartition par sexe et par statut de l'effectif CDI au 31 décembre 2017



• Répartition par âge de l'effectif CDI au 31 décembre 2017



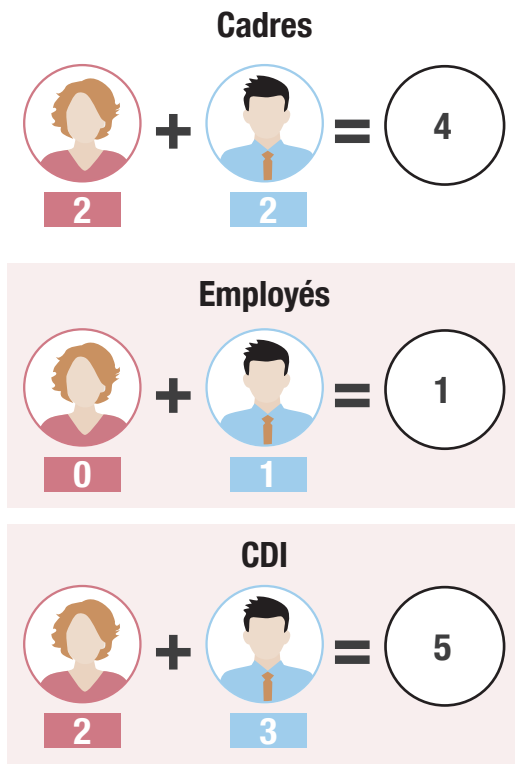
Au 31 décembre 2017, ACMN VIE comptait 178 collaborateurs* (102 femmes et 76 hommes) en Contrat à Durée Indéterminée, pour une moyenne d'âge de 41,7 ans.

*Contre 187 collaborateurs en 2016.



■ Les embauches et les licenciements :

• Les Embauches en 2017



• Les Licenciements en 2017



En 2017, ACMN VIE a procédé à 5 recrutements en Contrat à Durée Indéterminée et à un licenciement.

• Encourager la mobilité et favoriser toutes les évolutions

L'éventail des métiers exercés chez ACMN VIE ouvre aux collaborateurs de réelles opportunités d'évolution de carrière tout au long de leur vie professionnelle.

De nombreuses passerelles existent entre les différents départements et les entités du Groupe Crédit Mutuel Nord Europe et ces échanges sont synonymes d'enrichissement mutuel pour le salarié comme pour l'entreprise.

En 2017, ACMN VIE a encouragé la mobilité de trois de ses salariés vers d'autres postes en interne.



B) ORGANISATION DU TRAVAIL

■ L'organisation du temps de travail :

• Organisation du temps de travail – CDI en 2017

Temps de travail hebdomadaire : 36,27 heures.
En 2017, 11,8% des CDI étaient à temps partiel.

■ L'absentéisme

• Nombre de jours d'absences en 2017 (en jours ouvrés)

TOTAL DES ABSENCES DES 212 COLLABORATEURS D'ACMN VIE*

Total Maladie	1853
Total Maternité / Paternité / Allaitement / Adoption	686
Total Accident du Travail / Trajet	97,50
Total Congés sans solde	62,5
Total Autres absences	965

Le total des absences des 212 collaborateurs d'ACMN VIE pour l'année 2017 était de 3 664 jours, dont 1 853 jours de maladie pour l'ensemble des collaborateurs : CDI, CDD, Contrats de professionnalisation et apprentis.



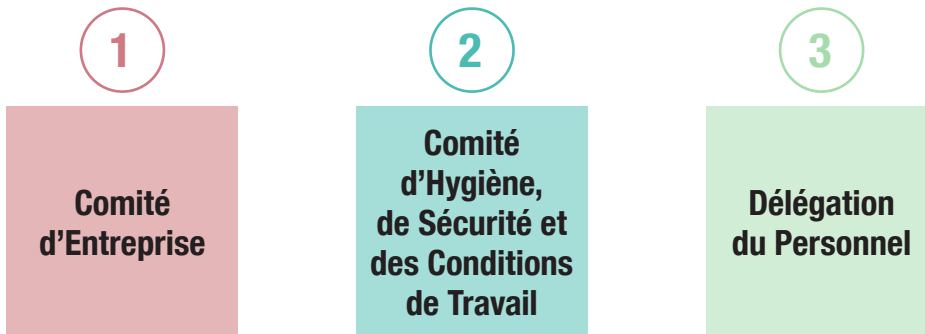
* Total des absences 2016 : 2 938,5 jours (Maladie : 1499 - Maternité/ Paternité/ Allaitement/ Adoption : 756
Accident du Travail/Trajet : 108 - Congés sans solde : 65,5 - Autres absences : 510).



C) RELATIONS SOCIALES

■ L'organisation du dialogue social, notamment les procédures d'information et de consultation du personnel et de négociation avec celui-ci :

ACMN VIE compte trois institutions représentatives du personnel :



Les projets d'évolution d'organisation de l'entreprise font l'objet de consultations préalables des institutions compétentes : le CHSCT et le Comité d'Entreprise.

ACMN VIE compte également **deux Délégués Syndicaux (CFDT et CFE-CGC).**

Deux négociations annuelles obligatoires, sur les salaires et l'égalité hommes/femmes, ont été ouvertes avec les Délégués Syndicaux en 2017.

En 2017, 50 réunions avec les représentants du personnel ont été organisées (CE, CHSCT et DP).

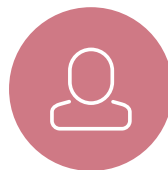
Par ailleurs, aucune condamnation pour délit d'entrave n'a été prononcée en 2017 à l'encontre d'ACMN VIE.

■ Le bilan des accords collectifs :

Plusieurs négociations ont été engagées en 2017 :

- Télétravail
- Droit à la déconnexion
- **Avenant intéressement**
- **Structure de la rémunération**
- **Intégration de la prime sur objectifs**

Les trois dernières ont abouti à la signature d'accords d'entreprise en 2017.



D) SANTÉ ET SÉCURITÉ

■ Le bilan des accords signés avec les organisations syndicales ou les représentants du personnel en matière de santé et de sécurité au travail :

Il n'existe pas chez ACMN VIE d'accord en matière de santé et de sécurité au travail.

■ Les accidents du travail, notamment leur fréquence et leur gravité, ainsi que les maladies professionnelles :

- Trois accidents du travail/trajet ont été déclarés en 2017.
- Nombre de jours d'arrêt suite aux trois accidents du travail/trajet : 97,5 jours (deux arrêts sur les trois accidents déclarés).

Aucune maladie professionnelle n'a été déclarée sur l'exercice.

E) FORMATION

■ Les politiques mises en œuvre en matière de formation :



Pour s'adapter aux évolutions de son environnement, ACMN VIE favorise le développement continu des compétences de ses collaborateurs. Ainsi, depuis toujours, ACMN VIE consacre une part importante de sa masse salariale à la formation professionnelle continue.

89,7%*
des salariés ont bénéficié
d'une formation pour
un total de 6 912
heures en 2017.

En 2017, le budget alloué à la formation des collaborateurs représente 5,49% de la masse salariale soit 622 397 €.

190 salariés ont été formés en interne, intra et inter-entreprises.

89,7%* des salariés ont bénéficié d'une formation, interne ou externe, pour un total de 6 912 heures en 2017.

Les politiques de formation chez ACMN VIE reposaient en 2017 sur trois axes majeurs :

- Accompagnement du projet qualité : formation à la relation clients l'Accueil Clients et Distributeurs et formation GED pour l'ensemble des services de gestion,
- Sensibilisation au management via les Cafés managers et différentes formations métiers,
- Accès facilité aux formations diplômantes.

Par ailleurs, l'accent a été mis cette année sur les formations partagées avec le Groupe ainsi que les formations en ligne (ex. TRACFIN).

* Chiffre calculé sur 212 collaborateurs, soit l'ensemble des salariés de 2017 en CDI, CDD, contrat de professionnalisation et apprentis.



F) MASSE SALARIALE

- **Masse salariale brute : 11,3 M€** (contre 10,8 M€ en 2016)
- **Total des rémunérations annuelles brutes des CDI groupes cadres et non-cadres : 11 M€** (contre 10,4 M€ en 2016)
- **Total des rémunérations annuelles brutes des CDI groupe non-cadres : 1,9 M€** (contre 2 M€ en 2016)
- **Total des rémunérations annuelles brutes des CDI groupe cadres : 9,2 M€** (contre 8,3 M€ en 2016)

Entre 2017 et 2018, deux changements sont intervenus concernant les modalités de rémunération :

- Intégration des éléments variables de rémunération non-contractuels dans la rémunération fixe selon une règle de calcul uniforme, par accord d'entreprise,
- Intégration des éléments variables de rémunération contractuels des collaborateurs concernés (à l'exception des cadres dirigeants) dans la rémunération fixe selon une règle de calcul uniforme, par avenants.

G) ÉGALITÉ DE TRAITEMENT

■ **Les mesures prises en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes :**

Pas d'enveloppe en 2017, car pas d'inégalité constatée.

■ **Les mesures prises en faveur de l'emploi et de l'insertion des personnes handicapées :**

Quatre salariés handicapés sont déclarés dans les effectifs.

ACMN VIE a par ailleurs occasionnellement recours à de la sous-traitance par des travailleurs handicapés par l'intermédiaire d'organismes protégés (Cèdre pour le recyclage).

A titre d'exemple, ACMN VIE se fournit régulièrement en papier blanc et papier à en-tête auprès de l'Atelier Protégé Bléone-Durance, qui n'emploie que des personnes en situation de handicap.



INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES

Compte tenu de la taille et de la nature de l'activité d'ACMN VIE, certaines thématiques environnementales ou encore sociétales ne s'avèrent pas pertinentes. Les exclusions sont identifiées dans la note méthodologique présentée en fin du présent rapport.

A) POLITIQUE GÉNÉRALE EN MATIÈRE ENVIRONNEMENTALE

■ L'organisation de la société pour prendre en compte les questions environnementales et, le cas échéant, les démarches d'évaluation ou de certification en matière d'environnement :



Nous avons réalisé un bilan énergétique de nos installations dans le cadre de la loi du 16 juillet 2013 en application de la directive 2012/27/UE du 25 octobre 2012 relative à l'efficacité énergétique. De plus, des analyses de la qualité de l'eau et de l'air du bâtiment, 9 boulevard Gouvion-Saint-Cyr à Paris, ont été réalisées par des techniciens indépendants, en partenariat avec le CHSCT.

Les informations environnementales présentées dans le rapport de gestion ne concernent que le bâtiment situé au 9 boulevard Gouvion-Saint-Cyr à Paris.

B) POLLUTION ET GESTION DES DÉCHETS

■ Les mesures de prévention, de réduction ou de réparation de rejets dans l'air, l'eau et le sol affectant gravement l'environnement :

L'activité d'ACMN VIE ne génère aucun rejet dans l'air, l'eau et le sol.

■ Les mesures de prévention, de recyclage et d'élimination des déchets :

Les eaux usées sont évacuées dans le réseau géré par la Ville de Paris, les déchets ménagers sont collectés par la Ville de Paris.

Depuis 2016, ACMN VIE a mis en place un partenariat avec l'entreprise Cèdre afin de recycler le papier, les gobelets en plastique, les bouteilles en plastiques, les cannettes et les capsules Nespresso. Cèdre est une entreprise d'insertion des personnes handicapées.



■ La prise en compte des nuisances sonores et de toute autre forme de pollution spécifique à une activité :

Les nuisances sonores sont prises en compte dans l'infrastructure du bâtiment (isolation phonique et vibratoire des groupes froid en terrasse supérieure).



C) UTILISATION DURABLE DES RESSOURCES



■ La consommation d'eau et l'approvisionnement en eau en fonction des contraintes locales :

ACMN VIE est alimentée par un contrat de fourniture d'eau avec la Ville de Paris. Consommation en 2017 : 1 225 m³



■ La consommation de matières premières et les mesures prises pour améliorer l'efficacité dans leur utilisation :

- Consommation de papier au global en 2017 : 6,4 T
- Consommation de papier en interne en 2017 : 1,3 T
- Consommation de papier en externe en 2017 : 5,1 T

ACMN VIE consomme du papier en interne ou en externe, selon le type de document, l'utilisation qui en est faite, et les destinataires.

Le papier en interne concerne toutes les impressions de papier blanc et de papier à en-tête, qui sont fournis aux contributeurs au sein-même du Siège Social.

Le papier en externe concerne toutes les impressions de documents officiels à destination des clients (avenants de contrats, documents contractuels ou encore documents informatiques).

Par ailleurs, ACMN VIE limite sa consommation de papier grâce à la mise en place de la Gestion Électronique des Documents (GED) et à la digitalisation de la majorité des supports de communication.



■ La consommation d'énergie, les mesures prises pour améliorer l'efficacité énergétique et le recours aux énergies renouvelables :

Des études sont menées avec la société Dalkia pour changer la technologie d'éclairage en faveur de LED, et pour la réduction de la consommation d'énergie pour la climatisation et le chauffage.

La consommation totale d'énergie est entièrement couverte par la consommation d'électricité, soit 741 088 kWh en 2017.

ACMN VIE encourage ses collaborateurs à préférer les visioconférences aux déplacements pour les réunions.

D) CHANGEMENT CLIMATIQUE

■ Les rejets de gaz à effet de serre :

Estimation des émissions des GES liées à l'électricité : ACMN VIE a produit par sa consommation électrique l'équivalent de 47,95 T de CO² (source ADEME).

■ Participation à un produit climatiquement responsable

Au niveau des investissements, ACMN VIE a soutenu l'initiative Tera Neva qui a pour but de mobiliser les institutionnels français pour la lutte contre le réchauffement climatique lors de l'organisation de la COP 21 à Paris. ACMN VIE a participé à ce projet de la Banque Européenne d'Investissement, en affichant sa volonté de réduire l'impact de son portefeuille sur le changement climatique et son engagement pour favoriser la transition énergétique.

Les investissements verts représentent environ 165M€ sur des supports diversifiés : fonds d'infrastructure de transition énergétique, fonds d'actions immobilières dites « Sustainable Real Estate », fonds actions zero carbon, produit structuré indexé sur le SOLCARE Index (Ethical Europe Climate Care Index) de maturité 2029.



INFORMATIONS RELATIVES AUX ENGAGEMENTS SOCIÉTAUX EN FAVEUR DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

A) IMPACT TERRITORIAL, ÉCONOMIQUE ET SOCIAL DE L'ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ

■ En matière d'emploi et de développement régional :

Montant global des charges patronales versées par ACMN VIE en 2017 : 8 789 036 €

■ Sur les populations riveraines ou locales :

Les emplois créés par ACMN VIE sont localisés en France, en région parisienne et à Lille.

B) RELATIONS ENTRETENUES AVEC LES PERSONNES OU LES ORGANISATIONS INTÉRESSÉES PAR L'ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ, notamment les associations d'insertion, les établissements d'enseignement, les associations de défense de l'environnement, les associations de consommateurs et les populations riveraines

■ Les conditions du dialogue avec ces personnes ou organisations :

ACMN VIE répond à des sollicitations d'établissements protégés qui emploient des salariés handicapés et/ou en insertion. Les domaines retenus sont plus particulièrement les fournitures ou le recyclage.

■ Les actions de partenariat ou de mécénat :

Mécénat culturel : ACMN VIE accompagne de jeunes artistes et les aide à se faire connaître. De nombreuses œuvres sont exposées dans nos locaux, dont quelques-unes ont été acquises par la société ou par des employés à titre personnel – notamment des œuvres du sculpteur Boldi et du peintre Marc Ash.





C) SOUS-TRAITANCE ET FOURNISSEURS

■ La prise en compte dans la politique d'achat des enjeux sociaux et environnementaux :

ACMN VIE a de plus en plus recours à de la gestion électronique des documents (GED), ce qui tend à réduire la consommation de papier.

Par ailleurs la plupart des communications commerciales sont imprimées sur du papier recyclé et ACMN VIE travaille avec une imprimerie, Iropa, labellisée «Imprim'Vert».

ACMN VIE travaille avec des traiteurs engagés dans une démarche volontaire de RSE, respectant notamment les dix principes du pacte alimentaire de l'ONU (« Food and Agriculture Business Principles ») et norme ISO 26000 sur lignes directrices relatives à la responsabilité sociétale). Pour les plateaux-repas, les prestataires retenus favorisent une démarche respectueuse de l'environnement (produits locaux et/ou biologiques, recyclage...).

■ L'importance de la sous-traitance et la prise en compte dans les relations avec les fournisseurs et les sous-traitants de leur responsabilité sociale et environnementale :

Non concerné.

D) LOYAUTÉ DES PRATIQUES

■ Actions engagées pour prévenir la corruption :

ACMN VIE applique le Code de déontologie du groupe Nord Europe Assurances. La surveillance de la bonne application des règles de déontologie est assurée par les différents services de contrôle : Contrôle de la Conformité, Contrôle Permanent et Contrôle Périodique. Aucun cas de corruption n'a été détecté en 2017.

Impliquée dans le déploiement de la **loi sur la transparence, la lutte contre la corruption et la modernisation de la vie économique**, ACMN VIE reste très attentive au sujet. Par ailleurs le déploiement de la directive sur la distribution d'assurance et notamment son volet «gouvernance des produits» et «gestion des conflits d'intérêt» assurera au dispositif une plus grande efficacité pour une meilleure transparence.

■ Mesures prises en faveur de la santé et de la sécurité des consommateurs :

Pour le périmètre France :

- Nombre de dossiers éligibles en médiation ASSURANCE (concernant le Médiateur FFSA) : 9
- Nombre de décisions favorables au client et appliquées systématiquement (concernant le Médiateur FFSA) : 2



NOTE MÉTHODOLOGIQUE

Le Groupe Crédit Mutuel considère la responsabilité sociétale de l'entreprise comme une façon de réaffirmer son identité et de renforcer sa distinction coopérative.

ACMN VIE s'inscrit dans la démarche initiée par le Groupe et envoie chaque année les indicateurs les plus pertinents concernant son activité au Crédit Mutuel Nord Europe.

■ La RSE dans le Groupe Crédit Mutuel

Au sein du Crédit Mutuel, la méthodologie de mesure et de reporting, élaborée depuis 2006, a été étendue progressivement à l'ensemble du périmètre bancassurance du Groupe et actualisée régulièrement par un groupe de travail national sur la Responsabilité Sociétale et Environnementale réunissant les différentes Fédérations régionales du Crédit Mutuel et les principales filiales du Groupe. Au niveau national, la mission RSE est rattachée au service Relations institutionnelles de la Direction générale de la Confédération nationale du Crédit Mutuel. Un réseau d'une vingtaine de correspondants des Fédérations et des principales filiales du Groupe se réunit régulièrement pour élaborer les modalités de reporting et proposer des objectifs. Au sein des entités régionales ou filiales, plusieurs personnes peuvent être concernées et mobilisées par la RSE, tant dans sa réflexion générale que par son aspect reporting.

Le groupe national se réunit au minimum six fois par an et permet aux différentes entités du Groupe Crédit Mutuel de mettre en commun les initiatives internes, les bonnes pratiques et de réfléchir sur la bonne mise en œuvre de la RSE dans les entreprises. Dans ce cadre, des échanges avec les parties prenantes et les autres banques coopératives ont aussi permis d'échanger notamment sur les indicateurs de gouvernance. Il a permis de définir un socle commun d'indicateurs.

Cette méthodologie, fruit d'un travail collectif, organise les règles de collecte, de calcul et de consolidation des indicateurs, leur périmètre, et les contrôles effectués. Elle s'adresse aux collecteurs nationaux des Fédérations de Crédit Mutuel et des filiales contribuant au reporting,

et peut solliciter différents experts. Elle formalise la piste d'audit tant pour les vérifications internes et externes.

■ Note méthodologique ACMN VIE

Concernant l'effectif d'ACMN VIE, il s'agit des salariés en CDI inscrits au 31 décembre hors CDD, stagiaires, intérimaires et prestataires extérieurs. Concernant les données sociales, le nombre total de jours d'absence inclut toutes les absences suivantes des collaborateurs en CDI, CDD et contrats de professionnalisation: les congés maladie indemnisés, les congés maladie non indemnisés, les congés maladies sans certificat médical, les accidents de travail et de trajet, les congés spéciaux, les congés maladie enfant, les congés sans solde de longue durée (durée supérieure à un mois), les congés sabbatiques, les congés parentaux, les congés maternité et paternité, et les congés d'invalidité.

Les absences non comptabilisées sont les congés payés ou jours conventionnels (RTT). Enfin, la masse salariale dédiée à la formation n'intègre pas les subventions Fongecif et la formation en alternance.

Il n'y a pas d'action de formation et d'information des salariés menées en matière de protection de l'environnement.

Il n'y a pas non plus de moyen spécifique consacré à la prévention des risques environnementaux et des pollutions ou encore de mesure spécifique prise dans le cadre de l'adaptation au changement climatique.

Du fait de la nature des activités d'ACMN VIE, les nuisances sonores, pollutions des sols ou autres formes de pollutions sur les lieux d'implantation ainsi que l'utilisation de sols n'apparaissent pas significatives. De par la configuration de ses bureaux, son emprise au sol est inférieure à des activités industrielles étendues



sur un même plan. ACMN VIE n'a enregistré aucune provision ou garantie dans sa comptabilité en matière d'environnement.

ACMN VIE n'a pas non plus d'impact majeur sur la biodiversité.

De par son activité, la société n'est pas directement concernée par la lutte contre le gaspillage alimentaire et n'a donc pas pris d'engagement spécifique en la matière.

De même, aucune mesure n'a été prise sur le thème de l'économie circulaire.

Du fait de ses activités et de la localisation de ses sites, ACMN VIE n'est pas directement exposée aux enjeux d'élimination du travail forcé ou obligatoire et à l'abolition effective du travail des enfants. ACMN VIE n'a pas non plus pris d'autres engagements en faveur des droits de l'homme.

Toutefois, elle est néanmoins consciente des engagements pris dans le cadre de Global Compact (dont le groupe Crédit Mutuel est membre depuis avril 2003) et s'interdit de recourir au travail des enfants comme au travail forcé, au sens des conventions de l'OIT.

Enfin, ACMN VIE ne prend pas en compte la responsabilité sociale et environnementale de ses sous-traitants, compte tenu des faibles volumes d'activité en ce sens.

Les éléments concernant la politique d'investissement d'ACMN VIE seront publiés dans le rapport annuel de Nord Europe Assurances.

Au total, le périmètre global retenu intègre toutes les activités assurances d'ACMN VIE.



ACOMN
VIE

SA d'assurances sur la vie
Au capital de 334 285 620 €
Entreprise régie par le Code des assurances
9 boulevard Gouvion-Saint-Cyr – 75017 PARIS
Siren 412 257 420 RCS Paris

www.acmnvie.fr

2.

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes
annuels

ACMN VIE

Société anonyme au capital de 334 285 620 €
Siège social : 9 Boulevard Gouvion Saint-Cyr 75017 PARIS
R.C.S : PARIS 412 257 420

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31/12/2017

DELOITTE & ASSOCIES

MAZARS

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société ACMN VIE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit de la société Nord Europe Assurances.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014 ou par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Par ailleurs, les services autres que la certification des comptes que nous avons fournis au cours de l'exercice à votre société et aux entités qu'elle contrôle et qui

ne sont pas mentionnés dans le rapport de gestion ou l'annexe des comptes annuels sont les suivants :

- Vérification de la présence et de la sincérité des informations sociales, environnementales et sociétales dans le rapport de gestion de la société ACMN VIE – 9 000 €.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

- **Evaluation des Produits Structurés (se référer à la note 3.2.1.D de l'annexe aux comptes annuels)**

Risque identifié :

Au 31 décembre 2017, les placements financiers s'élèvent à 8 444 M€, dont 2 056 M€ de produits structurés.

Selon la réglementation comptable applicable au secteur de l'assurance, la valeur recouvrable de ces titres doit être évaluée à chaque clôture afin de vérifier l'absence de perte de valeur pouvant conduire à une dépréciation de la valeur comptable au coût historique.

En l'absence de valeur de marché, les produits structurés sont valorisés avec des modèles complexes et sur la base d'hypothèses financières faisant appel au jugement.

La Note 3.2.1.D de l'annexe aux comptes annuels précise les modalités d'évaluation des actifs de placements et notamment les modalités retenues pour les titres structurés.

Le poids de ces actifs dans le Bilan de votre Société et le degré élevé de jugement nécessaire à leur évaluation nous ont conduits à la considérer comme un point clé de l'audit.

Notre réponse :

Pour apprécier le caractère raisonnable des évaluations retenues pour la valorisation des produits structurés, et des éventuelles dépréciations qui pourraient en résulter, nous avons mis en œuvre les diligences suivantes, accompagnés de nos experts en ingénierie financière :

- Prendre connaissance des processus de valorisation des produits structurés et des contrôles associés
 - Evaluer et tester la conception et l'efficacité des contrôles clés sur les méthodes de valorisation
 - Effectuer une contre-valorisation indépendante de produits structurés sur la base d'un échantillon
 - Apprécier la pertinence des hypothèses et des modèles utilisés
 - Vérifier le calcul des éventuelles dépréciations nécessaires.
- **Provisions techniques non vie - Provision pour risque croissant emprunteur (se référer à la note 3.2.1.H de l'annexe aux comptes annuels)**

Risque identifié :

La société comptabilise une provision pour risques croissants au titre des risques incapacité et invalidité en assurances des emprunteurs.

Ces provisions sont constituées en assurance incapacité-invalidité lorsque les risques croissent avec l'âge de l'assuré et que l'assureur perçoit des primes constantes dans le temps. Cette provision est constituée de manière prospective, en comparant les engagements futurs de l'assureur et ceux de l'assuré. La réglementation ne précise pas l'ensemble des paramètres à retenir pour le calcul de cette provision.

Comme indiqué dans la note 3.2.1.H de l'annexe aux comptes sociaux, les autres provisions techniques non-vie s'élèvent à 52 M€ et sont essentiellement constituées de la provision pour risques croissants relative au risque emprunteur.

Nous avons considéré ce sujet comme un point clé de l'audit en raison de la sensibilité du calcul de la provision pour risques croissants emprunteur au choix des hypothèses actuarielles qui requièrent de la part de la direction un important degré de jugement.

Notre réponse :

Nous avons examiné la conformité de la méthodologie appliquée par la société aux normes comptables en vigueur.

Nous avons également effectué un examen critique des modalités de mise en œuvre de cette méthodologie et mis en œuvre les procédures d'audit suivantes :

- S'assurer de la permanence des méthodes et des outils utilisés
- Evaluer la conception et la mise en œuvre des contrôles clés sur le processus de calcul des provisions pour risques croissants
- Apprécier le caractère raisonnable et la cohérence d'ensemble des hypothèses actuarielles retenues
- Evaluer le caractère approprié des méthodes de calcul retenues

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux actionnaires

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

La sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels appellent de notre part l'observation suivante :

Conformément à la circulaire de la Fédération Française de l'Assurance du 29 mai 2017, les informations produites au titre des délais de paiement dans le rapport de gestion ne comprennent pas les opérations liées aux contrats d'assurance et de réassurance.

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L. 225-37-3 et L. 225-37-4 du code de commerce.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-37-3 du code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société ACMN VIE par l'assemblée générale du 14 mai 2005 pour le cabinet MAZARS et du 7 décembre 2012 pour le cabinet Deloitte & Associés.

Au 31 décembre 2017, le cabinet MAZARS était dans la septième année de sa mission sans interruption et le cabinet Deloitte & Associés dans la sixième année, dont 4ème année pour les deux cabinets depuis que les titres de la société ont été admis aux négociations sur un marché réglementé

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de la société Nord Europe Assurances de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que des informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent des opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rapport au comité d'audit de la société Nord Europe Assurances

Nous remettons un rapport au comité d'audit de la société Nord Europe Assurances qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit de la société Nord Europe Assurances figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.


Nous fournissons également au comité d'audit de la société Nord Europe Assurances la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L. 822-10 à L. 822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit de la société Nord Europe Assurances des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

ACMN VIE
Comptes Annuels
Exercice clos le
31/12/2017

Fait à Neuilly sur Seine et à Paris La Défense, le 2 mars 2018

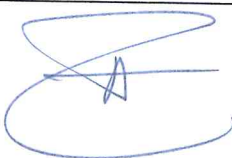
Les Commissaires aux Comptes

**DELOITTE &
ASSOCIES**



JEROME LEMIERRE

MAZARS



GUILLAUME WADOUX

3.

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les
conventions et engagements réglementés

Assurances Crédit Mutuel Nord Vie

Rapport Spécial des Commissaires aux Comptes
sur les Conventions et engagements réglementés

Exercice clos le 31 décembre 2017

DELOITTE & ASSOCIES

MAZARS

DELOITTE & ASSOCIES

SIEGE SOCIAL : 185 AVENUE CHARLES DE GAULLE - 92524 NEUILLY SUR SEINE CEDEX
TEL : +33 + 33 (0) 1 40 88 28 00 - FAX : +33

SOCIETE ANONYME

CAPITAL DE 1 723 040 EUROS - RCS Nanterre B 434 209 797

Membre de la commission régionale des commissaires aux comptes de Versailles

MAZARS

SIEGE SOCIAL : 61, RUE HENRI REGNAULT - 92075 PARIS LA DÉFENSE CEDEX
TEL : +33 (0) 1 49 97 60 00 - FAX : +33 (0) 1 49 97 60 01

SOCIETE ANONYME D EXPERTISE COMPTABLE ET DE COMMISSARIAT AUX COMPTES A DIRECTOIRE ET
CONSEIL DE SURVEILLANCE

CAPITAL DE 8 320 000 EUROS - RCS NANTERRE 784 824 153

Membre de la commission régionale des commissaires aux comptes de Versailles

Assurances Crédit Mutuel Nord Vie

Société Anonyme au capital de 334 285 620 €

Siège social : 9 Boulevard Gouvion-Saint-Cyr, 75017 PARIS

RCS PARIS 412 257 420

Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les Conventions et engagements réglementés

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS SOUMIS A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice écoulé

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention ni d'aucun engagement autorisé au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L.225-38 du code de commerce.

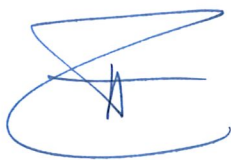
CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS DEJA APPROUVES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention ni d'aucun engagement déjà approuvés par l'assemblée générale dont l'exécution se serait poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Paris la Défense et Neuilly-sur-Seine, le 2 mars 2018,

Les commissaires aux comptes

Mazars



Guillaume WADOUX

Deloitte & Associés



Jérôme LEMIERRE

4.

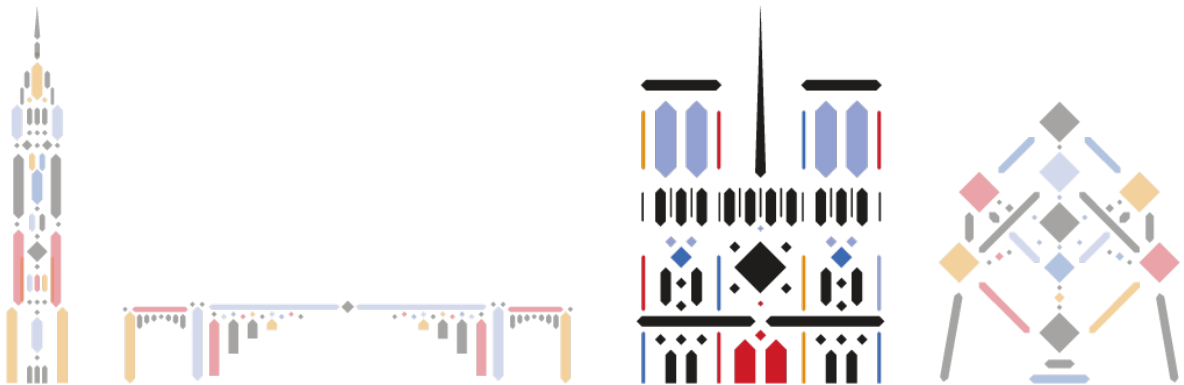
Comptes sociaux



États Financiers

Assurances Crédit Mutuel Nord Vie

2017



BILAN AU 31 12 2017
ACTIF

En milliers d'euros	31 12 2017	31 12 2016
1. Capital souscrit non appelé ou compte de liaison avec le siège		
2. Actifs incorporels	127	199
3. Placements	8 444 079	9 992 841
3a. Terrains et constructions	841 772	1 040 957
3b. Placements dans des entreprises liées	1 709	3 066
3c. Autres placements	7 600 598	8 948 817
3d. Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes		
4. Placements représentant les provisions techniques des contrats en unités de compte	2 128 553	1 682 805
5. Part des cessionnaires et rétrocessionnaires dans les provisions techniques	4 728	4 364
5a. Provisions pour primes non acquises et risques en cours		
5b. Provisions d'assurance-vie	1 240	1 048
5c. Provisions pour sinistres Vie	139	105
5d. Provisions pour sinistres Non Vie	202	258
5e. Provisions pour participations aux bénéficiaires et ristournes Vie		
5f. Provisions pour participations aux bénéficiaires et ristournes Non Vie		
5g. Provisions d'égalisation	226	227
5h. Autres provisions techniques (Vie)		
5i. Autres provisions techniques (Non Vie)	2 920	2 726
5j. Provisions techniques des contrats en unités de compte		
6. Créances	34 161	31 357
6a. Créances nées d'opérations d'assurance directe	2 578	1 284
6aa. Primes acquises non émises		
6ab. Autres créances nées d'opérations d'assurance directe	2 578	1 284
6b. Créances nées d'opérations de réassurance	27	15
6c. Autres créances	31 555	30 058
6ca. Personnel	8	15
6cb. Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques	6 462	4 790
6cc. Débiteurs divers	25 086	25 253
6d. Capital appelé non versé		
7. Autres actifs	42 596	135 229
7a. Actifs corporels d'exploitation	1 508	1 780
7b. Comptes courants et caisses	41 088	133 449
7c. Actions propres		
8. Comptes de régularisation - Actif	130 718	156 089
8a. Intérêts et loyers acquis non échus	107 064	133 606
8b. Frais d'acquisition reportés		
8c. Autres comptes de régularisation	23 654	22 483
Différence de conversion		
TOTAL DE L'ACTIF	10 784 961	12 002 883

BILAN AU 31 12 2017
PASSIF

En milliers d'euros	31 12 2017	31 12 2016
1. Capitaux propres	917 323	880 090
1a. Capital social ou fond d'établissement et fond social complémentaire ou compte de	334 286	334 286
1b. Primes liées au capital social	437 589	437 589
1c. Réserves de réévaluation		
1d. Autres réserves	46 850	46 409
1e. Report à nouveau	46 973	12 303
1f. Résultat de l'exercice	51 626	49 503
2. Passifs subordonnés	300 000	300 000
3. Provisions techniques brutes	7 287 444	8 974 935
3a. Provisions pour primes non acquises et risques en cours		
3b. Provisions d'assurance vie	6 730 954	8 469 065
3c. Provisions pour sinistres (Vie)	14 448	15 762
3d. Provisions pour sinistres (Non Vie)	15 949	15 843
3e. Provisions pour participation aux bénéfices et ristournes (Vie)	429 929	382 204
3f. Provisions pour participation aux bénéfices et ristournes (Non Vie)		
3g. Provisions pour égalisation	12 878	10 327
3h. Autres provisions techniques (Vie)	30 878	28 850
3i. Autres provisions techniques (Non Vie)	52 408	52 883
4. Provisions techniques des contrats en unités de compte	2 130 790	1 692 595
5. Provisions pour risques et charges	2 871	5 603
6. Dettes pour dépôts en espèces reçus des cessionnaires	38	229
7. Autres dettes	100 456	101 112
7a. Dettes nées d'opérations d'assurance directe	68 990	72 869
7b. Dettes nées d'opérations de réassurance	883	832
7c. Emprunts obligataires (dont obligations convertibles)		
7d. Dettes envers des établissements de crédits	1 596	105
7e. Autres dettes	28 987	27 305
7ea. Titres de créances négociables émis par l'entreprise		
7eb. Autres emprunts, dépôts et cautionnements reçus		
7ec. Personnel	3 870	4 141
7ed. Etat, organismes de sécurité sociale et collectivités publiques	12 913	5 621
7ee. Créanciers divers	12 203	17 543
8. Comptes de régularisation - Passif	46 038	48 320
9. Différence de conversion		
TOTAL DU PASSIF	10 784 961	12 002 883

ACMN VIE

HORS BILAN

En milliers d'euros

Engagements reçus et donnés	2017	2016
1. Capital souscrit non appelé ou compte de liaison avec le siège		
1. Engagements reçus		
2. Engagements donnés	272 300	265 231
2a. Avals, cautions et garanties de crédit donnés		
2b. Titres et actifs acquis avec engagement de revente		
2c. Autres engagements sur titres, actifs ou revenus	271 245	264 246
2d. Autres engagements	1 055	985
3. Valeurs reçues en nantissement des cessionnaires et rétrocessionnaires	4 357	4 228
4. Valeurs remises par des organismes réassurés avec caution solidaire		
5. Valeurs appartenant à des institutions de prévoyance		
6. Autres valeurs détenues pour compte de tiers		

COMPTE DE RESULTAT - TECHNIQUE VIE -

En milliers d'euros	31 12 2017			31 12 2016
	Opérations Brutes	Cessions et rétrocessions	Opérations Nettes	Opérations Nettes
1. Primes	727 868	-647	727 222	674 205
2. Produits des placements	402 140	0	402 140	446 106
2a. Revenus des placements	284 062	0	284 062	296 375
2b. Autres produits des placements	31 904	0	31 904	47 697
2c. Profits provenant de la réalisation des placement	86 174	0	86 174	102 033
3. Ajustements ACAV (Plus values)	88 393	0	88 393	80 044
4. Autres produits techniques	662	0	662	266
5. Charges des sinistres	-2 185 296	212	-2 185 084	-758 710
5a. Prestations et frais payés	-2 186 610	177	-2 186 433	-759 356
5b. Charges des provisions pour sinistres	1 314	34	1 348	646
6. Charges des provisions d'assurance-vie & autres	1 415 570	4	1 415 574	92 868
6a. Provisions d'assurance-vie	1 857 679	5	1 857 685	372 769
6b. Provisions sur contrats en unités de compte	-438 196	0	-438 196	-275 438
6c. Autres provisions techniques	-3 914	-1	-3 915	-4 464
7. Participation aux résultats	-194 378	0	-194 378	-182 118
8. Frais d'acquisition et d'administration	-79 294	94	-79 200	-79 330
8a. Frais d'acquisition	-25 428	0	-25 428	-25 970
8b. Frais d'administration	-53 866	0	-53 866	-53 550
8c. Commissions reçues des réassureurs		94	94	190
9. Charges des placements	-68 042	0	-68 042	-122 739
9a. Frais internes et externes de gestion des placements et intérêts	-19 602	0	-19 602	-21 237
9b. Autres charges de placements	-15 875	0	-15 875	-13 595
9c. Pertes provenant de la réalisation des placements	-32 565	0	-32 565	-87 906
10. Ajustements ACAV (Moins values)	-17 086	0	-17 086	-72 770
11. Autres charges techniques	-4 670	0	-4 670	-3 120
12. Produits des placements transférés	-26 434	0	-26 434	-23 839
RESULTAT TECHNIQUE DE L'ASSURANCE VIE	59 432	-337	59 096	50 864

COMPTE DE RESULTAT - TECHNIQUE NON VIE -

En milliers d'euros	31 12 2017			31 12 2016
	Opérations Brutes	Cessions et rétrocessions	Opérations Nettes	Opérations Nettes
1. Primes acquises	20 102	-1 169	18 933	18 568
1a. Primes	20 102	-1 169	18 933	18 568
1b. Variations des primes non acquises	0	0	0	0
2. Produits des placements alloués	1 414	0	1 414	1 601
3. Autres produits techniques	183	0	183	0
4. Charges des sinistres	-13 218	321	-12 897	-11 980
4a. Prestations et frais payés	-13 112	377	-12 735	-14 252
4b. Charges des provisions pour sinistres	-107	-56	-162	2 271
5. Charges des autres provisions techniques	474	382	856	-843
6. Participation aux résultats	0	0	0	0
7. Frais d'acquisition et d'administration	-5 408	236	-5 172	-5 241
7a. Frais d'acquisition	-4 142	0	-4 142	-4 008
7b. Frais d'administration	-1 266	0	-1 266	-1 480
7c. Commissions reçues des réassureurs	0	236	236	246
8. Autres charges techniques	-226	0	-226	-108
9. Variation de la provision pour égalisation	-7	0	-7	-157
RESULTAT TECHNIQUE DE L'ASSURANCE NON VIE	3 313	-229	3 083	1 839

COMPTE DE RESULTAT - NON TECHNIQUE -

En milliers d'euros	31 12 2017	31 12 2016
1. Résultat technique de l'assurance non vie	3 083	1 839
2. Résultat technique de l'assurance vie	59 096	50 864
3. Produits des placements	48 970	48 987
3a. Revenu des placements	40 880	35 284
3b. Autres produits des placements	1 915	3 392
3c. Produits provenant de la réalisation des placements	6 175	10 312
4. Produits des placements alloués	0	0
5. Charges des placements	-22 536	-25 149
5a. Frais de gestion internes et externe des placements et frais financiers	-13 283	-12 942
5b. Autres charges des placements	-5 321	-2 762
5c. Pertes provenant de la réalisation des placements	-3 932	-9 445
6. Produits des placements transférés	-1 414	-1 601
7. Autres produits non techniques	1 699	5 912
8. Autres charges non techniques	-249	-2 466
9. Résultat exceptionnel	-239	1 935
9a. Produits exceptionnels	4 095	7 891
9b. Charges exceptionnelles	-4 333	-5 955
10. Intéressement des salariés	-2 247	-1 973
11. Impôt sur les bénéfices	-34 537	-28 846
RESULTAT DE L'EXERCICE	51 626	49 503



**ANNEXE AU BILAN,
ET COMPTE DE RESULTAT
AU 31 DECEMBRE
2017**

La présente annexe est établie conformément aux dispositions du règlement ANC n°2015-11 relatif aux comptes annuels des entreprises d'assurance ou à défaut des dispositions du règlement ANC n°2014-03 relatif au plan comptable général.

1. FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

1.1. PROJET DE RAPPROCHEMENT NEA / GACM

- ◆ Le Groupe Crédit Mutuel Nord Europe et le Groupe Crédit Mutuel CM11 ont annoncé fin septembre 2017 l'ouverture de discussions relatives à un projet de rapprochement de leurs activités d'assurance vie et non-vie en France, en Belgique et au Luxembourg.
- ◆ Le projet se traduirait par une fusion-absorption de Nord Europe Assurances SA (NEA), la holding d'assurance du CMNE par le Groupe des Assurances du Crédit Mutuel SA (GACM), immédiatement suivie de la fusion-absorption des filiales d'assurance-vie et non-vie de NEA (ACMN Vie et ACMN IARD) par les filiales d'assurance vie et non-vie de GACM, respectivement (ACM Vie SA et ACM IARD SA).
- ◆ Fin 2017, les instances de représentation du personnel ont émis un avis favorable.
- ◆ Les assemblées générales extraordinaires des mêmes entités seront amenées, en 2018, à se prononcer sur ces opérations pour approuver les fusions, sous condition suspensive de l'obtention des agréments des autorités de contrôle belge, française et luxembourgeoise.
- ◆ Les objectifs de ce projet sont notamment de :
 - simplifier les liens déjà existants entre le Crédit Mutuel Nord Europe et le Groupe Crédit Mutuel CM11 dans le domaine de l'assurance ;
 - consolider les positions du GACM en France et en Europe ;
 - faciliter les adaptations réglementaires et optimiser les exigences de solvabilité et d'allocations de fonds propres ;
 - dégager des économies à travers la simplification et la réduction du nombre des structures, l'optimisation des coûts de réassurance et des ressources informatiques.

1.2. TRANSFERT DE PORTEFEUILLE DE ACMN VIE A NELB

- ◆ L'autorité de contrôle prudentiel française (ACPR), a autorisé le 23 novembre 2017 ACMN Vie à céder ses droits et obligations résultant de contrats d'assurance relevant de portefeuilles assurances vie (branches 21 et 23) à l'entreprise d'assurance de droit belge North Europe Life Belgium SA (NELB), dont le siège social est situé Boulevard de la Plaine 11, 1050 Bruxelles. L'autorisation de la Banque Nationale de Belgique (BNB) a été publiée au moniteur Belge le 27 décembre 2017.
- ◆ Le portefeuille a été transféré avec une date d'effet au 31 décembre 2017. La valeur des passifs à cette date s'élevait à 1.342,2M€ (participation aux bénéfices incluse) dont 38,3M€ libellés en unités de compte.

1.3. EVENEMENT SIGNIFICATIF SURVENU, POSTERIEUREMENT A LA CLOTURE

- ◆ Néant.

2. PRESENTATION DES COMPTES

2.1. AU BILAN

- ◆ Les placements sont regroupés dans un même poste admis ou non en représentation des provisions techniques. Cependant, les placements représentant les provisions techniques afférentes aux contrats en unités de compte, les actifs incorporels et les actifs corporels d'exploitation figurent à des postes spécifiques. Les placements dans les entreprises liées et dans les entreprises avec lesquelles existe un lien de participation sont isolés au sein des placements. Les entreprises liées sont celles incluses par intégration globale ou susceptibles de l'être, dans les comptes consolidés du groupe Crédit Mutuel Nord Europe.
- ◆ Les provisions techniques sont classées selon leur nature et celles afférentes aux contrats en unités de compte figurent à un poste spécifique. Les parts des cessionnaires et rétrocessionnaires suivent la même présentation. La provision pour égalisation des risques décès et incapacité est portée à un poste distinct du passif du bilan.
- ◆ Les provisions réglementées autres que les provisions techniques et la réserve de capitalisation sont portées au poste des provisions pour risques et charges.

2.2. AU COMPTE DE RESULTAT

- ◆ Le compte de résultat est ventilé entre un compte technique de l'assurance vie, un compte technique de l'assurance non-vie et un compte non technique. Les produits et les charges sont en principe techniques. Le compte non technique comprend la part du résultat financier relative aux fonds propres de la compagnie, les produits et les charges exceptionnelles, certains éléments non techniques et l'impôt sur les sociétés.
- ◆ Les commissions et les autres charges sont classées par destination au sein des comptes techniques. Les différentes destinations sont la gestion des placements, les frais de règlement des sinistres qui sont inclus dans les prestations payées, les frais d'acquisition, les frais d'administration et les autres produits et charges techniques.
- ◆ Les produits et les charges de placements comprennent les revenus et les frais financiers, les plus ou moins-values de cessions de placements, les mouvements des amortissements et des provisions financiers, le résultat de change et les frais de gestion de placements.
- ◆ La participation aux résultats correspond à la participation des assurés dans les résultats techniques et financiers de l'année. Elle comprend les intérêts crédités aux provisions techniques et aux prestations au cours de l'exercice, plus la dotation de l'exercice aux provisions pour participation aux bénéfices nette de la partie incorporée aux provisions à l'ouverture. En conséquence, les autres postes du compte technique sont présentés nets des intérêts crédités dans l'exercice et des charges des participations aux bénéfices.

3. INFORMATIONS SUR LE CHOIX DES METHODES UTILISEES

3.1. CHANGEMENTS DE METHODES COMPTABLES

Il n'y a pas eu de changement de méthode comptable au cours de l'exercice.

3.2. PRINCIPES ET MODES D'EVALUATION RETENUS

Les comptes annuels ont été établis dans le respect des règles édictées par le Code de Commerce et des principes généraux relatifs à l'établissement des comptes : principe de prudence, continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables et indépendance des exercices.

Les méthodes de calcul et d'évaluation retenues sont celles définies dans le code des assurances et dans le règlement n°2015-11 relatif aux comptes annuels des entreprises d'assurance ou à défaut, celles du Plan Comptable Général.

L'annexe recense les informations considérées comme significatives pour une juste appréciation des résultats, du patrimoine et de la situation financière de la société, ainsi que des risques qu'elle assume.

3.2.1. Postes de bilan

A) Actifs incorporels

Ce poste comprend notamment :

- Les logiciels amortis sur une durée de trois ans.
- Les logiciels métiers amortis sur une durée de cinq ans.
- Les droits financiers amortis sur une durée de dix ans.

B) Placements immobiliers

La compagnie ne possède pas d'immeuble en direct.

Les parts de sociétés immobilières non cotées (SCI et SCPI) sont inscrites à leur valeur d'acquisition nette de frais. La valeur de réalisation des parts de sociétés immobilières qui figure dans l'état des placements est déterminée au minimum annuellement sur la base des comptes de la société, après expertise ou certification de la valeur des biens immobiliers détenus conformément à l'article R.343-11 du code des assurances.

C) Participations (entreprises liées et autres)

Elles sont enregistrées à leur coût d'acquisition et éventuellement dépréciées ligne à ligne si leur valeur d'usage est inférieure.

D) Autres placements

Les titres à revenus fixes sont inscrits à leur coût d'achat hors intérêt couru. Si la valeur de remboursement est différente de la valeur d'achat, la différence pour chaque ligne de titres est rapportée au résultat sur la durée de vie résiduelle des titres. Pour les obligations ayant une valeur de remboursement indexée (OATi), la surcote ou la décote apparaissant à la date d'achat est amortie linéairement. De plus la progression de la valeur de remboursement due à l'évolution de l'indice de référence est rapportée chaque année au résultat.

Les actions sont inscrites au bilan sur la base du prix d'achat. L'évaluation de ces titres en valeur de réalisation est effectuée conformément à l'article R.343-10, c'est-à-dire pour les titres cotés : le dernier cours coté au jour de l'inventaire ; pour les OPCVM : la dernière valeur de transaction, et pour les titres non cotés : leur valeur d'utilité pour l'entreprise.

La société est détentrice de produits structurés dans une optique de rendement. Inscrits sur un marché reconnu, ils font l'objet de clauses de liquidité et une majorité d'entre eux dispose d'une garantie en capital. Leur classification repose sur l'analyse, entre produits ayant un capital garanti à l'échéance (classés en R.343-09 du code des assurances) et produits ne disposant pas d'un capital garanti à l'échéance (classés en R.343-10 du code des assurances).

Ces produits structurés sont inscrits à leur prix d'achat. La valorisation retenue par la compagnie est celle fournie par le structureur. En complément, ces produits font l'objet d'une contre-valorisation effectuée par une société externe et d'une double valorisation réalisée par notre société de gestion (LFAM). Les valeurs liquidatives font l'objet d'une revue par ACMN Vie permettant de s'assurer de la pertinence des valorisations retenues.

Le montant des produits structurés s'élève à 2.056 M€ (prix de revient brut) dont 22 M€ sont classés en R.343-10 du code des assurances. Au 31 décembre 2017, les produits structurés affichent une plus-value latente de 204 M€, dont 0,5M€ de plus-value latente pour les titres classés selon l'article R.343-10.

S'agissant des titres à revenus fixes et des autres titres, OATi notamment, classés en application de l'article R.343-09 du code des assurances, une provision pour dépréciation est constituée si le débiteur n'est pas en mesure de respecter ses engagements (paiement des intérêts et remboursement du principal). Au 31 décembre 2017, une provision pour dépréciation est constatée pour un montant de 3,3M€.

S'agissant des autres titres classés en application de l'article R.343-10 du code des assurances, principalement actions et produits structurés ne disposant pas d'une garantie en capital, une provision pour dépréciation est constatée seulement si la dépréciation a un caractère durable. Le caractère durable de cette dépréciation est présumée lorsqu'un titre classé en R.343-10 connaît une moins-value latente supérieure à 20% de son prix de revient pendant une durée de 6 mois consécutifs (30% si le marché de référence doit être considéré comme volatile). En outre si la valeur de réalisation est inférieure de 30 % au 31 décembre, une dépréciation durable est également présumée. La provision pour dépréciation durable est alors calculée en fonction de la valeur de réalisation de l'instrument. Une provision pour dépréciation durable est constatée pour un montant de 2,9M€.

En application du règlement N° 2015-11 de l'Autorité des Normes Comptables, lorsque l'entité n'a pas l'intention ou la capacité de détenir les valeurs amortissables du R.343-10 à un horizon déterminé, la dépréciation éventuelle de ces placements correspond à la différence entre leur valeur comptable corrigée des amortissements des surcotes ou des décotes et leur valeur vénale si cette dernière est inférieure à la valeur comptable. La valeur vénale s'apprécie en analysant l'ensemble des risques identifiés sur ces placements en fonction de l'horizon de détention envisagé. Lorsque l'organisme a l'intention et la capacité de détenir ces placements à un horizon déterminé, la dépréciation éventuelle s'analyse au regard du seul risque de crédit.

E) Placements représentatifs des contrats en unités de compte

Ces placements figurent au bilan pour leur valeur de réalisation. Ils sont représentés à l'actif du bilan par un nombre de parts de SICAV et SCPI égal au nombre de parts immatriculées aux noms des assurés. Les plus ou moins-values latentes sont inscrites dans les comptes d'ajustement ACAV et ACAVI.

F) Autres actifs

Les actifs corporels d'exploitation font l'objet d'amortissements annuels sur le mode linéaire selon les durées suivantes :

- Agencements	:	8 à 10 ans *
- Matériel	:	5 ans
- Matériel informatique	:	3 ans
- Mobilier	:	10 ans
- Matériel de transport	:	4 ans

* Durée établie en fonction du bail de l'immeuble

G) Différence de conversion

Les opérations en devises sont converties en euros d'après les cours de change du jour d'inventaire.

H) Provisions techniques

Ces provisions sont déterminées brutes de réassurance, la part à la charge des réassureurs figurant à l'actif.

◆ Provisions Vie

- Provisions pour primes non acquises et risques en cours

La provision pour primes non acquises est destinée à constater la part des primes se rapportant à la période comprise entre la date d'inventaire et la date de la prochaine échéance de prime. Elle est calculée au *pro rata temporis* contrat par contrat ou sur la base de méthodes statistiques.

La provision pour risques en cours est destinée à couvrir pour chacun des contrats à primes payables d'avance la charge des sinistres et des frais afférents au contrat pour la période s'écoulant entre la date d'inventaire et la première échéance de prime ou de terme du contrat pour la part de ce coût qui n'est pas couverte par la provision pour primes non acquises. Le calcul est effectué contrat par contrat ou selon des méthodes statistiques.

Les provisions pour primes non acquises et risques en cours sont portées au bilan au poste « autres provisions techniques Vie ».

- Provisions d'assurance vie

Le poste « provisions d'assurance vie » comprend les provisions mathématiques et la provision globale de gestion. Les provisions mathématiques représentent la différence entre les valeurs actuelles des engagements pris par l'assureur et ceux pris par l'assuré. Elles ne sont pas « zillmétrisées ». Les provisions mathématiques sont calculées par référence aux tables légales homologuées établies sur la base de données publiées.

La Provision Globale de Gestion permet de couvrir la charge de gestion future des contrats qui ne serait pas couverte par des chargements sur primes ou des prélèvements sur produits financiers. La provision constatée, s'élève à 8,5 M€ au 31 décembre 2017.

- Provisions pour sinistres

Elles correspondent aux capitaux échus et aux sinistres survenus non encore réglés au 31 décembre. Elles incluent une provision pour frais de gestion en fonction d'un taux observé au cours de l'exercice.

- Provisions pour participations aux bénéficiaires et ristournes.

Elles correspondent aux participations des assurés aux bénéficiaires techniques et financiers réalisés par la compagnie et non encore attribués aux contrats. Ces participations sont destinées à être versées aux assurés. Elles sont incorporées l'année N+1 aux provisions mathématiques à l'ouverture.

- Provisions pour égalisation

Ce sont des provisions destinées à faire face aux fluctuations de sinistralité afférentes aux opérations d'assurances de groupe contre le risque décès. La provision constatée dans les comptes s'élève à 10,1 M€.

- Provisions techniques des contrats en unités de compte.

Il s'agit essentiellement de provisions mathématiques ; celles-ci sont réévaluées en fin d'exercice en fonction de la valeur de réalisation des unités de compte.

- Autres provisions techniques

Le poste « Autres provisions techniques » regroupe les éléments suivants :

Les provisions mathématiques de rentes.

Les provisions pour garantie décès complémentaire « majorée ».

Les provisions pour garantie en cas de vie des PEP « plancher ».

La réserve de capitalisation du PERP.

La provision pour risque d'exigibilité.

Une provision pour risque d'exigibilité est constituée lorsque les placements mentionnés à l'article R.343-10, à l'exception des valeurs amortissables que l'entreprise d'assurance a la capacité et l'intention de détenir

jusqu'à leur maturité, se trouvent en situation de moins-value latente nette globale. Une moins-value latente nette globale est constatée lorsque la valeur nette comptable de ces placements est supérieure à la valeur globale de ces mêmes placements évalués dans les conditions définies à l'article R343-5 du code des assurances.

Lorsque l'entreprise, avant dotation à la provision pour risque d'exigibilité, satisfait à la représentation de ses engagements réglementés et à la couverture de l'exigence minimale de marge de solvabilité, la dotation annuelle à la provision pour risque d'exigibilité au titre de l'exercice est égale au tiers du montant de la moins-value latente nette globale constatée sur les placements mentionnés à l'article R.343-10, sans que cette dotation puisse conduire à ce que le montant total de la provision inscrite au bilan au titre de l'exercice excède le montant de la moins-value nette globale constatée sur les placements mentionnés à l'article R.343-10.

ACMN Vie est en situation de plus-value sur les placements mentionnés à l'article R.343-10. Il n'y a pas de dotation à la provision pour risque d'exigibilité au 31 décembre.

Ce poste comprend également une provision technique destinée à couvrir le taux garanti sur un contrat en unités de compte.

- Provisions pour aléas financiers

Lors de l'inventaire, une provision pour aléas financiers est calculée si le taux de rendement des actifs abattu de 20% est inférieur au quotient du montant total des intérêts techniques majorés des participations minimales garanties des contrats par le montant moyen des provisions mathématiques constituées. Le montant de la provision pour aléas financiers est nul.

- ◆ **Provisions non Vie :**

- Provisions pour primes non acquises et risques en cours

La provision pour primes non acquises est destinée à constater la part des primes se rapportant à la période comprise entre la date d'inventaire et la date de la prochaine échéance de prime. Elle est calculée au *pro rata temporis* contrat par contrat ou sur la base de méthodes statistiques.

La provision pour risques en cours est destinée à couvrir pour chacun des contrats à primes payables d'avance la charge des sinistres et des frais afférents au contrat pour la période s'écoulant entre la date d'inventaire et la première échéance de prime ou de terme du contrat pour la part de ce coût qui n'est pas couverte par la provision pour primes non acquises. Le calcul est effectué contrat par contrat ou selon des méthodes statistiques. Les provisions pour primes non acquises et risques en cours sont portées au bilan au poste « autres provisions techniques non vie ».

- Provisions pour sinistres

Ce sont des provisions correspondant à la valeur estimative des dépenses en principal et en frais tant internes qu'externes, nécessaires au règlement de tous les sinistres survenus et non payés.

La provision pour sinistres à payer représente l'estimation du coût de l'ensemble des sinistres survenus et non réglés à la clôture de l'exercice, qu'ils aient été déclarés ou non. Elle inclut une provision pour frais de gestion déterminée en fonction d'un taux de frais observé au cours de l'exercice. Les provisions inscrites au bilan comprennent une provision pour sinistres tardifs.

- Provisions pour égalisation

Ce sont des provisions destinées à faire face aux fluctuations de sinistralité afférentes aux opérations d'assurance de groupe contre les risques de dommages corporels. Le stock au 31 décembre 2017 est de 2,7 M€.

- Autres provisions techniques

Ce poste est principalement constitué par une provision pour risques croissants au titre des risques incapacité et invalidité en assurances des emprunteurs.

Cette provision est calculée sans compensation inter-provisions (entre Co-assurés), sans compensation intra-provision (avec les garanties vie) et en utilisant les tables du BCAC. Les calculs sont effectués avec un taux d'actualisation égal à 75% du TME.

I) Passifs subordonnés

À l'émission, les dettes de financement sont enregistrées selon la méthode du coût amorti. Cette méthode consiste à amortir par le résultat toutes les différences entre le prix d'acquisition et le prix de remboursement. Les coûts directement attribuables à l'émission (commission, honoraires...) font l'objet d'un étalement sur la durée de la dette. La charge d'intérêt au titre de l'année 2017 est de 12 612 K€.

INFORMATIONS RELATIVES AUX DETTES DE FINANCEMENT AU 31/12/2017 (art 423-21 / ANC 2015-11)

En K€	TSR 2014	PRET 2015	PRET 2016
Nature	Titre subordonné remboursable	Prêt subordonné	Prêt subordonné
Date d'émission	4 juin 2014	4 décembre 2015	23 mars 2016
ISIN	FR0011947720	Sans objet	Sans objet
Cotation	Euronext Paris	Sans objet	Sans objet
Durée	10 ans	10 ans	10 ans
Devise	Euro	Euro	Euro
Montant	150 000	100 000	50 000
Nombre de titres	1 500	Sans objet	Sans objet
Nominal	100	Sans objet	Sans objet
Taux nominal	4,625%	3,850%	3,650%
Prix de remboursement	Nominal	Nominal	Nominal
Frais d'émission	800	0	0
Amortissement	Remboursement au pair le 4 juin 2024	Remboursement au pair le 4 décembre 2025	Remboursement au pair le 23 mars 2026
Dérivés associés	néant	néant	néant

3.2.2. Compte de résultat**A) Primes et commissions**

Les primes brutes de réassurance sont comptabilisées à leur émission pour leur montant net de taxes et d'annulations. Les commissions correspondantes sont prises en charge simultanément.

B) Charges de sinistres

Les sinistres payés et leurs frais de gestion sont inscrits au poste des prestations et frais payés nets des intérêts techniques incorporés dans l'exercice et des charges de participation. Les contributions sociales prélevées sur les intérêts incorporés aux provisions mathématiques des contrats sont comptabilisées au poste de « prestations Vie ».

C) Frais par destination

L'enregistrement des charges est effectué par nature de dépenses et par centres opérationnels (hormis les frais directement identifiables). Ces frais sont ensuite classés par destination, par centre de profits et par produits. Pour les charges ayant plusieurs destinations, il est utilisé des clés de répartition basées sur des critères quantitatifs, objectifs, appropriés et contrôlables.

En outre, dans le cas de produits mixtes, une répartition des frais est effectuée entre les garanties vie et non vie.

D) Opérations de réassurance

Les cessions en réassurance sont comptabilisées conformément aux clauses des traités. Les dépôts en espèces reçus des cessionnaires sont inscrits au poste du passif du bilan.

E) Produits financiers : règle d'allocation

ACMN Vie est une compagnie mixte, le résultat de la gestion des placements est ventilé en 3 parties:

- ◆ Les produits générés par le placement des provisions techniques Vie inscrits au compte de résultat technique vie.
- ◆ Le solde restant constitué à la fois de la rémunération des capitaux propres et des provisions techniques non vie est inscrit au compte non technique.
- ◆ Les produits générés par les provisions techniques non vie sont transférés au compte de résultat technique non vie.

La gestion financière étant par cantonnement, les montants alloués aux différents comptes techniques et non techniques sont connus précisément. La gestion financière et comptable par cantons permet de connaître le résultat financier de chacun des cantons et notamment celui des fonds propres.

4. INFORMATIONS SUR LES POSTES DU BILAN, DU HORS BILAN ET DU COMPTE DE RESULTAT

Tous les montants, sauf mention contraire sont exprimés en **milliers d'euros (K€)**.

4.1. INFORMATION SUR LES POSTES DU BILAN

4.1.1. Évolution des actifs et autres placements (art 423-8 & 9 / ANC 2015-11)

Actifs et placements	Montant brut au 01/01/2017	Augmentations	Diminutions	Montant brut au 31/12/2017
1. Actifs incorporels	10 090		1 849	8 241
2. Terrains & constructions	1 040 957		199 185	841 772
3. Placements des entreprises liées	3 066		1 357	1 709
4. Bons, Obl.et cr./Ent.liés ou L.P.				

Corrections de valeur	Amort. & provisions au 01/01/2017	Dotations de l'exercice aux provisions	reprise de l'exercice aux provisions	Montant brut au 31/12/2017	Amort. & provisions au 31/12/2017	Montant net au 31/12/2017	Montant net au 31/12/2016
1. Actifs incorporels	9 891		1 777	8 241	8 114	127	199
2. Terrains & constructions				841 772		841 772	1 040 957
3. Placements des entreprises liées				1 709		1 709	3 066
4. Autres placements	10 247		4 040	7 606 805	6 207	7 600 598	8 948 817
5. Placements des contrats U.C.				2 128 553		2 128 553	1 682 805
6. Créances espèces chez cédantes							

Informations sur les placements (art 423-13 / ANC 2015-11)

A) État récapitulatif des placements

Placements - 1 -	2017			2016		
	Valeur brute	Valeur nette	Valeur de réalisation	Valeur brute	Valeur nette	Valeur de réalisation
1. Placements immobiliers	841 772	841 772	875 315	1 040 957	1 040 957	1 083 551
2. Actions & titres à revenus variables autres que les parts d'OPCVM	84	84	780	84	84	85
3. Parts d'OPCVM (autres que celles visées en 4)	1 540 348	1 537 421	1 692 006	2 011 194	2 004 188	2 091 416
4. Parts d'OPCVM détenant exclusivement des titres à revenus fixes	1 434 368	1 434 368	1 466 239	1 589 956	1 589 956	1 625 913
5. Obligations & autres titres à revenus fixes	4 588 403	4 555 105	5 024 870	5 318 118	5 291 898	5 870 412
6. Autres prêts & effets assimilés	45 310	45 310	45 310	42 778	42 778	42 778
7. Actifs représentatifs des contrats en unités de compte	2 128 553	2 128 553	2 128 553	1 682 805	1 682 805	1 682 805
. Placements immobiliers	554 933	554 933	554 933	385 020	385 020	385 020
. Parts d'OPCVM détenant exclusivement des titres à revenus fixes	318 272	318 272	318 272	166 564	166 564	166 564
. Autres OPCVM	832 211	832 211	832 211	728 140	728 140	728 140
. Obligations et titres à revenus fixes	423 137	423 137	423 137	403 081	403 081	403 081
11. Autres instruments financiers à terme						
Total des placements dans l'OCDE	10 578 839	10 542 614	11 233 073	11 685 893	11 652 666	12 396 960

Nb : la valeur de réalisation 2017 est celle au 31 décembre.

B) État récapitulatif des placements – Autres informations

Placements - 2 -	2017			2016		
	Valeur brute	Valeur nette	Valeur de réalisation	Valeur brute	Valeur nette	Valeur de réalisation
Total des placements	10 578 839	10 542 614	11 233 073	11 685 893	11 652 666	12 396 960
Récapitulation par mode d'évaluation						
1. Placements évalués selon l'article R.343-09	4 019 643	3 986 346	4 422 590	4 786 881	4 760 661	5 316 530
2. Placements évalués selon l'article R.343-10	4 430 643	4 427 716	4 681 930	5 216 207	5 209 200	5 397 625
3. Placements évalués selon l'article R.343-13	2 128 553	2 128 553	2 128 553	1 682 805	1 682 805	1 682 805
4. Autres instruments financiers à terme						
Récapitulation par affectation						
1. Valeurs affectées à la Représentation des provisions techniques	10 578 839	10 542 614	11 233 073	11 685 893	11 652 666	12 396 960
2. Valeurs déposées chez les cédants						

Détail des terrains et constructions

Détail des terrains & constructions	2017			2016		
	Valeur brute	Valeur nette	Valeur de réalisation	Valeur brute	Valeur nette	Valeur de réalisation
1. Immeuble d'exploitation						
2. Autres immobilisations	841 772	841 772	875 315	1 040 957	1 040 957	1 083 551
3- Parts de SCI en UC	554 933	554 933	554 933	385 020	385 020	385 020
Total	1 396 705	1 396 705	1 430 248	1 425 977	1 425 977	1 468 571

C) Participations et entreprises liées, sociétés dans lesquelles l'entreprise est indéfiniment responsable

Intitulés	S.C.I. Pérennité Pierre
1. Capital	207 717
2. Réserves et report à nouveaux avant affectation du résultat	
5. Quote part du résultat détenu (en %)	99,51%
6. Valeur comptable des titres détenus	
. Valeur Brute	244 327
. Valeur Nette	244 327
7. Prêts & avances consentis par la société	
8. Montant des cautions & avals donnés par la société	
9. Chiffre d'affaire hors taxes du dernier exercice	
10. Résultat (bénéfice ou perte du dernier exercice écoulé)	7 465
11. Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice	6 387
12. Observations	

D) Opérations avec les entreprises liées (art 423-17 / ANC 2015-11)

Créances & dettes sur des entreprises du groupe

Opérations entreprises du groupe (1)	2017			2016		
	Entreprises liées	Entreprises participation	Total	Entreprises liées	Entreprises participation	Total
Créances						
1. Opérations d'assurance directes	70		70	74		74
2. Débiteurs divers	9 044	435	9 479	9 560	594	10 154
3. Comptes courants						
4. Comptes bancaires	39 889		39 889	44 490		44 490
Total	49 004	435	49 439	54 124	594	54 718
Dettes						
1. Opérations d'assurance directes	6 266		6 266	5 880		5 880
2. Débiteurs divers	4 662	13	4 675	8 772	139	8 910
3. Comptes courants						
4. Dettes établissements de crédit				2		2
Total	10 928	13	10 942	14 654	139	14 792

(1) il s'agit essentiellement d'opérations avec le CMNE

4.1.2. Informations sur les fonds propres et les réserves**A) Composition de l'actionariat** (art 423-18 / ANC 2015-11)

Le capital social au 31 décembre 2017 est composé de 293 233 actions, de valeur nominale 1 140 euros, donnant toutes droit au dividende de l'exercice. La répartition des actions au 31 décembre 2017 est la suivante :

. Nord Europe Assurances (NEA) :	293 223	soit	99,9970%
. Divers :	10	soit	0,0030%

B) Mouvements sur fonds propres (art 423-19 / ANC 2015-11)

	Intitulés	Capital	Dividendes	Primes d'émission	Réserve facultative	Réserve de capi.	Réserve fonds de garantie	Report à nouveaux	Résultat de l'exercice	Total des capitaux propres
Exercice 2016	Capitaux propres après affectation	299 480	47 549	386 931	6	34 216	2 473	12 303		782 959
	Variation de la réserve de capitalisation					9 713				9 713
	Augmentation de capital	20 362		29 638						50 000
	Prélèvement sur report à nouveau									
	Dividendes à payer	14 444	-47 549	21 020						-12 086
	Résultat de l'exercice 2016								49 503	49 503
	Capitaux propres avant affectation	334 286		437 589	6	43 929	2 473	12 303	49 503	880 090
Affectation du résultat 2016			14 955			-122	34 670	-49 503		
Exercice 2017	Capitaux propres après affectation	334 286	14 955	437 589	6	43 929	2 351	46 973		880 090
	Variation de la réserve de capitalisation					563				563
	Augmentation de capital									
	Prélèvement sur report à nouveau									
	Dividendes à payer		-14 955							-14 955
	Résultat de l'exercice 2017								51 626	51 626
	Capitaux propres avant affectation	334 286		437 589	6	44 492	2 351	46 973	51 626	917 323
Affectation du résultat 2017 (1)							51 626	-51 626		
Capitaux propres après affectation	334 286		437 589	6	44 492	2 351	98 598		917 323	

(1) Sous réserve de l'approbation de l'assemblée générale

4.1.3. Informations sur autres postes du bilan**A) Détails de certains postes du bilan :**

(art 423-25 / ANC 2015-11)

Postes du bilan	Actif		Passif	
	2017	2016	2017	2016
1. Comptes de régularisation				
. Intérêts acquis non échus	107 064	133 606		
. Surcote - Décote	16 021	21 750	46 038	44 730
. Autres comptes de régularisation	7 633	732		3 590
Total comptes de régularisation	130 718	156 089	46 038	48 320
2- Produits à recevoir & charges à payer	31 555	30 058	28 987	27 305
Total produits à recevoir & charges à payer	31 555	30 058	28 987	27 305
3. Provisions pour risques & charges				
. Provisions pour impôts				
. Autres provisions			2 871	5 603
Total provisions pour risques & charges			2 871	5 603

Les provisions pour risques sont constatées dès la naissance du risque pour le montant prévisible de la perte engagée.

B) Détail des créances et dettes

(art 423-16 / ANC 2015-11)

Postes du bilan	2017		2016	
	Créances	Dettes	Créances	Dettes
1. Assurés - (compte 402)	1 041	55 534	151	60 322
2. Intermédiaires - (compte 403)	1 537	10 614	973	10 238
3. Coassureurs - (compte 404)		2 842	161	2 309
Opérations d'assurances directes	2 578	68 990	1 284	72 869
4. Réassureurs - (compte 410)	27	883	15	832
5. Cédants - (compte 411)				
Opérations de réassurances	27	883	15	832
Total	2 605	69 873	1 299	73 702

Créances et dettes ventilées selon leur durée

Postes du bilan	2017		2016	
	Créances	Dettes	Créances	Dettes
1. Durée résid. Jusqu'à un an	2 605	69 873	1 299	73 702
2. Durée résid. Plus de 1 an à 5 ans				
3. Durée résid. Plus de 5 ans				
Total	2 605	69 873	1 299	73 702

4.2. INFORMATIONS SUR LE COMPTE DE RESULTAT

4.2.1. Éléments techniques

A) Résultat technique Vie – Capitalisation (art 423-28 / ANC 2015-11)

Intitulés	Cat. 01 Capitalisation PU-VL	Cat. 02 Primes périodiques	Cat. 03 Temporaire Décès	Cat. 04 Ass. Vie PU-VL	Cat. 05 Ass. Vie PP	Cat. 06 Collectifs Décès	Cat. 07 Collectifs Vie	Cat. 08 Contrats U.C. PU-VL	Cat. 09 PP	Cat. 11 PERP	TOTAL VIE	LPS	Total
1. Primes	9 167		16 559	326 968	9	36 982	884	286 103	11	14 351	691 034	36 835	727 868
2. Charges de prestations	34 815		7 822	574 011	502	9 961	2 134	78 938	1 873	12 687	722 743	1 462 553	2 185 296
3. Charges de provisions d'assurance vie et autres	-25 692		-2	-246 709	-334	1 261	-1 242	282 833	-1 678	2 689	11 127	-1 426 697	-1 415 570
4. Ajustement a.c.a.v.								69 375	15	1 439	70 830	477	71 307
A. - Solde de souscription (1 - 2 - 3 + 4)	44		8 739	-334	-160	25 760	-8	-6 293	-169	414	27 993	1 456	29 449
5. Frais d'acquisition	313		4 623	6 688	4	9 838	78	2 657	13	345	24 560	869	25 428
6. Autres charges de gestion nettes	1 695		1 927	33 241	-127	3 438	84	9 737	105	1 024	51 124	6 751	57 875
B. - Charges d'acquisition et gestion nettes (5 + 6)	2 008		6 550	39 929	-124	13 277	161	12 394	118	1 369	75 684	7 619	83 303
7. Produit net des placements	10 569		254	218 361	-105	835	249	26 559	-20	3 474	260 175	47 489	307 664
8. Participation aux résultats et intérêts techniques	6 600			151 627	30		139			2 066	160 462	33 916	194 378
C. - solde financier (7 - 8)	3 969		254	66 734	-135	835	110	26 559	-20	1 408	99 713	13 573	113 286
9. Primes cédées			525			122					647		647
10. Part des réassureurs dans les charges de prestations			212								212		212
11. Part des réassureurs dans les charges de provisions			4								4		4
12. Part des réassureurs dans la participation													
13. Commissions recues des réassureurs			94								94		94
D. - solde de reassurance (10 + 11 + 12 + 13 - 9)			-215			-122					-337		-337
RESULTAT TECHNIQUE (A - B + C + D)	2 004		2 228	26 470	-171	13 197	-59	7 871	-308	453	51 686	7 410	59 096
HORS COMPTE :													
14. Montants des rachats	34 201			405 418	502		1 583	56 653	1 819	7 781	507 956	135 952	643 909
15. Intérêts techniques bruts de l'exercice	739			21 163	30		38			9	21 978	21 540	43 518
16. Provisions techniques brutes à la clôture	342 513		13 667	6 658 496	970	44 479	21 246	2 110 699	2 795	152 257	9 347 122	9 347 122	9 347 122
17. Provisions techniques brutes à l'ouverture	366 673		12 630	6 909 317	1 277	45 598	20 950	1 667 629	4 472	140 812	9 169 359	1 426 697	10 596 056

B) Résultat technique Non Vie (art 423-28 / ANC 2015-11)

Intitulés	Cat. 20 Individuel Corporels	Cat. 21 Collectif Corporels	Total Non Vie
1. Primes acquises	3 191	16 911	20 102
Primes	3 191	16 911	20 102
Variation des primes non acquises et risques en cours			
2. Charges de prestations	87	12 664	12 751
Prestations et frais payés	621	12 491	13 112
Charges des provisions pour sinistres et divers	-534	174	-361
A. - Solde de souscription (1 - 2)	3 104	4 247	7 351
5. Frais d'acquisition	677	3 465	4 142
6. Autres charges de gestion nettes	297	1 013	1 310
B. - Charges d'acquisition et gestion nettes (5 + 6)	974	4 478	5 452
7. Produits nets des placements	30	1 384	1 414
8. Participation aux résultats et intérêts techniques			
C. - Solde financier (7 - 8)	30	1 384	1 414
9. part des réassureurs dans les primes acquises	837	332	1 169
10. part des réassureurs dans les prestations payees	95	283	377
11. part des réassureurs dans les provisions pour prestations	-58	383	326
12. part des réassureurs dans la participation			
13. commissions recues des réassureurs	205	31	236
D. - Solde de reassurance (10 + 11 + 12 + 13 - 9)	-595	365	-229
RESULTAT TECHNIQUE (A - B + C + D)	1 566	1 518	3 083
HORS COMPTE :			
12. Provisions pour primes non acquises et risques en cours (clôture)			
13. Provisions pour primes non acquises et risques en cours (ouverture)			
14. Provisions pour sinistres à payer (clôture)	740	15 210	15 949
15. Provisions pour sinistres à payer (ouverture)	739	15 103	15 843
16. Autres provisions techniques (clôture)	960	54 203	55 163
17. Autres provisions techniques (ouverture)	1 495	54 135	55 630

C) Autres éléments d'exploitation

(art 423-30 / ANC 2015-11)

	2017	2016
A - Charges de personnel		
1. Salaires	11 016	12 309
2. Pensions de retraite		
3. Charges sociales	5 717	6 540
4. Autres	-960	-1 329
Total	15 773	17 520
B - Commissions	63 675	62 035
C - Primes brutes émises		
1. Assurance directe	712 456	617 255
Total	712 456	617 255
D - Entrées en portefeuille		
1. Primes - Transfert de provisions	35 514	77 370
2. Sinistres - Transfert de provisions		
Sorties en portefeuille		
1. Primes		
2. Sinistres	1 342 222	

La ventilation des primes émises est la suivante :

-Assurance directe en France : 675.621 K€

-Assurance directe U.E hors France (Belgique) : 36.835 K€ (colonne LPS du compte de résultat par catégorie)

(art 423-40 / ANC 2015-11)

	2017		2016	
	Personnel commercial	Autre personnel	Personnel commercial	Autre personnel
A - Effectif moyen du personnel				
1. Direction		8		9
2. Cadres		119		122
3. Non cadres		55		71
Total		182		202
	Membres des administrations	Organes de direction	Membres des administrations	Organes de direction
1. Rémunérations allouées	NC	641	NC	797
Total		641		797

Pour des raisons de confidentialité, les informations relatives aux rémunérations, avances, crédits et engagements octroyés en faveur des membres des organes d'administration ne sont pas fournies puisqu'elles aboutiraient à identifier les situations de membres déterminés. D'autre part, ACMN Vie n'a distribué aucun jeton de présence.

Les engagements relatifs aux indemnités de départ en retraite sont évalués à la valeur actuelle probable des droits acquis en tenant compte des dispositions légales et de la convention collective, en fonction d'hypothèses actuarielles tenant compte principalement des augmentations de salaires jusqu'à l'âge de départ à la retraite, de la rotation du personnel et des tables de mortalité. Les engagements de retraite 2017 sont évalués à 1.055 K€.

Honoraires commissaires aux comptes

Le montant des honoraires des commissaires aux comptes provisionné au titre de 2017 s'élève à 269 K€ (TTC).

D) Provisions d'assurance Vie & Participation des assurés aux résultats techniques et financiers (art 423-29 / ANC 2015-11)

Provisions et participation aux bénéfices d'assurance Vie

Détail de la variation des provisions techniques brutes de réassurance	2017
1. Charges des provisions d'assurance vie (poste II-6a du compte de résultat vie)	-1 857 679
2. Intérêts techniques	21 191
3. Participation aux bénéfices incorporée directement	90 759
4. Transerts de provisions	7 618
Ecart entre les provisions d'assurance vie à l'ouverture et les provisions d'assurance vie à la clôture (poste 3b du passif du bilan)	-1 738 111

Participation des assurés aux résultats techniques et financiers

Participation aux résultats techniques et financiers	2013	2014	2015	2016	2017
A. Participation aux résultats totale (poste II-7 du compte de résultat vie)	278 106	297 576	247 698	182 118	194 378
B. Participation aux résultats des contrats relevant des catégories mentionnées à l'article A 132-10					
B1. Provisions mathématiques moyennes	7 747 389	9 349 522	9 205 905	8 874 644	7 930 146
B2. Montant minimal de la participation aux résultats	213 930	278 906	225 103	174 954	189 339
B3. Montant effectif de la participation aux résultats	231 526	295 089	246 019	180 313	192 311
. Participation attribuée à des contrats	212 039	233 785	227 746	172 627	145 196
. Variation prov. Participation aux bénéfices	19 487	61 304	18 273	7 686	47 115

Nb : Sont exclus de l'article A 132-10 les contrats en UC et le PERP.

La participation aux bénéfices est attribuée aux assurés sur la base des rendements financiers des cantons correspondant aux contrats en application des conditions contractuelles. En outre, la participation aux bénéfices des assurés doit également respecter un montant minimum réglementaire, sans tenir compte de la notion de canton, en application de l'article A 132-10 (ex article A 331-5 du code des assurances).

E) Primes acquises et provisions pour risques en cours

(art 423-23 / ANC 2015-11)

Provisions techniques Non Vie

Intitulé	2017	2016
1. Provisions pour risques en cours		
2. Provision pour sinistres ouverture	15 843	18 151
3. Prestations payées dans l'exerc. sur exerc. antérieurs	9 455	10 677
4. Provision pour sinistres clôture sur exerc. Antérieurs	5 737	4 757
Bonis / Malis (2 - 3 - 4)	651	2 716

F) Evolution des provisions de sinistres Non Vie au cours du dernier exercice**Evolution au cours du dernier exercice des primes acquises et de la charge de sinistres**

Année d'inventaire	Exercices de survenance				
	2013	2014	2015	2016	2017
2015					
Réglements	12 185	8 640	2 442		
Provisions	1 148	3 213	13 120		
Total des sinistres	13 333	11 853	15 563		
Primes acquises	21 748	21 184	20 175		
Pourcentage	61,31%	55,95%	77,14%		
2016					
Réglements	13 387	11 303	8 807	3 891	
Provisions	271	949	3 154	11 086	
Total des sinistres	13 658	12 251	11 960	14 977	
Primes acquises	21 748	21 184	20 175	19 773	
Pourcentage	62,80%	57,83%	59,28%	75,75%	
2017					
Réglements	13 539	12 195	11 167	9 581	3 657
Provisions	190	353	1 155	3 708	10 213
Total des sinistres	13 730	12 548	12 322	13 289	13 870
Primes acquises	21 748	21 184	20 175	19 773	20 102
Pourcentage	63,13%	59,23%	61,07%	67,21%	69,00%

4.2.2. Ventilation des produits et charges de placements

(art 423-27 / ANC 2015-11)

Revenus Financiers	2017			2016		
	Dans les entreprises liées	Autres	Total	Dans les entreprises liées	Autres	Total
1. Revenus des participations						
2. Revenus des placements immobiliers	7	58 434	58 442	6	65 561	65 568
3. Revenus des autres placements	31 871	193 749	225 620	34 194	196 614	230 808
4. Autres revenus financiers						
Total	31 878	252 183	284 062	34 200	262 175	296 375
Frais financiers		19 602	19 602		21 237	21 237
<i>Pour mémoire</i>						
Autres produits des placements	21 335	98 945	120 280	25 300	124 431	149 731
Autres charges des placements	7 557	43 085	50 642	6 609	94 893	101 501

4.2.3. Éléments non techniques

	2017	2016
A - Produits & charges non techniques		
1. Produits non techniques	1 699	5 912
2. Charges non techniques	-249	-2 466
Résultat non technique	1 450	3 447
B - Produits & charges exceptionnelles		
1. Produits exceptionnels	4 095	7 891
2. Charges exceptionnelles	-4 333	-5 955
Résultat exceptionnel	-239	1 935
C - Charges fiscales		
1. Impôts sociétés sur opérations ordinaires	-34 537	-28 846
2. Impôts société sur opérations exceptionnelles		
Total Charges fiscales	-34 537	-28 846

4.3. INSTRUMENTS FINANCIERS A TERME OU PRODUITS DERIVES

La compagnie ne détient pas d'IFT ni de produits dérivés au 31 décembre 2017.

4.4. ENGAGEMENTS HORS BILAN

(art 423-26 / ANC 2015-11)

Au 31 décembre 2017, ACMN Vie détient un engagement hors bilan de 271 M€ lié à des engagements d'investissement.

5. AUTRES INFORMATIONS

5.1. PLAN D'ÉPARGNE RETRAITE POPULAIRE (PERP)

ACMN VIE commercialise un Plan d'Épargne Retraite Populaire (PERP), le « Plan Liberté Retraite ».

Il s'agit d'un contrat d'assurances relevant de l'article 108 de la loi N° 2003-775 du 21/08/2003 et du décret N° 2005-342 du 21/04/2005 portant réforme des retraites. Ce contrat appartient à la catégorie d'opérations d'assurance des contrats d'épargne convertie en rente.

5.1.1. Principes comptables

Conformément à la réglementation, une comptabilité auxiliaire est tenue pour l'ensemble des opérations de ces plans. Toutes les provisions techniques liées à l'activité de ces plans sont inscrites au patrimoine d'affectation des plans (cantonnements spécifiques) ; notamment, les provisions mathématiques, la provision pour participation aux bénéfices, la réserve de capitalisation, la provision pour risque d'exigibilité et le cas échéant, la provision pour dépréciation durable.

En revanche, les opérations réalisées par l'assureur dans le cadre de la gestion du PERP ne font pas partie du canton ; notamment les charges réelles d'acquisition et de gestion, les provisions pour aléas financiers et de gestion, les charges d'impôts non liées aux activités du plan et les éléments relatifs aux garanties complémentaires associées au plan.

Le cantonnement conduit à isoler les actifs du plan de l'actif général. Les plus ou moins-values en cas de cession ou de changement d'affectation sont soumises à la règle du « premier entré – premier sorti »

Un compte de résultat d'affectation, une annexe et un tableau des engagements reçus et donnés est établi pour le « Plan Liberté Retraite ».

5.1.2. Informations sur le PERP

Les principales caractéristiques du Plan Liberté Retraite sont les suivantes :

- a) Frais sur cotisation de 4% maximum
- b) Versement minimal à la souscription : 50€
- c) 2 formules de gestion disponibles : Liberté Retraite Euros (100% fonds euros) et Liberté Retraite Horizon (gestion par horizon avec un fonds euros et deux supports UC)
- d) Chargement sur encours : 0,24% par trimestre du montant du compte retraite.
- e) Frais sur les performances de la gestion financière : 10% maximum du montant des produits nets des placements des actifs représentatifs des engagements exprimés en euros

Au 31 décembre 2017, 37 764 contrats sont en stock pour un total de provisions techniques de 152 M€.

Le taux net attribué au fonds Euros pour l'année 2017 est de 1,30%.

Les provisions mathématiques se répartissent de la manière suivante :

Provisions techniques brutes en K€	31/12/2017		
	Euros	UC	Total
Provisions d'assurance vie	123 544	17 796	141 340
Provisions pour sinistres (Vie)			
Provisions pour participation aux bénéfices	3 473		3 473
Autres provisions techniques	7 443		7 443
Total	134 461	17 796	152 257

Les chargements prélevés sur le Plan sont les suivants :

Prélèvements effectués	31/12/2017		
	Euros	UC	Total
Chargements sur primes apporteur	132	20	152
Chargements sur primes ACMN Vie	83	12	95
Ss-total chargements d'acquisition	215	32	247
Chargements sur encours apporteur	511	72	583
Chargements sur encours G.E.R.P.	119	17	136
Chargements sur encours ACMN Vie	511	72	583
Ss-total chargements de gestion	1 142	161	1 302
Prélèvement s/ solde technique et financier	338		338
Ss-total prélèvements contractuels	1 695	193	1 888

Le résultat technique des opérations de l'année est donc le suivant :

En K€.	31/12/2017	31/12/2016
1. Primes	14 351	14 940
2. Produits des placements	4 043	4 962
3. Ajustements ACAV (Plus values)	1 532	1 535
4. Autres produits techniques		
5. Charges des sinistres	-12 617	-10 015
6. Charges des provisions d'assurance-vie & autres	-2 689	-5 127
7. Participation aux résultats (PB & PPE)	-2 066	-1 805
8. Frais d'acquisition et d'administration	-1 888	-1 804
9. Charges des placements	-511	-1 299
10. Ajustements ACAV (Moins values)	-92	-1 337
11. Autres charges techniques	-62	-49
Resultat technique	-0	-0

5.2. RISQUE SOUVERAIN ET AUTRES RISQUES DE CONTREPARTIE

5.2.1. Risque souverain

Le risque souverain représente le risque qu'un gouvernement fasse défaut sur sa dette obligataire. L'exposition au risque souverain se définit comme étant l'exposition sur les obligations des Etats et des Banques Centrales.

L'encours détenu par ACMN Vie en obligations d'Etats et Banques Centrales au 31/12/2017 est le suivant:

Pays	Nominal	Prix de Revient Brut	Prix de Revient Net	Valeur Boursière	+/- Value latente	% de l'actif
Total	723 595	794 870	782 709	898 702	115 993	9,87%

◆ Pays de la zone euro

L'encours détenu par ACMN Vie en obligations émises par les Etats de la zone euro au 31/12/2017 est le suivant :

Pays	Nominal	Prix de Revient Brut	Prix de Revient Net	Valeur Boursière	+/- Value latente	% de l'actif
France	421 550	467 537	458 000	559 938	101 939	6,15%
Italie	122 800	138 473	136 529	142 279	5 750	1,56%
Portugal	25 000	27 423	27 232	30 293	3 060	0,33%
Irlande	13 000	13 432	13 133	14 992	1 859	0,16%
Espagne	111 000	117 621	117 614	118 684	1 069	1,30%
Allemagne	5 000	5 122	5 035	5 451	416	0,06%
	698 350	769 608	757 543	871 637	114 094	9,57%
Dont PIIGS	271 800	296 949	294 509	306 247	11 739	3,36%

◆ Autres pays

Pays	Nominal	Prix de Revient Brut	Prix de Revient Net	Valeur Boursière	+/- Value latente	% de l'actif
Québec	25 245	25 261	25 166	27 065	1 899	0,30%

5.2.2. Risque lié aux expositions non souveraines

Dès lors que les difficultés d'un pays risquent d'affecter l'économie dans son ensemble, l'évaluation du risque doit comporter un focus particulier sur les contreparties non souveraines. ACMN Vie ne détient directement aucun titre de créance d'un émetteur privé grec.

5.3. PERIMETRE ET REGLE DE CONSOLIDATION (ART 423-39 / ANC 2015-11)

ACMN Vie est consolidée dans la holding Nord Europe Assurances (NEA), dont le siège social est au 9, boulevard Gouvion Saint Cyr 75017 PARIS.

5.

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes
consolidés

ACMN VIE

Société anonyme au capital de 334 285 620 €
Siège social : 9 Boulevard Gouvion Saint-Cyr 75017 PARIS
R.C.S : PARIS 412 257 420

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31/12/2017

DELOITTE & ASSOCIES

MAZARS

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société ACMN VIE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit de la société Nord Europe Assurances.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014 ou par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Par ailleurs, les services autres que la certification des comptes que nous avons fournis au cours de l'exercice à votre société et aux entités qu'elle contrôle et qui

ne sont pas mentionnés dans le rapport de gestion ou l'annexe des comptes annuels sont les suivants :

- MAZARS - Vérification de la présence et de la sincérité des informations sociales, environnementales et sociétales dans le rapport de gestion de la société ACMN VIE – 9 000 €.

Justification des appréciations – Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

- **Evaluation des Produits Structurés (se référer aux notes III.2 et IV.1-2 de l'annexe aux comptes consolidés)**

Risque identifié :

Au 31 décembre 2017, les placements financiers s'élèvent à 12 920 M€, dont 2 265 M€ de produits structurés.

Dans les comptes IFRS, les actifs financiers sont comptabilisés à la juste valeur. En l'absence de valeur de marché, les produits structurés sont valorisés avec des modèles complexes et sur la base d'hypothèses financières faisant appel au jugement.

Les méthodes de comptabilisation des placements financiers dans les comptes IFRS sont précisées dans la note III.2 des annexes aux états financiers et présentés en IV.1-2.

Le poids de ces actifs dans le Bilan de votre Société et le degré élevé de jugement nécessaire à leur évaluation nous ont conduits à la considérer comme un point clé de l'audit.

Notre réponse :

Pour apprécier le caractère raisonnable des évaluations retenues pour la valorisation des produits structurés, et des éventuelles dépréciations qui pourraient en résulter, nous avons mis en œuvre les diligences suivantes, accompagnés de nos experts en ingénierie financière :

- Prendre connaissance des processus de valorisation des produits structurés et des contrôles associés
 - Evaluer et tester la conception et l'efficacité des contrôles clés sur les méthodes de valorisation
 - Effectuer une contre-valorisation indépendante de produits structurés sur la base d'un échantillon
 - Apprécier la pertinence des hypothèses et des modèles utilisés.
-
- **Provisions techniques non vie - Provision pour risque croissant emprunteur (se référer aux notes III.5 et IV.1 Note 9 de l'annexe aux comptes consolidés)**

Risque identifié :

La société comptabilise une provision pour risques croissants au titre des risques incapacité et invalidité en assurances des emprunteurs.

Ces provisions sont constituées en assurance incapacité-invalidité lorsque les risques croissent avec l'âge de l'assuré et que l'assureur perçoit des primes constantes dans le temps. Cette provision est constituée de manière prospective, en comparant les engagements futurs de l'assureur et ceux de l'assuré. La réglementation ne précise pas l'ensemble des paramètres à retenir pour le calcul de cette provision.

Comme indiqué dans la note III.5 de l'annexe aux comptes consolidés, les autres provisions techniques non-vie s'élèvent à 52 M€ et sont essentiellement constituées de la provision pour risques croissants relative au risque emprunteur.

Nous avons considéré ce sujet comme un point clé de l'audit en raison de la sensibilité du calcul de la provision pour risques croissants emprunteur au choix des hypothèses actuarielles qui requièrent de la part de la direction un important degré de jugement.

Notre réponse :

ACMN VIE

Comptes Consolidés

Exercice clos le

31/12/2017

Nous avons examiné la conformité de la méthodologie appliquée par la société aux normes comptables en vigueur.

Nous avons également effectué un examen critique des modalités de mise en œuvre de cette méthodologie et mis en œuvre les procédures d'audit suivantes :

- S'assurer de la permanence des méthodes et des outils utilisés
- Evaluer la conception et la mise en œuvre des contrôles clés sur le processus de calcul des provisions pour risques croissants
- Apprécier le caractère raisonnable et la cohérence d'ensemble des hypothèses actuarielles retenues
- Evaluer le caractère approprié des méthodes de calcul retenues.

Vérification des informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du conseil d'administration.

La sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels appellent de notre part l'observation suivante :

Conformément à la circulaire de la Fédération Française de l'Assurance du 29 mai 2017, les informations produites au titre des délais de paiement dans le rapport de gestion ne comprennent pas les opérations liées aux contrats d'assurance et de réassurance.

Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société ACMN VIE par l'assemblée générale du 14 mai 2005 pour le cabinet MAZARS et du 7 décembre 2012 pour le cabinet Deloitte.

Au 31 décembre 2017, le cabinet MAZARS était dans la septième année de sa mission sans interruption et le cabinet Deloitte & Associés dans la sixième année,

dont 4eme année pour les deux cabinets depuis que les titres de la société ont été admis aux négociations sur un marché réglementé.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de la société Nord Europe Assurances de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

ACMN VIE

Comptes Consolidés

Exercice clos le

31/12/2017

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Rapport au comité d'audit de la société Nord Europe Assurances

Nous remettons un rapport au comité d'audit de la société Nord Europe Assurances qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du

ACMN VIE

Comptes Consolidés

Exercice clos le

31/12/2017

contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit de la société Nord Europe Assurances, figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit de la société Nord Europe Assurances la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L. 822-10 à L. 822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit de la société Nord Europe Assurances des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Fait à Neuilly sur Seine et à Paris La Défense, le 2 mars 2018

Les Commissaires aux comptes

**DELOITTE &
ASSOCIES**

JEROME LEMIERRE



MAZARS



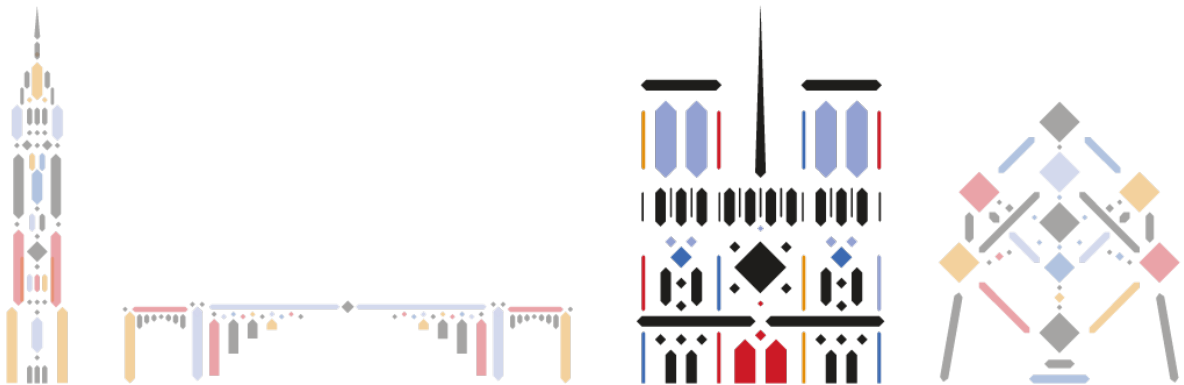
GUILLAUME WADOUX

6.

Comptes consolidés établis en normes IFRS



États Financiers
Assurances Crédit Mutuel Nord Vie
Comptes consolidés
2017



BILAN AU 31 12 2017

Consolidation ACMN Vie

ACTIF

En milliers d'euros	Note	31.12.2017	31.12.2016
Immobilisations incorporelles	7	127	199
Actifs financiers à la juste valeur par résultat (€)	1	8 557 179	9 692 351
- Obligations et autres titres à revenus fixes - HFT (€)		2 359 211	2 800 704
- Actions et autres titres à revenus variables - HFT (€)		6 197 968	6 891 647
Actif en représentation des UC	1	2 128 553	1 682 805
- Obligations et autres titres à revenus fixes - HFT (UC)		423 137	403 081
- Actions et autres titres à revenus variables - HFT (UC)		1 705 416	1 279 724
Actifs financiers disponibles à la vente (€)	2	2 234 316	2 757 843
- Effets publics et valeurs ass. - DALV		882 545	809 120
- Obligations et autres titres à revenus fixes - AFS		1 349 366	1 945 656
- Participations et ATDLT - AFS		2 405	3 067
Prêts et créances sur les établissements de crédit	3	41 088	133 450
Part des réassureurs dans les provisions techniques	4	4 728	4 363
Créances nées d'opérations d'assurances et réassurances	4	48 645	43 671
Actifs d'impôt différés	5	110	133
Comptes de régularisation et actifs divers	6	55 479	54 252
- Autres actifs		40 113	53 256
- Comptes de régularisation - Actif		15 366	996
Immobilisations corporelles	7	1 003	1 223
Total de l'actif		13 071 228	14 370 290

BILAN AU 31 12 2017

Consolidation ACMN Vie

PASSIF

En milliers d'euros	Note	31.12.2017	31.12.2016
Capitaux propres - Part du groupe	11	973 869	927 085
- Capital souscrit		334 285	334 285
- Primes d'émission		437 589	437 589
- Réserves consolidées - Groupe		120 139	76 050
- Résultat - Groupe		62 356	59 045
- Gains ou pertes latents - Groupe		19 500	20 116
Dettes subordonnées	10	300 000	300 000
Provisions pour risques et charges	8	3 927	6 589
Prov. techniques des contrats d'assurances €	9	7 893 293	9 649 369
Prov. techniques des contrats d'assurances UC	9	2 130 790	1 692 595
Dettes envers les Ets de crédit	3	1 596	106
Dettes nées d'opérations d'assurances et réassurances	4	69 942	73 701
Passifs d'impôt courants	5	10 968	3 722
Passifs d'impôt différés	5	28 125	23 319
Compte de régularisation et autres passifs	6	1 658 718	1 693 805
Total du passif		13 071 228	14 370 290

COMPTE DE RESULTAT AU 31 12 2017

Consolidation ACMN Vie

En milliers d'euros	Note	31.12.2017	31.12.2016
Primes émises		747 971	694 625
Variation des primes non acquises		-	-
Primes acquises	1	747 971	694 625
Autres produits d'exploitation (nets de charges)	2	845	266
Produits des placements		404 359	424 117
Charges des placements	-	39 950	95 388
Plus et moins-values de cession des placements nets de reprises de dép. et d'amort.		54 829	23 841
Plus et moins-values latentes sur titres HFT		26 688	33 298
Produits des placements nets de charges	3	445 926	319 272
Charges des prestations des contrats	4	- 988 534	- 828 805
Produits des cessions en réassurance		1 282	1 394
Charges des cessions en réassurance		716	598
Charges ou produits nets des cessions en réassurance	5	- 566	- 796
Charges des autres activités			
Frais d'acquisition des contrats	6	- 29 570	- 29 978
Amortissement des valeurs de portefeuille et assimilés		-	-
Frais d'administration	7	- 55 441	- 55 069
Autres produits et charges opérationnels courants	8	- 4 897	- 3 228
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT		115 733	96 286
Autres produits et charges opérationnels	9	- 1 036	3 407
Charge de financement	10	- 12 613	- 12 214
Impôts sur les résultats	11	- 39 728	- 28 433
RÉSULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDÉ		62 356	59 045
Réévaluation des actifs financiers disponibles à la vente (AFS)		- 80 523	- 5 193
"Comptabilité reflet" brute d'impôt différés		79 608	1 843
Impôts différés		315	1 154
Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		- 600	- 2 197

ACMN VIE TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE NETTE 2016 / 2017

en milliers d'euros	ACMN Vie IFRS 2016.12	ACMN Vie IFRS 2017.12
Résultat net	59 045	62 356
Impôt	28 306	39 657
Résultat avant impôts	87 351	102 013
+/- Dotations nettes aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	345	369
- Dépréciation des écarts d'acquisition et des autres immobilisations	0	0
+/- Dotations nettes aux provisions et dépréciations	-2 145	-2 656
+/- Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence	0	0
+/- Perte nette/gain net des activités d'investissement	0	0
+/- Produits/charges des activités de financement	0	0
+/- Autres mouvements	-4 246	-329
= Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôts et des autres ajustements	-6 046	-2 616
+/- Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit (a)	0	0
+/- Flux liés aux opérations avec la clientèle (b)	-5 647	-3 889
+/- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers (c)	12 111	-118 354
+/- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs non financiers	-56 134	-29 345
- Impôts versés	-33 107	-27 291
= Diminution/augmentation nette des actifs et passifs provenant des activités opérationnelles	-82 777	-178 879
<u>TOTAL FLUX NET DE TRESORERIE GENERE PAR L'ACTIVITE OPERATIONNELLE (A)</u>	<u>-1 472</u>	<u>-79 482</u>
+/- Flux liés aux actifs financiers et aux participations (d)	502	662
+/- Flux liés aux immeubles de placement (e)	0	0
+/- Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles (f)	-226	-77
<u>TOTAL FLUX NET DE TRESORERIE LIE AUX ACTIVITES D'INVESTISSEMENT (B)</u>	<u>276</u>	<u>585</u>
+/- Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires (g)	37 914	-14 955
+/- Autres flux nets de trésorerie provenant des activités de financement (h)	50 000	0
<u>TOTAL FLUX NET DE TRESORERIE LIE AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT (C)</u>	<u>87 914</u>	<u>-14 955</u>
EFFET DE LA VARIATION DES TAUX DE CHANGE SUR LA TRESORERIE ET EQUIVALENT DE TRESORERIE (D)	0	0
Augmentation/diminution nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie (A + B+ C + D)	86 718	-93 852
Flux net de trésorerie généré par l'activité opérationnelle (A)	-1 472	-79 482
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement (B)	276	585
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement (C)	87 914	-14 955
Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalent de trésorerie (D)	0	0
<u>Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture</u>	<u>46 626</u>	<u>133 344</u>
Caisse, banques centrales (actif & passif)	0	0
Comptes (actif et passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit	46 626	133 344
<u>Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture</u>	<u>133 344</u>	<u>39 492</u>
Caisse, banques centrales (actif & passif)	0	0
Comptes (actif et passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit	133 344	39 492
VARIATION DE LA TRESORERIE NETTE	86 718	-93 852

ACMN VIE TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE NETTE 2016 / 2017

en milliers d'euros	ACMN Vie IFRS 2016.12	ACMN Vie IFRS 2017.12
(a) Les flux liés aux opérations avec les établissements de crédit se décomposent comme suit :		
+/- Encaissements et décaissements liés aux créances sur les établissements de crédit (sauf éléments inclus dans la Tré	0	0
+/- Encaissements et décaissements liés aux dettes envers les établissements de crédit, hors dettes rattachées	0	0
(b) Les flux liés aux opérations avec la clientèle se décomposent comme suit :		
+/- Encaissements et décaissements liés aux créances sur la clientèle, hors créances rattachées	-5 647	-3 889
+/- Encaissements et décaissements liés aux dettes envers la clientèle, hors dettes rattachées	0	0
(c) Les flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers se décomposent comme suit :		
+/- Encaissements et décaissements liés à des actifs financiers à la juste valeur par résultat	-9 085	685 358
+/- Encaissements et décaissements liés à des passifs financiers à la juste valeur par résultat	0	0
- Décaissements liés aux acquisitions d'actifs financiers à RF disponibles à la vente	-32 622	-803 712
+ Encaissements liés aux cessions d'actifs financiers à RF disponibles à la vente	53 818	0
+/- Encaissements et décaissements liés à des instruments dérivés de couverture	0	0
+/- Encaissements et décaissements liés à des dettes représentées par un titre	0	0
(d) Les flux liés aux actifs financiers et aux participations se décomposent comme suit :		
- Décaissements liés aux acquisitions de filiales, nettes de la trésorerie acquise	0	0
+ Encaissements liés aux cessions de filiales, nettes de la trésorerie cédée	0	0
- Décaissements liés aux acquisitions de titres de sociétés mises en équivalence	0	0
+ Encaissements liés aux cessions de titres de sociétés mises en équivalence	0	0
+ Encaissements liés aux dividendes reçus	0	0
- Décaissements liés aux acquisitions d'actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	0	0
+ Encaissements liés aux cessions d'actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	0	0
- Décaissements liés aux acquisitions d'actifs financiers à RV disponibles à la vente	0	0
+ Encaissements liés aux cessions d'actifs financiers à RV disponibles à la vente	502	662
+/- Autres flux liés aux opérations d'investissement	0	0
+ Encaissements liés aux intérêts reçus, hors intérêts courus non échus	0	0
(e) Les flux liés aux immeubles de placement se décomposent comme suit :		
- Décaissements liés aux acquisitions d'immeubles de placement	0	0
+ Encaissements liés aux cessions d'immeubles de placement	0	0
(f) Les flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles se décomposent comme suit :		
- Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	-226	0
+ Encaissements liés aux cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	0	-77
(g) Les flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires se décomposent comme suit :		
+ Encaissements liés aux émissions d'instruments de capital	85 463	0
+ Encaissements liés aux cessions d'instruments de capital	0	0
- Décaissements liés aux dividendes payés	-47 549	-14 955
- Décaissements liés aux autres rémunérations	0	0
(h) Les autres flux nets de trésorerie provenant des activités de financement se décomposent comme suit :		
+ Encaissements liés aux produits des émissions d'emprunts et des dettes représentées par un titre	0	0
- Décaissements liés aux remboursements d'emprunts et des dettes représentées par un titre	0	0
+ Encaissements liés aux produits des émissions de dettes subordonnées	50 000	0
- Décaissements liés aux remboursements de dettes subordonnées	0	0
N.B. : il est à noter que les variations des provisions techniques des contrats d'assurance-vie sont neutralisées dans les retraitements de dotations nettes aux provisions et figurent dans les décaissements liés aux acquisitions d'actifs financiers.		



COMPTES CONSOLIDÉS ÉTABLIS EN NORMES IFRS

ARRETE AU 31 DECEMBRE 2017

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDES

(Établis selon les normes comptables IFRS adoptées par l'Union Européenne)

Cette annexe est divisée en six parties :

- I. INFORMATIONS GENERALES
- II. METHODES ET PRINCIPES DE CONSOLIDATION, PERIMETRE
- III. PRINCIPES COMPTABLES
- IV. NOTES RELATIVES AUX POSTES DES ETATS FINANCIERS
- V. AUTRES INFORMATIONS
- VI. GESTION DES RISQUES

I. INFORMATIONS GENERALES

1. PRÉSENTATION DE ACMN VIE

ACMN Vie, société d'assurance, est régie par le Code des assurances. Son siège social est situé 9 Boulevard Gouvion Saint Cyr – 75017 PARIS. Elle est agréée par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (« ACPR ») comme entreprise d'assurance mixte (entreprise d'assurance vie et entreprise d'assurance non vie) et soumise au contrôle de cette dernière.

ACMN Vie est inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de PARIS sous le numéro 412 257 420.

Pour répondre aux besoins de ses clients, ACMN Vie est présente dans le domaine de l'assurance des personnes.

Les états financiers consolidés comprennent les comptes de ACMN Vie et ceux des entités faisant partie du périmètre de consolidation.

ACMN Vie est filiale de Nord Europe Assurances (NEA), holding qui regroupe les activités d'assurances du Crédit Mutuel Nord Europe (CMNE). NEA est, elle-même, détenue par le Crédit Mutuel Nord Europe (CMNE) via la Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Nord Europe (CFCMNE).

2. DÉCLARATION DE CONFORMITÉ

En application du règlement européen 1606/2002 du 19 juillet 2002, les comptes consolidés de ACMN Vie sont établis en conformité avec les normes comptables internationales de présentation de l'information financière IFRS (International Financial Reporting Standards) telles qu'adoptées par l'Union Européenne à la clôture de l'exercice.

ACMN vie n'applique pas de normes par anticipation.

3. PASSAGE AUX NORMES IFRS

L'émission de titres subordonnés sur un marché réglementé réalisée en 2014 par ACMN Vie a placé la compagnie dans le champ d'application obligatoire des normes IFRS à compter du 1er janvier 2014. A compter de l'exercice 2014, le groupe ACMN Vie publie un rapport financier annuel en normes IFRS dans les six mois qui suivent la clôture de l'exercice. Cette publication est réalisée en France, sous le contrôle de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

Les principaux retraitements entre les comptes sociaux et les comptes IFRS d'ACMN Vie portent sur :

- L'annulation des dotations à la provision d'égalisation ;
- la mise en valeur de marché des actifs financiers de la compagnie ;
- le constat d'une provision pour Participation aux Bénéfices Différés qui reflète la part des assurés dans les plus-values comptabilisées à l'actif ;
- les impôts différés liés aux ajustements ci-dessus ;
- l'annulation des mouvements sur la réserve de capitalisation ;
- la consolidation des OPCVM et SCI contrôlés.

Les impacts sont les suivants :

	Compte IFRS	Comptes sociaux	Différence	
Total Provisions Techniques	10 024 083	9 417 577	606 506	6,44%
Total Bilan	13 071 228	10 784 961	2 286 267	21,20%
Total Fonds Propres (part groupe)	973 869	917 323	56 546	6,16%
Total Résultat (part groupe)	62 356	51 626	10 730	20,78%

Les méthodes et principes sont développés ci-après.

4. EVOLUTION DES NORMES

IFRS 4, Contrats d'assurance

L'IASB a publié en septembre 2016 des amendements à la norme IFRS 4, Contrats d'assurance, qui visent à résoudre les préoccupations des assureurs concernant les dates d'entrée en vigueur différentes d'IFRS 9, au 1er janvier 2018, et de la nouvelle norme IFRS 17 sur les contrats d'assurance et qui s'appliquera au 1er janvier 2021.

Les amendements permettent, sans toutefois l'exiger, à une entité qui émet des contrats d'assurance d'effectuer un choix entre deux options :

- la première option consiste à opter pour une exemption temporaire pour continuer d'appliquer la norme IAS 39, Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation, plutôt qu'IFRS 9 pour les exercices ouverts avant le 1er janvier 2021 si l'entité n'a pas préalablement appliqué IFRS 9, et que ses activités prédominantes sont liées à l'assurance ;
- la deuxième option dite « Overlay » permet à une entité, sur le périmètre des titres qui sont reclassés en juste valeur par résultat avec IFRS 9, de reclasser du résultat vers les autres éléments du résultat global, la différence entre le résultat IFRS 9 et le montant qui aurait été présenté en résultat si l'entité avait continué d'appliquer IAS 39 pour ces actifs.

Pour la publication de ses comptes consolidés en normes IFRS à compter de l'exercice 2018 et jusqu'à 2020, ACMN VIE a décidé d'opter pour le report d'application de la norme IFRS 9 qui s'appliquera donc à compter de l'exercice 2021.

5. FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

PROJET DE RAPPROCHEMENT NEA / GACM

Le Groupe Crédit Mutuel Nord Europe et le Groupe Crédit Mutuel CM11 ont annoncé fin septembre 2017 l'ouverture de discussions relatives à un projet de rapprochement de leurs activités d'assurance vie et non-vie en France, en Belgique et au Luxembourg.

Le projet se traduirait par une fusion-absorption de Nord Europe Assurances SA (NEA), la holding d'assurance du CMNE par le Groupe des Assurances du Crédit Mutuel SA (GACM), immédiatement suivie de la fusion-absorption des filiales d'assurance-vie et non-vie de NEA (ACMN Vie et ACMN IARD) par les filiales d'assurance vie et non-vie de GACM, respectivement (ACM Vie SA et ACM IARD SA).

Fin 2017, les instances de représentation du personnel ont émis un avis favorable.

Les assemblées générales extraordinaires des mêmes entités seront amenées, en 2018, à se prononcer sur ces opérations pour approuver les fusions, sous condition suspensive de l'obtention des agréments des autorités de contrôle belge, française et luxembourgeoise.

Les objectifs de ce projet sont notamment de :

- simplifier les liens déjà existants entre le Crédit Mutuel Nord Europe et le Groupe Crédit Mutuel CM11 dans le domaine de l'assurance ;
- consolider les positions du GACM en France et en Europe ;
- faciliter les adaptations réglementaires et optimiser les exigences de solvabilité et d'allocations de fonds propres;
- dégager des économies à travers la simplification et la réduction du nombre des structures, l'optimisation des coûts de réassurance et des ressources informatiques.

TRANSFERT DE PORTEFEUILLE DE ACMN VIE A NELB

L'autorité de contrôle prudentiel française (ACPR), a autorisé le 23 novembre 2017 ACMN Vie à céder ses droits et obligations résultant de contrats d'assurance relevant de portefeuilles assurances vie (branches 21 et 23) à l'entreprise d'assurance de droit belge North Europe Life Belgium SA (NELB), dont le siège social est situé Boulevard de la Plaine 11, 1050 Bruxelles. L'autorisation de la Banque Nationale de Belgique (BNB) a été publiée au moniteur Belge le 27 décembre 2017.

Le portefeuille a été transféré avec une date d'effet au 31 décembre 2017. La valeur des passifs à cette date s'élevait à 1.342,2M€ (participation aux bénéfices incluse) dont 38,3M€ libellés en unités de compte.

6. ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

Néant.

II. METHODES ET PRINCIPES DE CONSOLIDATION, PERIMETRE

1. METHODES DE CONSOLIDATION

Les comptes consolidés regroupent les états financiers d'ACMN VIE et des entités dont elle a le contrôle, ou dans lesquelles elle exerce une influence notable sur la gestion et la politique financière.

Les entités consolidées par ACMN VIE sont uniquement des OPCVM/FCP et des titres immobiliers (SCPI, OPCI) détenus principalement en représentation de ses passifs d'assurance (en euros ou en unités de compte).

ACMN Vie consolide ces titres dès que son pourcentage de détention dépasse 35% en appliquant une « short cut method ». La juste valeur des parts non détenues par la société est ainsi ajoutée aux postes d'actif concernés tandis que la contrepartie est enregistrée comme une dette en autres passifs.

2. ESTIMATIONS ET JUGEMENTS

Pour établir ses comptes consolidés, ACMN Vie doit procéder à des estimations et faire des hypothèses qui affectent la valeur comptable de certains éléments d'actifs et de passifs, de produits et de charges ainsi que des informations données dans les notes de l'annexe.

ACMN Vie revoit ses estimations et appréciations de manière régulière pour prendre en compte l'expérience passée et les autres facteurs jugés pertinents au regard des nouvelles conditions économiques. En fonction de l'évolution de ces hypothèses, ou de conditions économiques différentes, les montants figurant dans les états financiers futurs pourraient différer des estimations actuelles.

Les principaux postes des états financiers dépendant d'estimations et de jugements sont les suivants :

- les passifs relatifs aux contrats d'assurance, avec les projections de sinistralité, de marges futures, les tables de mortalité et les taux d'actualisation ;
- une part des actifs en juste valeur, dont la valorisation, à défaut de cours de Bourse ou de transactions récentes, repose sur l'analyse des flux de trésorerie ;
- le calcul de la valeur de marché des instruments financiers non cotés ;
- les dépréciations durables au travers des seuils de déclenchement et des montants de dépréciations constitués ;
- les passifs sociaux, dont l'évaluation s'appuie sur des hypothèses de taux d'actualisation, table de mortalité, rotation des effectifs ;
- la part des cessionnaires et rétrocessionnaires dans les passifs relatifs aux contrats d'assurance.

Ces estimations et jugements sont détaillés dans les notes des postes d'actifs et de passifs concernés.

3. PERIMETRE

DÉFINITION DU PÉRIMÈTRE

Le périmètre de consolidation d'ACMN VIE au 31 décembre 2017 a été établi en application d'IFRS 10. Il est détaillé dans le tableau suivant :

	Pays	31.12.2016		31.12.2017	
		% d'intérêt	Intérêts minoritaires constatés	% d'intérêt	Intérêts minoritaires constatés
OPCVM					
ALGER SICAV - THE ALGER AMERICAN ASSET GROWTH FUND A (EUR)	LUXEMBOURG	84,02%	43	86,40%	66
ALTERAM STRA.ACTIONS	FRANCE			95,49%	1 218
CONVICTION MULTIFAC	FRANCE	61,95%	19 333	53,08%	29 005
DELFF EXPANSION 2022	FRANCE	45,32%	14 585	45,45%	19 227
DIADEME GLOBAL SELECTION (A)	FRANCE	56,25%	18 553	55,56%	15 775
FCPR NORD-EUROPE 1	FRANCE	35,03%	1 875		
FCT LFP CREANCES IMM	FRANCE	61,84%	31 862		
LA FRANCAISE AM	LUXEMBOURG	77,48%	101	80,77%	101
La Française LUX - Absolute Emerging Debt - I (C) EUR	LUXEMBOURG			50,96%	55 257
LF AM LFP MUL O BC C.	LUXEMBOURG	86,71%	18 678		
LF AM LFPFSGIRE ID	LUXEMBOURG	94,77%	2 116		
LF INDEX VARIABLE S	FRANCE	49,81%	90 983	49,46%	82 676
LF LUX IPZ CRB IC C,	LUXEMBOURG	40,30%	37 280		
LF LUX JKC AB IHC C	LUXEMBOURG			84,94%	7 839
LF LUX MAS INC RD D	LUXEMBOURG	37,43%	26 743	82,45%	7 797
LF PREDIREC ENR 2030	FRANCE	87,15%	4 485		
LF RÉSIDENCES SENIORS	FRANCE	45,45%	2 388		
LFIP MULTI TRENDS	FRANCE	41,46%	13 320	46,24%	11 167
LFIS EURO EQTY OVER	FRANCE	100,00%	1	73,48%	24 232
LFIS PERSPECTIV I C C.	FRANCE	98,26%	6 897		
LFIS VIS UC EQ DEF I	LUXEMBOURG	100,00%	1	82,06%	15 976
LFIS VISION ABSOLUTE RETURN IS	LUXEMBOURG		102 777		
LFIS VISION CREDIT OPP. I EUR	LUXEMBOURG	46,65%	109 807	57,60%	87 097
LFIS VISION EQ.DEFEN	LUXEMBOURG	94,60%	642	72,06%	3 708
LFIS VISION UC PERSP	LUXEMBOURG			99,10%	3 246
LFP ABS RET SELECT	FRANCE	98,06%	3 215	83,36%	28 263
LFP ACTIONS EUR COUV	FRANCE	99,52%	53	72,42%	3 199
LFP ACTIONS MONDE FCP	FRANCE	56,48%	13 986	58,58%	14 711
LFP ALLOCATION	FRANCE	73,21%	27 290	64,46%	33 306
LFP ALLOCATION P I	FRANCE	36,42%	32 548		
LFP ALTERAM EVENT	FRANCE			64,91%	84
LFP ALTERAM MULTI ARBITRAGE II	FRANCE	80,73%	3 038	70,03%	246
LFP ALTERAM MULTI ARBITRAGES	FRANCE	37,82%	24 926	37,82%	1 304
LFP COUSSIN OPPORTUN.FCP 3DEC	FRANCE	99,83%	26	99,73%	16
LFP EURO INFLATION	FRANCE	53,21%	85 581	41,64%	107 980
LFP GRANDS VIGNOBLES	FRANCE	57,72%	9 993	57,72%	9 941
LFP LIBROBLIG (D)	FRANCE	81,19%	10 404	50,63%	35 248
LFP MULTI OBLIG	FRANCE	73,55%	16 952	78,36%	27 055
LFP OBLIGATIONS LT	FRANCE			46,94%	7 580
LFP PATRIMOINE FLEXIBLE R	FRANCE	77,77%	49 025	85,88%	27 743
LFP PREMIUM EMERGENT'S R	FRANCE	95,62%	486	63,68%	5 215
LFP PROFIL PERFORMANCE R	FRANCE	74,82%	15 185	74,15%	15 807
LFP PROFIL REGULARITE R	FRANCE	92,54%	12 973	92,20%	13 494
LFP R2P H.YIELD S	LUXEMBOURG			79,17%	11 315
LFP REND GLOB 2018	FRANCE	35,07%	7 604	50,15%	3 551
LFP RENDEMENT 4X4	FRANCE	46,29%	5 192	60,51%	4 183
NEA ACTIONS	FRANCE	98,17%	7 074	86,74%	54 456
NEA MULT SOUVERAIN	FRANCE	98,04%	9		
NEA OVERLAY	FRANCE	58,79%	57 829		
NEWALPHA OPP.ENTR.	FRANCE			49,78%	10 899
NEXT INVEST	FRANCE	50,00%	35 659	41,67%	42 063
PREDIREC IMMO IV	FRANCE	84,18%	21 872		
PREDIREC LEASING STRATEGIQUE	FRANCE	57,55%	8 409		
TRANSITION ENERGETI	FRANCE			44,24%	44 731
			951 800		866 779

SCPI/OPCI					
EUROPIMMO MARKET	FRANCE	43,68%	12 760		
LFP EUROPEAN FUND OF FUNDS SI.	FRANCE	91,49%	1 748	91,49%	1 093
LFP OPSIS ASSURANCE	FRANCE	81,28%	5 150	74,70%	7 766
LFP OPSIS PATRIMOINE PARTENAIR	FRANCE	45,59%	23 240	36,92%	34 220
LFP PIERRE	FRANCE	42,27%	402 969	36,94%	455 593
UFG PIXEL 1	FRANCE	57,14%	5 413	57,14%	1 226
			451 281		499 898

ACQUISITIONS ET ENTRÉES DANS LE PÉRIMÈTRE

Au cours de l'année 2017, les principales entrées dans le périmètre de consolidation s'expliquent par :

- des investissements dans des nouveaux fonds réalisés dans le cadre de la gestion des fonds euros ou d'opérations en unités de compte ;
- du passage au-dessus du seuil de détention de 35%.

CESSIONS ET SORTIES DU PÉRIMÈTRE

Au cours de l'année 2017, les principales sorties du périmètre de consolidation s'expliquent par :

- des cessions totales ou partielles de titres réalisées dans le cadre de la gestion des fonds euros ou d'opérations en unités de compte ;
- l'arrivée à échéance ou la fermeture de fonds ;
- du passage sous le seuil de détention de 35%.

4. PRINCIPES DE CONSOLIDATION

DATE DE CLOTURE

La date de clôture est le 31 décembre.

CONVERSION DES COMPTES EN DEVISES ETRANGERES

Les comptes consolidés sont établis en euros.

IMPÔTS DIFFERES

En application d'IAS12 des impôts différés sont constatés sur les différences temporaires entre les valeurs comptables des actifs et passifs du bilan et leurs valeurs fiscales. Les retraitements liés à l'application des normes IFRS font donc également l'objet de calcul d'impôts différés.

Les impôts différés actifs et passifs sont calculés selon la méthode du report variable par référence au taux de l'impôt sur les sociétés connu à la clôture de l'exercice et applicable au cours des exercices suivants.

Les actifs d'impôts différés ne sont retenus que lorsque leur récupération est probable grâce à l'existence d'un bénéfice imposable attendu.

Les impôts exigibles et différés sont comptabilisés comme un produit ou une charge d'impôt dans le compte de résultat, à l'exception de ceux relatifs aux gains ou pertes latents sur actifs disponibles à la vente et aux variations de valeur des instruments dérivés désignés en couverture de résultats futurs, pour lesquels les impôts différés correspondants sont imputés en capitaux propres.

Les impôts différés ne font pas l'objet d'une actualisation.

SEGMENTATION SECTORIELLE

L'activité d'ACMN Vie est exclusivement centrée sur les assurances des personnes :

- Produits d'épargne et de capitalisation
- Produits de prévoyance

Au sein du groupe NEA la répartition des activités est la suivante :

- ACMN Vie : assurances des personnes
- ACMN IARD : assurances des biens / assurances des personnes
- Nord Europe Life Luxembourg (NELL) : assurances des personnes
- North Europe Life Belgium (NELB) : assurances des personnes
- CPBKré : réassurance

L'activité de NEA est elle-même reprise dans les comptes consolidés du CMNE au sein de l'activité « Assurance ».

La répartition des activités épargne et prévoyance au sein d'ACMN Vie est la suivante :

	Primes	Provisions
Epargne (K€)	670 506	9 889 834
Prévoyance (K€)	77 465	134 249
Total	747 971	10 024 083
Epargne (%)	89,6%	98,7%
Prévoyance (%)	10,4%	1,3%
Total	100,0%	100,0%

Compte tenu du caractère prépondérant de l'activité « épargne » la présentation des comptes IFRS par activité n'apporte pas d'information complémentaire pertinente.

5. ETABLISSEMENT DU TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE

La présentation retenue utilise la méthode indirecte. Le résultat, pour la détermination des flux de trésorerie nets provenant des activités opérationnelles, est ajusté pour tenir compte des éléments sans effet de trésorerie et des éléments pour lesquels l'effet de la trésorerie consiste en flux de trésorerie d'investissement ou de financement.

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont définis d'après leurs caractéristiques intrinsèques que sont la disponibilité immédiate ou la conversion à très court terme en un montant connu de liquidités dont la valeur ne risque pas de changer de façon significative.

Les équivalents de trésorerie sont composés des prêts et emprunts à vue ou au jour le jour, contractés avec des établissements de crédit.

Les différents flux de trésorerie relatifs à un exercice sont classés, d'après la logique d'intention, en activités opérationnelles, d'investissement et de financement, sachant qu'une opération unique peut inclure des flux classés dans des activités différentes.

Les flux de trésorerie opérationnels sont ceux issus des activités d'exploitation qui contribuent à la formation de l'essentiel du résultat, y compris les activités de marché pour compte propre. Figurent à ce titre parmi les activités opérationnelles, les flux de trésorerie liés aux titres en juste valeur par résultat ainsi que les titres à revenus variables, constitutifs de placements à court terme ou relatifs aux activités de portefeuille, et les titres à revenu fixe disponibles à la vente.

Les flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers incluent les variations des actifs et passifs financiers en juste valeur par résultat pour la variation de leur juste valeur.

Par défaut, les flux de trésorerie qui ne répondent pas aux définitions d'investissement ou de financement sont classés sous cette activité.

Les activités d'investissement sont définies comme l'acquisition et la sortie d'actifs à long terme et des autres placements qui ne sont pas inclus dans les équivalents de trésorerie ou dans les activités opérationnelles. Y

figurent notamment les titres de participation et les autres titres à revenu variable détenus à long terme qui ne sont pas liés aux activités de portefeuille ainsi que les titres à revenu fixe détenus jusqu'à maturité.

Les flux liés aux activités de financement comprennent les mouvements sur capital et les mouvements liés aux émissions ou remboursements d'emprunts ou de dettes subordonnées.

N'étant pas constitutifs de ressources affectées aux activités qui les génèrent, les revenus (intérêts et dividendes) provenant des activités d'investissement ainsi que les intérêts liés aux activités de financement sont rattachés aux activités opérationnelles. Les produits de cessions restent, quant à eux, rattachés à l'activité auxquels ils se rapportent pour leur montant avant impôt.

Les flux sont nets de réassurance.

III. PRINCIPES COMPTABLES

1. ACTIFS INCORPORELS

Un actif incorporel est un actif non monétaire, sans substance physique et identifiable (c'est-à-dire pouvant être séparé et vendu, transféré, concédé, loué ou échangé ou résultant de droits contractuels ou légaux).

2. PLACEMENTS FINANCIERS

Détermination de la juste valeur des instruments financiers

La juste valeur est le montant auquel un actif pourrait être vendu ou un passif transféré, entre des parties bien informées et consentantes agissant dans des conditions de concurrence normales.

Lors de la comptabilisation initiale d'un instrument, la juste valeur est généralement le prix de transaction.

Lors des évaluations ultérieures, cette juste valeur doit être déterminée. La méthode de détermination à appliquer varie selon que l'instrument est négocié sur un marché considéré comme actif ou pas.

✳ Instruments négociés sur un marché actif

Lorsque les instruments sont négociés sur un marché actif, la juste valeur est déterminée en fonction des prix cotés car ils représentent alors la meilleure estimation possible de la juste valeur. Un instrument financier est considéré comme coté sur un marché actif si des cours sont aisément et régulièrement disponibles (auprès d'une bourse, d'un courtier, d'un intermédiaire ou encore sur un système de cotation) et que ces prix représentent des transactions réelles et intervenant régulièrement sur le marché dans des conditions de concurrence normale.

✳ Instruments négociés sur un marché non actif

Lorsqu'un marché est non actif, les prix de marché peuvent être utilisés comme un élément afin de déterminer la juste valeur, mais peuvent ne pas être déterminants.

Lorsqu'il n'y a pas de données observables ou lorsque les ajustements des prix de marché nécessitent de se baser sur des données non observables, l'entité peut utiliser des hypothèses internes relatives aux flux de trésorerie futurs et de taux d'actualisation, comprenant les ajustements liés aux risques que le marché intégrerait. Ces ajustements de valorisation permettent d'intégrer notamment, des risques qui ne seraient pas appréhendés par le modèle, des risques de liquidité associés à l'instrument ou au paramètre concerné, des primes de risque spécifiques destinées à compenser certains surcoûts qu'induirait la stratégie de gestion dynamique associée au modèle dans certaines conditions de marché. Lors de l'établissement des ajustements de valeur, chaque facteur de risque est considéré individuellement et aucun effet de diversification entre risques, paramètres ou modèles de nature différente n'est pris en compte. Une approche de portefeuille est le plus souvent retenue pour un facteur de risque donné.

Les données observables sur un marché sont à retenir tant qu'elles reflètent la réalité d'une transaction dans des conditions normales et qu'il n'est pas nécessaire d'ajuster cette valeur de manière trop importante. Dans les autres cas, le Groupe utilise des données non observables, "mark-to-model".

Dans tous les cas, les ajustements sont pratiqués par le Groupe de manière raisonnable et appropriée, en ayant recours au jugement.

La société est détentrice de produits structurés dans une optique de rendement. Inscrits sur un marché reconnu, ils font l'objet de clauses de liquidité et une majorité d'entre eux dispose d'une garantie en capital.

La valorisation retenue par la compagnie est celle fournie par le structureur. En complément, ces produits font l'objet d'une contre-valorisation effectuée par une société externe et d'une double valorisation réalisée par notre société de gestion (LFAM). Les valeurs liquidatives font l'objet d'une revue par ACMN Vie permettant de s'assurer de la pertinence des valorisations retenues. La valeur des produits structurés s'élève à 2.265 M€ au 31/12/2017.

Classification des titres

Les titres peuvent être classés dans l'une des catégories suivantes :

- actifs financiers à la juste valeur par résultat (ou HFT « Hold-For-Trading »),
- actifs financiers disponibles à la vente (ou AFS « Available-For-Sale »),
- actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance (ou HTM « Held-To-Maturity »),
- prêts et créances.

La classification dans l'une ou l'autre de ces catégories traduit l'intention de gestion du groupe et détermine les règles de comptabilisation des instruments.

■ Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat (HFT)

Critère de classement et règles de transfert

La catégorie des "Instruments financiers évalués en juste valeur par résultat" comprend :

- ✳ Les instruments financiers détenus à des fins de transaction :

Il s'agit principalement des instruments qui ont été acquis pour être revendus ou rachetés à court terme ou sont intégrés à un portefeuille d'instruments financiers gérés globalement pour lequel un calendrier effectif récent de prise de bénéfice à court terme existe, ou bien encore constituent un instrument dérivé non qualifié de couverture.

Les conditions de marché peuvent conduire le groupe à revoir sa stratégie de placement et l'intention de gestion de ces titres. Ainsi, lorsqu'il apparaît inopportun de céder des titres initialement acquis dans un objectif de cession à court terme, ces titres peuvent faire l'objet d'un reclassement, dans le respect des dispositions spécifiques prévues par l'amendement IAS 39 d'octobre 2008. Les transferts vers les catégories "Actifs financiers disponibles à la vente" ou "Actifs financiers détenus jusqu'à échéance" sont autorisés en cas de situation exceptionnelle. Les transferts vers la catégorie "Prêts et créances" sont conditionnés à l'intention et la capacité du groupe de détenir ces titres dans un avenir prévisible ou jusqu'à leur échéance et au respect des critères inhérents à la définition de la catégorie comptable des "Prêts et créances" (pas de cotation sur un marché actif). Ces transferts de portefeuille ont pour objectif de traduire au mieux la nouvelle intention de gestion de ces instruments et de refléter de manière plus fidèle leur impact sur le résultat du Groupe.

- ✳ Les instruments financiers classés par choix dès l'origine, et de façon irrévocable, à la juste valeur par résultat. Ce classement peut s'appliquer dans les cas suivants :

- instruments financiers contenant un ou plusieurs dérivés incorporés séparables,
- instrument présentant, sans application de la juste valeur, une incohérence de traitement comptable par rapport à un autre instrument lié,
- instruments appartenant à un groupe d'actifs financiers évalués et gérés en juste valeur.

Le groupe a utilisé cette option notamment dans le cadre de contrats en unités de compte des activités d'assurance par cohérence avec le traitement s'appliquant aux passifs.

Base d'évaluation et comptabilisation des charges et produits

Les titres classés en "Actifs et passifs à la juste valeur par résultat" sont comptabilisés lors de leur entrée au bilan à leur juste valeur, ainsi que lors des arrêtés ultérieurs, et ce jusqu'à leur cession. Les variations de juste valeur et les revenus perçus ou courus sur les titres à revenu fixe classés dans cette catégorie sont enregistrés au compte de résultat sous la rubrique "Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat".

Les achats et ventes de titres évalués en juste valeur par résultat sont comptabilisés en date de règlement. Les variations de juste valeur entre la date de transaction et la date de règlement sont comptabilisées en résultat. L'évaluation du risque de contrepartie sur ces titres est prise en compte dans la juste valeur. Les résultats de cessions d'actifs sont évalués selon le principe « premier entré – premier sorti » (ou FIFO « First In - First Out »).

En cas de transfert vers l'une des trois autres catégories, la juste valeur de l'actif financier à sa date de reclassement devient son nouveau coût ou coût amorti. Aucun gain ou perte comptabilisé avant la date du transfert ne peut être repris.

■ **Actifs financiers disponibles à la vente (AFS)**

Critère de classement et règles de transfert

Les actifs financiers disponibles à la vente comprennent les actifs financiers non classés en "Prêts et créances", ni en "Actifs financiers détenus jusqu'à maturité" ni en "Juste valeur par résultat".

Les titres à revenu fixe peuvent être reclassés en "Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance" en cas de modification de l'intention de gestion, et sous réserve qu'ils satisfassent aux conditions d'éligibilité de cette catégorie, ou en "Prêts et créances" en cas de modification de l'intention de gestion, de capacité de détention du titre dans un avenir prévisible ou jusqu'à son échéance et sous réserve qu'ils satisfassent aux conditions d'éligibilité de cette catégorie.

Base d'évaluation et comptabilisation des charges et produits

Ces actifs sont comptabilisés au bilan à leur juste valeur au moment de leur acquisition et lors des arrêts ultérieurs, jusqu'à leur cession. Les variations de juste valeur sont enregistrées dans une rubrique spécifique des capitaux propres "Gains ou pertes latents ou différés", hors revenus courus. Ces gains ou pertes latents comptabilisés en capitaux propres ne sont constatés en compte de résultat qu'en cas de cession ou de dépréciation durable. Lors de la cession, ces gains ou pertes latents précédemment comptabilisés en capitaux propres sont constatés en compte de résultat sous la rubrique "Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente", ainsi que les plus et moins-values de cession. Les achats et ventes de titres sont comptabilisés en date de règlement. Les résultats de cessions d'actifs sont évalués selon le principe « premier entré – premier sorti » (ou FIFO « First In - First Out »).

En cas de transfert de la catégorie "Actifs financiers disponibles à la vente" vers les catégories "Actifs financiers détenus jusqu'à échéance" ou "Prêts et créances" d'instruments ayant une échéance fixe, et en l'absence de dépréciation, les gains ou pertes latents antérieurement différés en capitaux propres sont amortis sur la durée de vie résiduelle de l'actif. En cas de transfert d'instruments n'ayant pas une échéance fixe vers la catégorie "Prêts et créances", les gains et pertes latents antérieurement différés sont maintenus en capitaux propres jusqu'à la cession des titres.

Les revenus courus ou acquis des titres à revenu fixe sont comptabilisés en résultat, selon la méthode du taux d'intérêt effectif, dans la rubrique "Intérêts et produits assimilés". Les dividendes perçus sur les titres à revenu variable sont enregistrés en compte de résultat dans la rubrique "Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente".

Dépréciation et risque de crédit

✳ Dépréciation durable, spécifique aux actions et autres instruments de capitaux propres :

Une dépréciation est constatée sur les actifs financiers à revenu variable disponibles à la vente en cas de baisse prolongée et significative de la juste valeur par rapport au coût.

S'agissant de titres à revenus variables, le groupe considère qu'une dévalorisation du titre d'au moins 40% par rapport à son coût d'acquisition, ou sur une période de plus de 24 mois consécutifs, entraîne une dépréciation, à l'exception des cas où l'appréciation de la juste valeur faite par le Groupe ne reflète pas une perte probable de tout ou partie du montant investi. L'analyse est effectuée ligne à ligne. L'exercice du jugement intervient également pour les titres ne remplissant pas les critères ci-dessus mais pour lesquels la Direction estime que la recouvrabilité du montant investi ne peut raisonnablement être attendue dans un avenir proche. La perte est constatée en résultat, dans la rubrique "Gains ou pertes nets sur actifs disponibles à la vente". Toute baisse ultérieure est également comptabilisée en compte de résultat.

Les dépréciations durables des actions ou autres instruments de capitaux propres passées en résultat sont irréversibles tant que l'instrument est porté au bilan. En cas d'appréciation ultérieure, celle-ci sera constatée en capitaux propres dans la rubrique "Gains ou pertes latents ou différés".

✳ Dépréciation au titre du risque de crédit :

Les dépréciations sur actifs financiers à revenu fixe disponibles à la vente (obligations notamment) sont comptabilisées dans le poste "Coût du risque". En effet, seule l'existence d'un risque de crédit peut conduire à

déprécier ces instruments à revenu fixe, la dépréciation en cas de perte due à une simple hausse des taux n'étant pas admise. En cas de dépréciation, l'intégralité des moins-values latentes cumulées en capitaux propres doit être constatée en résultat. Ces dépréciations sont réversibles ; toute appréciation postérieure, liée à un événement survenu après la constatation de la dépréciation, est également constatée en compte de résultat dans la rubrique "Coût du risque" en cas d'amélioration de la situation de crédit de l'émetteur.

■ **Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance (HTM)**

Critère de classement et règles de transfert

Cette catégorie comprend les titres à revenu fixe ou déterminable ayant une date d'échéance fixe que le groupe a l'intention et la capacité de détenir jusqu'à l'échéance.

Les éventuelles opérations de couverture du risque de taux d'intérêt mises en place sur cette catégorie de titres ne sont pas éligibles à la comptabilité de couverture définie par la norme IAS 39.

Par ailleurs, les possibilités de cessions ou de transfert de titres de ce portefeuille sont très limitées compte tenu des dispositions prévues par la norme IAS 39, sous peine d'entraîner le déclassement de l'ensemble du portefeuille au niveau Groupe et d'interdire l'accès à cette catégorie pendant deux ans.

ACMN Vie n'a classé aucun titre dans cette catégorie.

Base d'évaluation et comptabilisation des charges et produits

Les titres classés dans cette catégorie sont initialement comptabilisés à leur juste valeur, puis valorisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, qui intègre l'amortissement des primes et décotes ainsi que les frais d'acquisition s'ils sont significatifs.

Les achats et ventes de titres sont comptabilisés en date de règlement.

Les revenus perçus sur ces titres sont présentés sous la rubrique "Intérêts et produits assimilés" du compte de résultat.

Risque de crédit

Une dépréciation est constatée dès lors qu'il existe une indication objective de dépréciation de l'actif, résultant d'événements survenus postérieurement à la comptabilisation initiale et susceptible de générer une perte (risque de crédit avéré). Une analyse est effectuée à chaque arrêté, titre par titre. La dépréciation est évaluée par comparaison entre la valeur comptable et la valeur actualisée au taux d'intérêt effectif des flux futurs intégrant les garanties. Elle est constatée dans le compte de résultat à la rubrique "Coût du risque". Toute appréciation postérieure, liée à un événement survenu après la constatation de la dépréciation, est également constatée en compte de résultat dans la rubrique "Coût du risque".

Ⓢ **Hiérarchie de juste valeur**

Il existe trois niveaux de juste valeur des instruments financiers :

- Niveau 1 : prix cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques ; Sont notamment concernés les titres de créances cotés par au moins quatre contributeurs et les dérivés cotés sur un marché organisé.
- Niveau 2 : des données autres que les prix cotés visés au niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif concerné, soit directement (à savoir des prix) ou indirectement (à savoir des données dérivées de prix). Sont notamment présentés en niveau 2 les swaps de taux d'intérêt dont la juste valeur est généralement déterminée à l'aide de courbes de taux fondées sur les taux d'intérêt du marché observés à la date d'arrêté.
- Niveau 3 : des données relatives à l'actif ou au passif, qui ne sont pas des données observables de marché (données non observables). Figurent notamment dans cette catégorie les titres de participations non consolidées détenus ou non via les entités de capital risque, dans les activités de marché, les titres de créances cotés par un seul contributeur et les dérivés utilisant principalement des paramètres non observables, ...

3. ACTIFS CORPORELS

Les actifs corporels sont ceux détenus par le Groupe pour être utilisés dans la fourniture de services ou à des fins administratives, et dont on s'attend à ce qu'ils soient utilisés sur plus d'une période.

Ils sont évalués à leur coût d'acquisition ou de production incluant les dépenses de mise en service, et amortis selon le mode le plus représentatif de la dépréciation économique.

La durée d'utilité se situe entre 3 et 10 ans selon la catégorie d'actifs corporels correspondante.

Les licences & logiciels acquis sont comptabilisés à leur coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur. La durée d'utilité estimée la plus fréquente est de 3 ans.

4. PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Conformément à IAS 37, une provision est constituée lorsque le groupe a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé, et dont l'extinction devrait se traduire par une sortie probable de ressources. Cette sortie de ressources doit pouvoir être estimée avec une fiabilité suffisante pour pouvoir constituer une provision. À défaut, il s'agit d'un passif éventuel qui n'est pas comptabilisé, mais fait l'objet d'une information en annexe.

Lorsque l'effet de la valeur temps est significatif, les provisions sont déterminées en actualisant les flux de trésorerie futurs. L'impact de l'actualisation est enregistré en résultat financier.

Les provisions pour risques et charges comprennent les sommes provisionnées au titre des avantages au personnel évalués selon la norme IAS 19. Le détail des paramètres retenus est détaillé en IV. 1. Note 8

5. PASSIFS RELATIFS AUX CONTRATS D'ASSURANCE ET CONTRATS FINANCIERS

Les contrats commercialisés par les compagnies d'assurance sont classés en 3 catégories :

- les contrats d'assurance ;
- les contrats financiers avec participation aux bénéfices discrétionnaire ;
- les contrats financiers sans participation aux bénéfices discrétionnaire.

Les contrats d'assurance et les contrats financiers avec participation aux bénéfices discrétionnaire relèvent de la norme IFRS 4. Les contrats financiers sans participation aux bénéfices discrétionnaire relèvent de la norme IAS 39.

La compagnie n'a pas recensé, à ce jour, de contrats financiers relevant de la norme IAS 39.

■ CONTRATS D'ASSURANCE

DÉFINITION

Un contrat d'assurance est un contrat selon lequel la compagnie accepte un risque d'assurance significatif d'un tiers (l'assuré) en consentant d'indemniser l'assuré ou un autre bénéficiaire si un événement futur incertain spécifique (l'événement assuré) affecte défavorablement l'assuré.

PRINCIPAUX CONTRATS

Pour ACMN Vie, les principaux contrats d'assurance visés par la norme IFRS 4 sont :

- les contrats d'assurance non-vie ;
- les contrats d'assurance vie comportant un risque d'assurance décès significatif

COMPTABILISATION

Les pratiques comptables existantes en France et relatives aux contrats d'assurance (règlement CRC 2000-05) sont maintenues, à l'exception des provisions d'égalisation et sous réserve que les provisions ainsi déterminées soient conformes au test d'adéquation des passifs prescrit par les normes internationales.

CONTRATS D'ASSURANCE NON-VIE

La provision pour primes non acquises constate la part des primes se rapportant à la période comprise entre la date de l'inventaire et la date de la prochaine échéance du contrat, ou à défaut son terme. Elle est calculée prorata temporis.

Les provisions pour sinistres à payer représentent la valeur estimée des dépenses en principal et en frais, tant internes qu'externes, relatives au règlement des sinistres survenus et non payés, déclarés ou non, y compris les capitaux constitutifs de rentes non encore mis à la charge de l'entreprise. Les provisions pour sinistres à payer sont calculées dossier par dossier ou par méthodes statistiques, et récapitulées par exercice de survenance et par catégorie. Les dépenses sont estimées à leur coût futur non actualisé et augmentées d'une provision pour frais de gestion, déterminée en fonction des taux de frais réellement observés.

Les provisions d'égalisation constatées en application des réglementations locales pour faire face à des risques caractérisés par une faible fréquence et un coût unitaire élevé ou à un risque macroéconomique sont éliminées dans les comptes consolidés.

Les autres provisions techniques se composent des provisions suivantes :

- provisions mathématiques de rentes : ces provisions représentent la valeur actuelle des engagements de l'entreprise afférents aux rentes dommages et rentes contractuelles. Elles sont calculées en utilisant les tables considérées comme adéquates localement et les taux techniques au plus égaux au taux de rendement prévisionnel prudemment estimés des actifs affectés à leur représentation ;
- provisions pour risques en cours : ces provisions sont destinées à couvrir les sinistres et frais de gestion afférents qui excèdent la fraction de primes reportées nettes des frais d'acquisition correspondants. Le calcul est effectué en fonction d'un taux moyen de sinistralité observé sur chaque branche au cours des exercices N et N-1 ;
- provisions pour risques croissants : ces provisions sont constituées en assurance incapacité- invalidité lorsque les risques croissent avec l'âge de l'assuré et que l'assureur perçoit des primes constantes dans le temps.

Les autres provisions techniques sont principalement constituées par la provisions pour risques croissants au titre des risques incapacité et invalidité en assurances des emprunteurs.

CONTRATS D'ASSURANCE VIE

Les provisions mathématiques représentent la différence entre les valeurs actuelles des engagements pris respectivement par l'assureur et par l'assuré en tenant compte des probabilités de réalisation de ces engagements.

Pour les contrats en euros, elles sont égales à la valeur acquise de l'épargne, compte tenu des versements et des retraits effectués par le souscripteur.

Pour les contrats en unités de compte, les provisions mathématiques sont évaluées sur la base de la valeur vénale des actifs servant à ces contrats à chaque clôture. Les gains ou les pertes résultant de la réévaluation de ces derniers sont portés au compte de résultat, afin de neutraliser l'impact de la variation des provisions techniques.

La provision globale de gestion est dotée afin de couvrir les charges futures de gestion des contrats, non couvertes par ailleurs. Elle est calculée, conformément à l'article 31 quinquies GC du Code général des impôts, par différence entre les charges futures de gestion et les ressources futures probables, liées à chaque ensemble homogène de contrats existants à cette date.

Les provisions pour participation aux bénéfices concernent les contrats d'assurance et les contrats d'investissement avec participation aux bénéfices discrétionnaire. Elle regroupe une provision pour participation aux bénéfices exigible et une provision pour participation aux bénéfices différée.

La provision pour participation aux bénéfices exigible représente le montant des fonds définitivement attribué aux bénéficiaires de contrats lorsque ces fonds, non encore crédités individuellement, ne sont pas payables immédiatement après la liquidation de l'exercice qui les a produits. Elle est comptabilisée dans les comptes individuels et maintenue dans les comptes consolidés.

La provision pour participation aux bénéfices différée traduit l'impact, pour l'évaluation des passifs, des retraitements de consolidation, et notamment la mise en juste valeur des placements. Elle est comptabilisée dans les comptes consolidés, en maintenant les principes existants en normes françaises (règlement CRC 2000-05).

Les taux de participation utilisés se basent sur les taux contractuels attachés à chacun des portefeuilles concernés (en pratique entre 90 % et 100 %) et tenant compte des pratiques constatées sur les derniers exercices.

La provision pour participation aux bénéfices différée est comptabilisée en contrepartie du résultat ou de la réserve de réévaluation selon les modalités de comptabilisation du sous-jacent.

Au bilan, elle figure :

- au passif, si elle est assise sur une différence de base positive nette (valeur d'actif des comptes consolidés supérieure à celle retenue dans les comptes individuels) ;
- à l'actif, dans le cas opposé. Les participations différées actives donnent lieu à un test de recouvrabilité et seules les participations considérées comme recouvrables sont maintenues à l'actif du bilan.

Les participations différées actives et passives ne peuvent se compenser que lorsqu'elles résultent de différences positives et négatives de nature et d'échéance similaires, et dans les limites de la mutualisation des résultats financiers imposées par les contrats, notamment l'existence d'actifs cantonnés.

TEST DE SUFFISANCE DES PASSIFS

Un test de suffisance des passifs est effectué à chaque arrêté comptable. Ce test permet de vérifier que les passifs d'assurance vie et non-vie sont suffisants au regard des estimations actuelles de flux de trésorerie futurs générés par les contrats d'assurance.

Les flux de trésorerie futurs prennent en compte les garanties et options attachées à chacun des contrats. Le cas échéant, et pour les besoins de ce test, les passifs d'assurance sont diminués des coûts d'acquisition reportés et des valeurs de portefeuille constatées lors de regroupement d'entreprises ou de transferts de contrats s'y rapportant.

En cas d'insuffisance, les pertes potentielles sont comptabilisées en intégralité en contrepartie du résultat.

SÉPARATION DES DÉRIVÉS INCORPORÉS

Les dérivés incorporés dans un contrat hôte entrant dans la catégorie des contrats d'assurance sont séparés et évalués séparément à la juste valeur lorsque les trois conditions suivantes sont réunies :

- leur valeur se modifie en fonction de l'évolution d'un sous-jacent financier (taux, actions, devises...) ;
- l'investissement initial est nul ou faible en comparaison de sa volatilité potentielle ;
- et fera l'objet de règlements dans le futur.

Cependant, certains dérivés incorporés répondant à la définition de contrat d'assurance ou correspondant à des options de rachat pour un montant défini ne sont pas évalués séparément du contrat hôte conformément à la norme IFRS 4. Les dérivés incorporés séparés sur contrats sont classés dans la catégorie des instruments financiers détenus à des fins de transaction. Ils sont évalués à la juste valeur avec comptabilisation des variations de juste valeur en résultat. Aucun dérivé incorporé dans les contrats d'assurance d'ACMN Vie n'a fait l'objet d'une comptabilisation séparée.

■ **CONTRATS FINANCIERS AVEC PARTICIPATION DISCRÉTIONNAIRE**

DÉFINITION

Selon la norme IFRS 4, la participation aux bénéfices discrétionnaire correspond au droit contractuel qu'a le titulaire d'un contrat de recevoir, en tant que supplément aux prestations garanties, des prestations complémentaires :

- qui devraient probablement représenter une part significative des bénéfices contractuels ;
- dont le montant ou l'échéance est contractuellement à la discrétion de l'émetteur ;

- qui sont contractuellement fondées sur la performance d'un ensemble défini de contrats ou d'un type de contrats déterminé, les rendements des placements réalisés et/ou latents d'un portefeuille d'actifs déterminés détenus par l'émetteur ou le résultat de la société, d'un fonds ou d'une autre entité qui émet le contrat. L'élément de participation discrétionnaire repose sur les clauses contractuelles de participation aux bénéfices, mais aussi sur les dispositions réglementaires applicables localement.

PRINCIPAUX CONTRATS

Pour le groupe, sont classés comme contrats financiers avec participation discrétionnaire les contrats d'assurance vie de type épargne (monosupport euros ou multisupport avec poche euros).

COMPTABILISATION

Les contrats financiers avec participation discrétionnaire relevant de la norme IFRS 4 sont valorisés et comptabilisés selon les mêmes règles que les contrats d'assurance, y compris pour les dérivés incorporés (cf. supra). En revanche, les passifs de ces contrats sont présentés dans une ligne spécifique au bilan.

■ CONTRATS FINANCIERS SANS PARTICIPATION DISCRÉTIONNAIRE

DÉFINITION

Les contrats sans risque d'assurance significatif et sans participation aux bénéfices discrétionnaire sont considérés comme des contrats financiers relevant de la norme IAS 39.

PRINCIPAUX CONTRATS

Il n'a pas été recensé, à ce jour, de contrats financiers relevant de la norme IAS 39 chez ACMN Vie.

6. RÉASSURANCE : CESSIONS EN RÉASSURANCE

CLASSIFICATION

Les traités de réassurance qui prévoient un transfert de risque significatif sont considérés comme des contrats d'assurance relevant de la norme IFRS 4.

COMPTABILISATION

Les cessions en réassurance sont comptabilisées en conformité avec les termes des différents traités. La part des cessionnaires dans les provisions techniques est évaluée de la même façon que les provisions techniques apparaissant au passif. Les provisions cédées en réassurance sont classées à l'actif du bilan. Les dépôts espèces reçus des réassureurs sont comptabilisés en dettes au passif.

7. DETTES DE FINANCEMENT

À l'émission, les dettes de financement sont enregistrées selon la méthode du coût amorti. Cette méthode consiste à amortir par le résultat toutes les différences entre le prix d'acquisition et le prix de remboursement. Les coûts directement attribuables à l'émission (commission, honoraires...) font l'objet d'un étalement sur la durée de la dette.

IV. NOTES RELATIVES AUX POSTES DES ETATS FINANCIERS

1. NOTES RELATIVES AU BILAN

Note 1-2 : HIERARCHIE DE LA JUSTE VALEUR

ACTIFS FINANCIERS

(en milliers d'euros)	Total	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Actifs financiers à la juste valeur par résultat				
Obligations et autres titres à revenus fixes - HFT	2 782 348	90 035	2 692 313	
Actions et autres titres à revenus variables - HFT	7 903 384	7 903 384	-	
Sous total	10 685 732	7 993 419	2 692 313	
Actifs financiers disponibles à la vente				
Obligations et autres titres à revenus fixe - AFS	2 231 911	2 231 911	-	
Participations et ATDLT - AFS	2 405	-	2 405	
Sous total	2 234 316	2 231 911	2 405	
Autres actifs financiers				
Prêts sur etabl Crédit	41 088		41 088	
Prêts sur la clientèle	48 645		-	48 645
Sous total	89 733	-	41 088	48 645
Total	13 009 781	10 225 330	2 735 806	48 645

PASSIFS FINANCIERS

(en milliers d'euros)	Total	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Passifs financiers				
Dettes envers les Etablissements Crédit	1 596	-	1 596	-
Dettes envers la clientèle	69 942	-	-	69 942
Total	71 538	-	1 596	69 942

Note 3 : CREANCES ET DETTES SUR ETABLISSEMENTS DE CREDIT

3a. CREANCES SUR ETABLISSEMENTS DE CREDIT

(en milliers d'euros)	2017	2016	Variation	
Prêt et créances sur établissement de crédit				
Comptes courants	41 088	133 450	-	92 362
Prêts	-	-		
Autres créances	-	-		
Sous total	41 088	133 450	-	92 362
				-69,21%

3b. DETTES SUR ETABLISSEMENTS DE CREDIT

(en milliers d'euros)	2017	2016	Variation	
Dettes envers sur établissement de crédit				
Comptes courants	1 596	106	1 490	1405,66%
Emprunts bancaires	-	-		
Autres dettes	-	-		
Sous total	1 596	106	1 490	1405,66%

Note 4 : OPERATIONS D'ASSURANCE ET DE REASSURANCE**4a. CREANCES NEES D'OPERATIONS D'ASSURANCE ET DE REASSURANCE**

(en milliers d'euros)	2017	2016	Variation	
Part des réassureurs dans les provisions techniques				
Provisions techniques - Part réassureurs	4 728	4 363	365	8,37%
Sous total	4 728	4 363	365	8,37%
Créances nées d'op. d'assurances et réass.				
Avances sur contrats	46 040	42 372	3 668	8,66%
Autres créances	2 605	1 299	1 306	100,54%
Sous total	48 645	43 671	4 974	11,39%
Total	53 373	48 034	5 339	11,12%

Les créances sur les assurés liées aux avances sur contrats sont valorisées intérêts courus inclus.

4b. DETTES NEES D'OPERATIONS D'ASSURANCE ET DE REASSURANCE

(en milliers d'euros)	2017	2016	Variation	
Dettes nées d'op. d'assurances et réass.				
Dettes nettes d'assurance directe	69 059	72 869	- 3 810	-5,23%
Dettes de réassurance	883	832	51	6,13%
Sous total	69 942	73 701	- 3 759	-5,10%

ANTERIORITE

(en milliers d'euros)	< 1 an	1-5 ans	> 5 ans	Total
Créances nées d'op. d'assurances et réass.	48 645	-	-	48 645
Dettes nées d'op. d'assurances et réass.	69 942	-	-	69 942
Total (créances - dettes)	- 21 297	-	-	21 297

Note 5 : IMPÔTS – IMPÔTS DIFFERES

(en milliers d'euros)	2017	2016	Variation	
Passifs d'impôt courants				
Passifs d'impôt courants	10 968	3 722	7 246	194,68%
Sous total	10 968	3 722	7 246	194,68%
Passifs d'impôt différés				
Retraitement CNC :				
Provision d'égalisation	4 128	2 896	1 232	42,54%
Différences temporaires	- 68	694	- 762	-109,80%
Retraitement IFRIC 21	- 406	- 768	362	-47,14%
Retraitement IFRS:				
ID sur les titres AFS	10 380	10 695	- 315	-2,95%
ID sur les titres HFT	14 091	9 802	4 289	43,76%
Autres :				
Sous total	28 125	23 319	4 806	20,61%
Total	39 093	27 041	12 052	44,57%

Note 6 : COMPTE DE REGULARISATION ET ACTIFS ET PASSIFS DIVERS**6a. COMPTE DE REGULARISATION ET ACTIFS DIVERS**

(en milliers d'euros)	2017	2016	Variation	
Autres actifs				
Dépôts garantie versés	504	556	-	52
Autres débiteurs divers	39 609	52 700	-	13 091
Stock et assimilés				
Sous total	40 113	53 256	-	13 143
Comptes de régularisation actif				
Charges constatées d'avance	15 366	996		14 370
Sous total	15 366	996		14 370
Total	55 479	54 252		1 227
				2,26%

6b. COMPTE DE REGULARISATION ET PASSIFS DIVERS

(en milliers d'euros)	2017	2016	Variation	
Autres passif				
Dépôts reçus des réassureurs	38	229	-	191
Autres créditeurs divers	20 797	26 477	-	5 680
Versements restants à effectuer sur titres	271 207	264 017		7 190
Minoritaires sur OPCVM-SCI	1 366 676	1 403 082	-	36 406
Sous total	1 658 718	1 693 805	-	35 087
				-2,07%

Les « versements restants à effectuer sur titres » correspondent à des engagements d'investissement pris par la compagnie en 2017 et qui seront réalisés en 2018. Le détail des minoritaires est présenté en II.2 Périmètre.

Note 7 : IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

(en milliers d'euros)	Ouverture	Augmentation	Diminution	Cloture
Immobilisations corporelles				
Coût historique	4 421	-	1 070	3 351
Amortissement et dépréciation	-	3 198	850	2 348
Sous total	1 223	-	220	1 003
Immobilisations incorporelles				
Coût historique	10 090	-	1 849	8 241
Amortissement et dépréciation	-	9 891	1 777	8 114
Sous total	199	-	72	127

Les immobilisations incorporelles sont majoritairement composées de logiciels et droits liés à l'utilisation de logiciels. Le principal montant concerne le logiciel de gestion des contrats dont la fin d'amortissement est intervenue en octobre 2013.

Note 8 : PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES**MOUVEMENTS**

(en milliers d'euros)	Ouverture	Dotation	Reprises	Cloture
Provisions pour impôts				
Provisions pour engagement de retraite	986	70		1 056
Autres provisions pour risque & charges	5 603	1 168	3 900	2 871
Total	6 589	1 238	3 900	3 927

ENGAGEMENT DE RETRAITE

La compagnie évalue les engagements liés aux indemnités légales de départ à la retraite de ses salariés. Le calcul est réalisé par un cabinet indépendant et les paramètres sont homogénéisés avec ceux appliqués par le CMNE.

paramètre	31/12/2017	31/12/2016
Date	31/12/2017	31/12/2016
Rotation du personnel	2,4%	2,0%
Revalorisation des salaires	1,1%	1,2%
Taux d'actualisation	1,2%	1,2%
Taux de charges sociales	57%	57%
Montant de la provision (K€)	1 055	985

Note 9 : PROVISIONS TECHNIQUES DES CONTRATS D'ASSURANCES**RÉPARTITION PAR TYPE**

(en milliers d'euros)	2017	2016	Variation	
Provisions Vie	7 824 936	9 580 643	- 1 755 707	-18,33%
Provisions Non Vie	68 357	68 726	- 369	-0,54%
Provisions en Unités de Compte	2 130 790	1 692 595	438 195	25,89%
Total	10 024 083	11 341 964	- 1 317 881	-11,62%
<i>dont participation aux bénéfices différés</i>	619 384	684 762	- 65 378	-9,55%

DETAIL PAR NATURE DE PROVISION

(en milliers d'euros)	2017	2016	Variation	
Provisions VIE				
Provisions assurance vie	6 730 954	8 469 065	- 1 738 111	-20,52%
Provisions sinistres à payer	14 448	15 762	- 1 314	-8,34%
Provisions part. bénéfice vie	1 049 313	1 066 966	- 17 653	-1,65%
Autres provisions techniques autres vie	30 221	28 850	1 371	4,75%
Sous total	7 824 936	9 580 643	- 1 755 707	-18,33%
Provisions Non Vie				
Provisions sinistres à payer	15 949	15 843	106	0,67%
Provisions techniques autres non vie	52 408	52 883	- 475	-0,90%
Sous total	68 357	68 726	- 369	-0,54%
Provisions en Unités de Compte				
Provisions en Unités de Compte	2 130 790	1 692 595	438 195	25,89%
Sous total	2 130 790	1 692 595	438 195	25,89%
Total	10 024 083	11 341 964	- 1 317 881	-11,62%

PROVISIONS TECHNIQUES BRUTES ET NETTES DE REASSURANCE

(en milliers d'euros)	2017	2016	Variation		
Total Provisions techniques brutes	10 024 083	11 341 964	-	1 317 881	-11,62%
Provisions cédées en réassurance	- 4 728	- 4 363	-	365	8,37%
Total Provisions techniques nettes	10 019 355	11 337 601	-	1 318 246	-11,63%

Les provisions cédées en réassurance sont classées à l'actif du bilan.

RAPPROCHEMENT ENTRE LES PROVISIONS TECHNIQUES EVALUEES EN NORMES SOCIALES ET PROVISIONS TECHNIQUES EN IFRS.

(en milliers d'euros)	2017	2016	Variation		
Total provisions norme locale	9 417 577	10 667 529	-	1 249 952	-11,72%
Provision d'égalisation	- 12 878	- 10 327	-	2 551	24,70%
Participation aux bénéfices différés	619 384	684 762	-	65 378	-9,55%
Total provisions norme IFRS	10 024 083	11 341 964	-	1 317 881	-11,62%

Note 10 : DETTES SUBORDONNEES**MOUVEMENTS SUR L'EXERCICE**

(en milliers d'euros)	Ouverture	Emission	Remb.	Clôture
Titres subordonnés à durée indéterminée				
Titres subordonnés remboursables	300 000			300 000
Emprunts subordonnés				
Dettes subordonnées	300 000	-	-	300 000

RÉPARTITION PAR ÉCHÉANCE

(en milliers d'euros)	< 1 an	1-5 ans	> 5 ans	Total
Titres subordonnés à durée indéterminée				
Titres subordonnés remboursables			300 000	300 000
Emprunts subordonnés				
Dettes subordonnées	-	-	300 000	300 000

INFORMATIONS RELATIVES AUX DETTES DE FINANCEMENT AU 31/12/2017

En K€	TSR 2014	PRET 2015	PRET 2016
Nature	Titre subordonné remboursable	Prêt subordonné	Prêt subordonné
Date d'émission	4 juin 2014	4 décembre 2015	23 mars 2016
ISIN	FR0011947720	Sans objet	Sans objet
Cotation	Euronext Paris	Sans objet	Sans objet
Durée	10 ans	10 ans	10 ans
Devise	Euro	Euro	Euro
Montant	150 000	100 000	50 000
Nombre de titres	1 500	Sans objet	Sans objet
Nominal	100	Sans objet	Sans objet
Taux nominal	4,625%	3,850%	3,650%
Prix de remboursement	Nominal	Nominal	Nominal
Frais d'émission	800	0	0
Amortissement	Remboursement au pair le 4 juin 2024	Remboursement au pair le 4 décembre 2025	Remboursement au pair le 23 mars 2026
Dérivés associés	néant	néant	néant

Note 11 : CAPITAUX PROPRES**MOUVEMENTS DE L'EXERCICE**

en milliers d'euros	Capital et réserves liées		Réserves consolidées	Variations de valeur des instruments financiers	Résultat net part du groupe	Total capitaux propres consolidés
	Capital	Réserves liées au capital	Réserves consolidées			
Capitaux propres au 31 décembre 2015	299 480	386 931	67 550	22 565	56 049	832 353
Variation de capital	34 805	50 658				85 463
Affectation du résultat 2015			8 500		- 8 500	-
Distribution 2016 au titre du résultat 2015					- 47 549	- 47 549
Sous-total des mouvements liés aux relations avec les actionnaires	34 805	50 658	8 500	-	- 56 049	37 914
Variations des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres				- 2 197		- 2 227
Résultat 31 décembre 2015					59 045	59 045
Sous-total	-	-	-	- 2 197	59 045	56 818
Capitaux propres au 31 décembre 2016	334 285	437 589	76 050	20 368	59 045	927 085
Variation de capital						-
Affectation du résultat 2016			44 090		- 44 090	-
Distribution 2017 au titre du résultat 2016					- 14 955	- 14 955
Sous-total des mouvements liés aux relations avec les actionnaires	-	-	44 090	-	- 59 045	14 955
Variations des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres				- 599		- 616
Résultat 31 décembre 2017					62 356	62 356
Sous-total	-	-	-	- 599	62 356	61 740
Capitaux propres au 31 décembre 2017	334 285	437 589	120 139	19 769	62 356	973 869

2. NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT

Note 1 : PRIMES ACQUISES

RÉPARTITION DES PRIMES ACQUISES

(en milliers d'euros)	2017	2016	Variation	
Primes acquises				
Epargne en euros	347 835	423 858	-	76 023
Epargne en Unité de Comptes	322 671	194 845		127 826
Prévoyance	77 465	75 922		1 543
Sous total	747 971	694 625	53 346	7,68%

RÉPARTITION DES PRIMES ACQUISES NETTES DE RÉASSURANCE

(en milliers d'euros)	2017	2016	Variation	
Primes acquises	747 971	694 625	53 346	7,68%
Primes cédés en réassurance	- 1 815	- 1 852	36	-1,95%
Primes acquises nettes de réassurance	746 155	692 774	53 382	7,71%

Note 3 : PRODUITS DES PLACEMENTS NETS DE CHARGES

RÉPARTITION DES PRODUITS NETS DE PLACEMENT

(en milliers d'euros)	2017	2016	Variation	
Revenus des placements immobiliers	58 442	65 568	-	7 126
Revenus des autres placements	225 620	230 807	-	5 187
Autres produits des placements	30 865	52 658	-	21 792
Autre charges des placements	- 26 970	- 32 392		5 422
Ajustement des ACAV (plus-values)	88 393	80 044		8 349
Ajustement des ACAV (moins-values)	- 17 086	- 72 770		55 684
Total des placements nets de charges	359 264	323 916	35 348	10,91%
Plus values de cession des placements	86 128	97 073	-	10 945
Moins values de cession des placements	- 30 661	- 68 132		37 471
Plus et moins-values de cessions nets	55 467	28 941	26 526	91,66%
Variation des dépréciations	4 507	- 287	4 794	-1671,00%
Variation des justes valeur par résultats	26 688	- 33 298	59 986	-180,15%
Total	445 926	319 272	126 654	39,67%

Note 4 : CHARGES DES PRESTATIONS DE CONTRATS

DETAIL DES CHARGES DES PRESTATIONS DE CONTRATS

(en milliers d'euros)	2017	2016	Variation	
Prestations et frais payés	2 199 722	774 048	1 425 674	184,18%
Variation des provisions pour sinistres (Vie)	- 1 314	- 592	-	722
Variation des provisions pour sinistres (Non Vie)	106	- 2 308		2 414
Variation des provisions d'assurance vie	- 1 829 221	- 372 757	-	1 456 464
Variation des provisions en Unités de compte	438 196	275 438		162 758
Variation des provisions pour participation aux bénéficies	194 378	182 118		12 260
Variation des autres provisions techniques (Vie)	1 363	2 698	-	1 335
Variation des autres provisions techniques (Non Vie)	- 467	1 164	-	1 631
Variation des provisions techniques	- 1 196 959	85 761	- 1 282 720	-1495,69%
Variation de la provision pour participation aux -	14 229	- 31 004	16 775	-54,11%
Charges des prestations des contrats	988 534	828 805	159 729	19,27%

Note 5 : CHARGES OU PRODUITS NET DES CESSIONS EN REASSURANCE**COMPTE DE REASSURANCE**

(en milliers d'euros)	2017	2016	Variation	
Résultat de la réassurance				
Primes cédées	- 1 815	- 1 852	36	-1,95%
Sinistres payés à la charges des réassureurs	555	440	115	26,13%
Variation de provisions à la charges des réass.	364	180	184	102,56%
Commissions & autres produits	331	436	- 106	-24,20%
Sous total	- 566	- 796	230	-28,87%

Note 6 : FRAIS D'ACQUISITION DES CONTRATS

(en milliers d'euros)	2017	2016	Variation	
Commissions sur primes	- 19 340	- 18 651	- 689	3,69%
Frais d'acquisition (interne)	- 10 230	- 11 327	1 097	-9,68%
Total	- 29 570	- 29 978	- 1 658	5,53%

Note 7 : FRAIS D'ADMINISTRATION

(en milliers d'euros)	2017	2016	Variation	
Commissions sur encours	- 42 883	- 42 362	- 521	1,23%
Frais d'administration (interne)	- 12 558	- 12 708	149	-1,18%
Total	- 55 441	- 55 069	- 1 658	3,01%

Note 6 / 7 : FRAIS GENERAUX PAR NATURE/DESTINATION**DETAIL DES FRAIS GENERAUX PAR NATURE/DESTINATION****FRAIS GENERAUX PAR NATURE**

(en milliers d'euros)	2017	2016	Variation	
Charges externes	- 14 717	- 17 030	2 313	-13,58%
Impôts et taxes	- 3 741	- 3 740	- 2	0,04%
Charges de personnel	- 15 773	- 17 519	1 746	-9,97%
Autres charges de gestion	5	-	5	-
Amortissements	- 349	- 329	- 20	6,05%
Total	- 34 576	- 38 618	4 043	-10,47%

FRAIS GENERAUX PAR DESTINATION

(en milliers d'euros)	2017	2016	Variation	
Frais d'acquisition	- 10 230	- 11 327	1 097	-9,68%
Frais d'administration	- 10 797	- 11 641	844	-7,25%
Frais de règlement des sinistres	- 10 063	- 11 067	1 004	-9,07%
Autres charges techniques	- 1 992	- 816	- 1 175	144,00%
Charges de placements	- 1 286	- 1 354	68	-5,00%
Autres charges non techniques	- 208	- 2 413	2 205	-91,39%
Total	- 34 576	- 38 618	4 042	-10,47%

Les frais généraux comptabilisés par nature comptable doivent ensuite être répartis par destination comptable: frais d'acquisition, frais de règlement des sinistres, frais d'administration, charges des placements, autres charges techniques, autres charges non techniques (Code assurances - annexe art A343-1 / al 3).

CHARGES DE PERSONNEL

(en milliers d'euros)	2017	2016	Variation	
Salaires bruts	- 11 016	- 12 309	1 293	-10,51%
Charges sociales et de retraite	- 5 008	- 5 939	931	-15,67%
Autres frais	75	544	- 469	-86,28%
CICE	176	185	- 8	-4,49%
Total	- 15 773	- 17 520	1 747	-9,97%

EFFECTIFS MOYENS

(en nb)	2017	2016	Variation	
Cadres	127	131	- 4	-3,05%
Non cadres	55	71	- 16	-22,54%
Effectif moyen	182	202	- 20	-9,90%

Note 6 / 7 : COMMISSIONS**DETAIL DES COMMISSIONS**

(en milliers d'euros)	2017	2016	Variation	
Commissions sur encours	- 42 883	- 42 362	- 521	1,23%
Commissions sur primes	- 19 340	- 18 651	- 689	3,69%
Total	- 62 223	- 61 013	- 1 210	1,98%

Note 8 : AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPERATIONNELS COURANTS

(en milliers d'euros)	2017	2016	Variation	
Autres charges non techniques (interne)	- 1 992	- 816	- 1 176	144,02%
Autres frais	- 2 905	- 2 412	- 493	20,44%
Total	- 4 897	- 3 228	- 1 669	51,69%

Note 9 : AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPERATIONNELS

(en milliers d'euros)	2017	2016	Variation	
Autres produits opérationnels				
Produits non techniques	1 699	5 910	- 4 211	-71,25%
Produits exceptionnels	4 095	7 891	- 3 796	-48,10%
Sous total	5 794	13 801	- 8 007	-58,02%
Autres charges opérationnels				
Charges non techniques	- 249	- 2 466	2 217	-89,90%
Charges exceptionnelles	- 4 334	- 5 955	1 621	-27,23%
Intéressement & participation des salariés	- 2 247	- 1 973	- 274	13,86%
Sous total	- 6 830	- 10 394	3 564	-34,29%
Total	- 1 036	3 407	- 4 443	

Note 10 : CHARGE DE FINANCEMENT

(en milliers d'euros)	2017	2016	Variation	
Intérêt sur passif subordonnés	- 12 613	- 12 214	- 399	3,27%
Emprunt bancaire & autres dettes de financement	-	-	-	
Total	- 12 613	- 12 214	- 399	3,27%

Note 11 : IMPÔTS SUR LES RESULTATS**DECOMPOSITION DE LA CHARGE D'IMPÔT**

(en milliers d'euros)	2017	2016	Variation	
Impôts exigibles	- 34 538	- 28 846	- 5 692	19,73%
Impôts différés	- 5 190	413	- 5 603	-1356,66%
Total	- 39 728	- 28 433	- 11 295	39,72%

ANALYSE DE LA CHARGE D'IMPÔT EXIGIBLE

(en milliers d'euros)	2017	2016	Variation	
Résultat comptable avant impôts (norme sociale)	51 626	78 891	- 27 266	-34,56%
Résultat fiscal	87 627	83 714	3 913	4,67%
Impôts exigibles	- 34 538	- 28 846	- 5 692	19,73%
Taux d'imposition	- 39,43%	- 34,43%		

La charge d'impôts de l'année est impactée par la surtaxe de 15%. Le taux d'imposition ressort ainsi à 39,43%.

V. AUTRES INFORMATIONS

1. INFORMATIONS RELATIVES AU CAPITAL SOCIAL

Le capital social au 31 décembre 2017 est composé de 293 233 actions, de valeur nominale 1 140 euros, donnant toutes droit au dividende de l'exercice. La répartition des actions au 31 décembre 2017 est la suivante :

. Nord Europe Assurances (NEA) :	293 223	soit	99,9970%
. Divers :	10	soit	0,0030%

2. REMUNERATION DES MANDATAIRES SOCIAUX

Membres des organes d'administration

Pour des raisons de confidentialité, les informations relatives aux rémunérations, avances, crédits et engagements octroyés en faveur des membres des organes d'administration ne sont pas fournies puisqu'elles aboutiraient à identifier les situations de membres déterminés.

Membres des organes de direction

Montants dus (K€)	2017	2016
Membres des organes de direction	641	797

3. HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Le montant des honoraires des commissaires aux comptes provisionné au titre de 2017 s'élève à 269K€ (TTC).

4. ENGAGEMENTS HORS BILAN

La compagnie détient des engagements reçus liés aux nantissements de titres des réassureurs à hauteur de 4,4M€.

VI. GESTION DES RISQUES

1. PILOTAGE DES RISQUES

Les instances de pilotage qui rendent les arbitrages nécessaires sur la gestion des risques sont les suivantes :

Le **Conseil de Surveillance de NEA** qui délibère sur les orientations stratégiques et contrôle la gestion du Directoire. Il établit, conjointement avec la direction effective et la fonction de gestion des risques, l'appétence pour le risque, en tenant compte de l'environnement concurrentiel et réglementaire ainsi que des intérêts à long terme dans le respect des limites définies par la CFCMNE. Il surveille le respect de la déclaration d'appétence pour le risque, de la politique à l'égard du risque et des plafonds de risque. Il approuve l'approche choisie et surveille la mise en œuvre des principales politiques relatives au processus d'évaluation de l'adéquation des fonds propres, des plans de liquidité et de fonds propres, des politiques et obligations en matière de conformité, et du système de contrôle interne ;

Le **Comité de Direction**, émanation du Conseil de Surveillance, qui définit la politique de gestion des risques et de contrôle interne en cohérence avec la stratégie ;

Le **Comité des Risques de NEA**, émanation du Conseil de Surveillance, qui a notamment comme rôle d'instruire les dossiers du Conseil de surveillance en matière de gestion des risques et de contrôle interne au sens large.

CONSEIL D'ADMINISTRATION/COMITE DE DIRECTION

Le Conseil d'Administration, organe de pilotage de la stratégie du Groupe, détermine et contrôle les orientations relatives à l'activité, la politique de fonds propres, la rentabilité et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués par la loi aux assemblées d'actionnaires et dans les limites de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent.

Le Comité de Direction est responsable de la mise en œuvre opérationnelle, du suivi et de la coordination des actions & décisions actées en Conseil d'Administration.

Ses missions sont les suivantes :

- Mettre en œuvre les politiques et les décisions prises par le Conseil ;
- Participer à la définition de la stratégie du groupe ;
- Piloter l'activité de l'entreprise et suivre l'exécution des décisions prises.

Veiller à la préparation des délibérations du Conseil et notamment :

- Préparer les comptes en vue de leur arrêté ;
- Elaborer et présenter au Conseil les rapports réglementaires, analyser les rapports des fonctions clefs qui leur seront également présentés ;
- Proposer annuellement au Conseil des politiques revues ;
- Proposer des plans d'actions au regard des conclusions des rapports d'audit interne ;
- Préparer tout dossier nécessaire à la prise de décision stratégique ;
- Mettre en œuvre un dispositif de contrôle interne adapté à la taille des entités de NEA et aux risques encourus.

COMITE DES RISQUES

Le principal objectif de la mise en place du Comité des Risques est d'assurer la mise en œuvre effective de la gestion des risques dans l'entreprise.

Les attributions du Comité des Risques portent sur l'environnement de contrôle, le suivi des risques et le contrôle permanent de second niveau.

L'environnement de contrôle

Le cadre d'intervention du Comité des Risques est le suivant :

- fournir au conseil de Surveillance des avis consultatifs sur l'appétence aux risques (actuelle et future), notamment sur la base des rapports afférents au processus d'évaluation interne des risques et de la solvabilité (cf. Article 45 de la Directive Solvabilité 2) ;
- surveiller la déclinaison dans les filiales d'assurances et de réassurances du cadre d'appétence aux risques ;
- surveiller les stratégies de gestion des liquidités et des fonds propres et les stratégies relatives à tous les risques financiers, techniques et opérationnels auxquels le groupe NEA est exposé, afin de s'assurer de leur cohérence avec l'appétence pour le risque telle qu'établie ;
- formuler les recommandations utiles au Directoire et au Conseil de surveillance ;
- proposer l'actualisation des politiques écrites validées en Conseil de surveillance.

Le suivi des risques

Le Directoire communique au Comité des Risques toute information utile relative :

- aux adaptations des dispositifs liées aux évolutions réglementaires, notamment pour se mettre en conformité avec les nouvelles dispositions introduites par la transposition des directives 2009/138/UE (Solvabilité 2), 2014/51 (Omnibus 2), en droit français, et aux politiques mises en place pour se conformer aux évolutions réglementaires ;
- au pilotage général de la gestion des risques, notamment :

o la cartographie et la mesure des risques majeurs ;

o l'évolution significative du profil de risque des activités jugées prioritaires ;

o la consommation et l'adéquation des fonds propres des différentes entités et métiers ou branches exercés, et notamment l'évaluation du besoin global de solvabilité ;

o le respect du cadre de l'appétence au risque, des tolérances au risque et des limites de risques ainsi que de leurs révisions éventuelles dans le respect des limites définies par le groupe CMNE ;

o le respect des indicateurs et limites de risques ;

o l'examen des rapports annuels afférents à la gouvernance comme les rapports annuels des politiques de gestion des risques et de contrôle ;

o le rapport annuel (exceptionnel) d'évaluation interne des risques et de la solvabilité (ORSA). Le Comité des Risques a compétence pour formuler toute observation ou suggestion, notamment face à l'éventuel plan d'actions qui découlerait des conclusions du rapport ORSA ;

o les conclusions des rapports établis par les autorités de tutelle, l'inspection générale de la CNCM, les auditeurs externes, le responsable de fonctions clés audit interne ;

- à la mesure et la surveillance des risques financiers, notamment les résultats des mesures de risques de marché (taux, action, volatilité, spread, immobilier) et de liquidité ;
- à la mesure et la surveillance du risque de crédit, notamment les résultats de l'analyse et du suivi du risque de crédit, du risque de concentration et du risque pays ;
- à la mesure des risques techniques d'assurance comme les risques de prime, de réserve, de catastrophe, de décès, d'invalidité, d'incapacité, de longévité, de dépense, de santé et de rachat ;
- à la mesure et la surveillance des risques opérationnels et de conformité, notamment :

o la cartographie des risques opérationnels et l'analyse de leur degré de couverture, des actions correctrices et plans de renforcement engagés ;

o les incidents significatifs et les dysfonctionnements ;

o les plans d'urgence et de poursuite d'activité et l'appréciation portée sur l'efficacité des dispositifs en place ;

o les mesures prises pour assurer le contrôle des activités externalisées et le résultat des contrôles menés pour souligner les risques éventuels ;

- à la surveillance du risque juridique, du risque d'image et de réputation. Il veillera attentivement ainsi qu'au déploiement efficace de la politique en matière de RSE.

Le contrôle permanent de second niveau.

Pour le contrôle permanent, le Comité est chargé de :

- prendre connaissance de l'ensemble de ses travaux, d'adopter des mesures ou actions correctives et de suivre la prise en compte des actions de réduction des risques ;
- étudier les conclusions de la supervision menée par la Direction du contrôle permanent groupe CMNE relatives aux dispositifs déployés par le groupe NEA en matière de contrôle permanent. Le Comité des risques de NEA recommandera, si nécessaire, que soit élaboré un plan d'actions correctrices, suite aux conclusions de cette supervision ;
- examiner le dispositif de contrôle permanent des entités du Groupe NEA en vue de porter une appréciation sur sa cohérence, son efficacité et son adéquation aux risques ;
- proposer les grandes orientations du plan de contrôle annuel pour l'ensemble du groupe NEA.

Concernant la fonction de vérification de la conformité, le Comité des Risques s'assure :

- du respect des règles relatives à l'intégrité et à la transparence dans l'exercice des différents métiers et branches du Groupe NEA, dans le but de maîtriser le risque de réputation ;
- d'évaluer la pertinence des règles de déontologie en vigueur dans le Groupe NEA, de s'assurer de leur diffusion et de leur application, la déontologie étant axée sur la primauté de l'intérêt du preneur d'assurance ;
- de prendre connaissance des travaux de contrôles menés par la fonction clé de vérification de la conformité, notamment en ce qui concerne la lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme, la protection des intérêts de la clientèle ;
- de la prise en compte des conclusions de la supervision menée par la Direction du Contrôle Conformité groupe CMNE relatives aux dispositifs déployés par le groupe NEA en matière de contrôle conformité. Le Comité des risques de NEA recommandera, si nécessaire, que soit élaboré un plan d'actions correctrices, suite aux conclusions de cette supervision ;
- de prendre connaissance des rapports des autorités de contrôle, notamment ceux de la CNCM, l'ACPR, de l'AMF, de la BCE, et des réponses apportées.

COMITE FINANCIER

Au sein du système de gouvernance du groupe NEA, le Comité Financier donne son opinion sur l'allocation d'actif et le résultat financier.

Le Comité Financier est une émanation du Conseil de Surveillance de NEA. Il regroupe les administrateurs choisis par le Conseil.

Assistent également au Comité Financier des représentants de la Direction du CMNE, de NEA et du groupe La Française ainsi que tout collaborateur que le Comité aura désigné.

Le Comité Financier reporte au Conseil de Surveillance pour le groupe NEA.

Les missions du Comité Financier sont de :

- donner une opinion circonstanciée aux membres du Conseil de Surveillance sur l'allocation d'actifs et les modalités de sa mise en œuvre, et en particulier les supports choisis et les couvertures financières ;
- sur le cadre de risque financier du groupe NEA et de ses filiales ;
- sur le pilotage financier de NEA et de ses filiales (taux servis, résultats).

Le Comité Financier suit la mise en œuvre des politiques décidées par le Conseil de Surveillance : investissements, gestion actif /passif, liquidité et gestion du capital.

Il ajuste les orientations en fonction des conditions de marché.

Il statue sur toute potentielle situation de conflit d'intérêts. Il peut être saisi par l'un de ses membres, et sur présentation d'un rapport documentant chaque cas.

2. PRINCIPAUX RISQUES

Les principaux risques suivis par la compagnie sont les suivants :

RISQUES FINANCIERS

RISQUE ACTION

Risque de perte, ou de changement défavorable de la situation financière, résultant, directement ou indirectement, de changements affectant le niveau ou la volatilité de la valeur de marché des actions.

Le risque de chute des actions est appréhendé dans le cadre de simulations visant à connaître l'impact de scénarios de stress (exemple baisse de 20% des marchés actions).

Les investissements en actions sont exclusivement réalisés au travers de parts d' OPCVM ou FCP dont certains sont dédiés ce qui permet une gestion adaptée aux contraintes et objectifs de la compagnie.

RISQUE IMMOBILIER

Risque de perte, ou de changement défavorable de la situation financière, résultant, directement ou indirectement, de changements affectant le niveau ou la volatilité de la valeur de marché des actifs immobiliers.

Le risque de chute des cours de l'immobilier est appréhendé dans le cadre de simulations visant à mesurer l'impact de scénarios de stress (exemple : baisse de 25% des cours de l'immobilier).

Les investissements en immobilier sont réalisés principalement en parts de SCPI investies en immobilier de bureaux français. ACMN Vie est présente aux Conseils de Surveillance des différentes SCPI ce qui lui permet de suivre l'évolution de ce marché.

RISQUE DE TAUX

Risque de perte, ou de changement défavorable de la situation financière, résultant, directement ou indirectement, de changements affectant la courbe des taux d'intérêt ou la volatilité des taux d'intérêt.

La gestion du risque de taux repose sur :

- le suivi des échéanciers de remboursement du portefeuille obligataire : ce suivi permet de connaître la répartition des flux financiers futurs par tranche d'échéance ;
- le suivi du taux de rendement actuariel des portefeuilles : chaque portefeuille cantonné fait l'objet d'un suivi de ses taux de rendement. Ces taux de rendement permettent de vérifier l'absence de sous-évaluation des passifs d'assurance concernés et de déterminer, pour les contrats Épargne, les rémunérations versées aux clients ;
- les tests de sensibilité aux mouvements des taux : des hypothèses de variation de taux d'intérêt sont appliquées aux différents portefeuilles. Elles visent à connaître l'impact des mouvements des taux sur le résultat ;
- l'adéquation des durations du portefeuille obligataire avec celles des passifs d'assurance.

RISQUE DE CREDIT

Risque de perte, ou de changement défavorable de la situation financière, résultant, directement ou indirectement, de changements affectant le niveau ou la volatilité des marges ("spreads") de crédit par rapport à la courbe des taux d'intérêt sans risque.

RISQUE SOUVERAIN

Risque inhérent à l'Etat et aux administrations publiques d'un pays donné et à sa capacité à rembourser sa dette et à pouvoir faire face à ses engagements.

ACMN Vie détient une exposition marginale aux « PIGS ». La compagnie ne détient aucun titre émis par l'Etat Grec.

RISQUE DE LIQUIDITE

Risque, pour les entreprises d'assurance de ne pas pouvoir réaliser leurs investissements et autres actifs en vue d'honorer leurs engagements financiers au moment où ceux-ci deviennent exigibles.

RISQUES TECHNIQUES

RISQUE DE RACHAT

Risque de perte, ou de changement défavorable de la valeur des engagements d'assurance, résultant de fluctuations affectant le niveau, l'évolution tendancielle ou la volatilité des taux de cessation, d'échéance, de renouvellement et de rachat des polices.

RISQUE DE DECES

Risque de perte, ou de changement défavorable de la valeur des engagements d'assurance, résultant de fluctuations affectant le niveau, l'évolution tendancielle ou la volatilité des taux de mortalité, lorsqu'une augmentation de ces taux entraîne une augmentation de la valeur des engagements d'assurance.

RISQUE D'INCAPACITE-INVALIDITE

Risque de perte, ou de changement défavorable de la valeur des engagements d'assurance, résultant de fluctuations affectant le niveau, l'évolution tendancielle ou la volatilité des taux d'invalidité de maladie et de morbidité.

RISQUE DE REASSURANCE

Risque de perte que pourrait entraîner le défaut inattendu d'une entreprise de réassurance à laquelle la compagnie a cédé des risques.

RISQUES OPERATIONNELS

Risque de perte résultant de procédures internes, de membres du personnel ou de systèmes inadéquats ou défectueux, ou d'événements extérieurs.

La gestion du risque opérationnel s'appuie sur les processus ci-dessous :

- La cartographie des risques : identification des principaux risques de l'entreprise sur la base d'entretiens « à dire d'expert » avec les propriétaires des processus clés. Cette cartographie mise à jour annuellement constitue la pierre angulaire du système de gestion des risques. Elle participe à la définition du profil de risques de l'entreprise et à la définition des plans de contrôle de niveaux 1 et 2.
- La collecte des incidents : les incidents sont déclarés au fil de l'eau de leur survenance dans une application dédiée. Ils alimentent le reporting Risques & Contrôles trimestriel.

- Le suivi des plans d'actions et des recommandations : suivre la mise en oeuvre effective, et dans les délais impartis, des plans d'actions de maîtrise des risques et des recommandations de l'Inspection Générale et/ou du Conseil d'Administration.

Elle est formalisée dans la politique de gestion des risques opérationnels. Cette dernière est sous la responsabilité du Département Contrôle Permanent de ACMN VIE.

Les risques inhérents aux activités sous-traitées sont pilotés par les délégataires dans le cadre des conventions de gestion avec EI, les ACM, le CMNE et La Française AM. La définition et la formalisation de ces conventions sont régies par la Politique de Sous-Traitance de l'entreprise. Celle-ci prévoit notamment les obligations du prestataire en matière de dispositif de gestion des risques et des contrôles et de reporting associé.